

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2019-2024

— RAPPORT ANNUEL : Année 1 : 2019



PREAMBULE

Par délibération du 30 novembre 2017, la Communauté de Communes Rives de Moselle s'engage dans la réalisation de son deuxième Programme de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

La volonté des élus est de continuer les actions entreprises lors du premier programme et d'atteindre les objectifs de réduction des déchets fixés. L'année 2018 a été consacrée à réaliser une mise à jour des données utiles pour ce deuxième PLPDMA. De plus, « Rives de Moselle » a décidé de s'engager dans un Contrat d'Objectif Déchets Economie Circulaire (CODEC en partenariat avec l'Agence pour le Développement et la Maîtrise de l'Energie (ADEME). Pour cela, une étude de préfiguration s'est déroulée de fin 2018 à début 2019. Un dossier de candidature doit être déposé au printemps 2019. L'ensemble des actions du CODEC ont été intégrées au présent document.

Selon la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), les principaux objectifs du PLPDMA sont :

- Réduire de 10 % les déchets ménagers et assimilés (DMA) produits par habitant en 2020 (par rapport à 2010),
- Stabiliser, puis réduire la production de déchets d'activités économique (DAE) – notamment du secteur du bâtiment et des travaux publics.

Cette politique s'intègre désormais dans le cadre plus large de la transition vers l'économie circulaire et l'utilisation efficace des ressources.

SOMMAIRE

FICHE DE PRESENTATION DE LA STRUCTURE.....	- 5 -
---	--------------

ELABORATION DU DIAGNOSTIC.....	- 7 -
---------------------------------------	--------------

DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE	- 9 -
---------------------------------------	--------------

A) LE TERRITOIRE.....	- 9 -
B) LES COMMUNES.....	- 10 -
C) LA POPULATION.....	- 30 -
1) Evolution et caractéristiques de la population.....	- 30 -
2) Caractéristiques des ménages.....	- 32 -
D) L'ECONOMIE DU TERRITOIRE.....	- 34 -
E) LA COMPETENCE DECHETS.....	- 36 -
1) Collecte et traitement des ordures ménagères et du tri sélectif.....	- 36 -
2) Déchèteries.....	- 37 -
3) Organisation du service.....	- 38 -
F) ETAT DES LIEUX DES FLUX ET DES PERFORMANCES	39
G) ANALYSE ET BILAN DU 1 ^{er} PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DE « RIVES DE MOSELLE ».....	53
H) DIAGNOSTIC PARTAGE DU TERRITOIRE A PARTIR D'UNE ANALYSE AFOM.....	57
I) LES ACTEURS DU PLPDMA – FOCUS SUR LE CODEC	58
J) EVALUATION DES PRINCIPAUX GISEMENTS D'EVITEMENT ET DE DETOURNEMENT.....	60
K) ACTEURS RELAIS IDENTIFIES.....	65
L) EVENEMENTS CLES SUR LE TERRITOIRE	65

CONCLUSIONS DU DIAGNOSTIC	66
--	-----------

FICHE SYNTHETIQUE DU PROGRAMME LOCALE DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	67
--	-----------

A) PARTENAIRES ET RELAIS MOBILISES	67
B) INDICATEURS ET OBJECTIFS DU PROGRAMME.....	68
C) ACTIONS PLANIFIEES	69

FICHES DE SUIVI DES ACTIONS DU PLPDMA..... 70

A)	Fiche de suivi de l'action n°1 : Promotion du compostage	70
B)	Fiche de suivi de l'action n°2 : Lutte contre le gaspillage alimentaire	72
C)	Fiche de suivi de l'action n°3 : Promotion des achats éco responsables	73
D)	Fiche de suivi de l'action n°4 : Réduction des imprimés non sollicités	75
E)	Fiche de suivi de l'action n°5 : Promotion et développement du réemploi	76
F)	Fiche de suivi de l'action n°6 : Promotion des couches lavables	77
G)	Fiche de suivi de l'action n°7 : Gestion de proximité des déchets verts	78
H)	Fiche de suivi de l'action n°8 : Promotion des bornes à vêtements.....	79
I)	Fiche de suivi de l'action n°9 : Eco exemplarité	80
J)	Fiche de suivi de l'action n°10 : Sensibilisation des publics à la prévention des déchets.....	81

PRESENTATION DU CONTRAT OBJECTIF DECHETS ECONOMIE CIRCULAIRE 82

ANNEXE 123

PROJET

FICHE DE PRESENTATION DE LA STRUCTURE

COORDONNEES DU PORTEUR DE PROGRAMME

Nom :	COMMUNAUTE DE COMMUNES RIVES DE MOSELLE		
Adresse :	1, Place de la Gare - CS 40303 57280 Maizières-lès-Metz		
Téléphone :	03.87.51.77.02	Fax :	03.87.51.78.48
E mail :	accueil@rivesdemoselle.fr	Site internet :	www.rivesdemoselle.fr

PARTICULARITES DU PORTEUR DE PROGRAMME

Statut :	Collectivité territoriale	Compétences déchets :	Collecte et traitement
Caractéristiques des adhérents :	20 communes		
Modalités d'interactions avec les membres :	Le Vice-Président en charge de la gestion des déchets ménagers sera présent au comité de pilotage ainsi qu'au comité de suivi		

SITUATION DEMOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE

Population :	51 163 habitants en 2015 (INSEE 2015)
Densité moyenne :	399,52 hab. / km ²
Dynamique d'évolution :	Augmentation de la population de 1,04 % par an (données INSEE 2006 comparée à 2010)

CARACTERISTIQUE DE L'EQUIPE PROJET

Nombre de personnes : 4 ; 0,75 ETP

Fonction de la personne dans la structure	Fonction de la personne dans l'équipe projet	ETP sur le poste
Directeur général des services		0,001
Responsable pôle déchets		0,01
Ambassadrice du tri et de la prévention	Animateur du programme	0,4
Chargé de Mission Développement Durable	Animateur PCAET et CODEC sur le territoire	0,4
Vice Président en charge des	Elu référent de la Communauté	0,001

déchets ménagers et assimilés	de Communes	
-------------------------------	-------------	--

COORDONNEES DE L'ANIMATEUR DE PROGRAMME

Nom :	FISCHER	Prénom :	Lorraine
Service :	Déchets	Fonction dans l'organisme :	Ambassadrice du tri et de la prévention
Téléphone :	03.87.51.29.16	Email :	dechets@rivesdemoselle.fr

ELU REFERENT EN CHARGE DU DOSSIER

Nom :	TUSCH	Prénom :	Roger
Fonction dans l'organisme :	Vice-Président en charge des déchets ménagers		
Téléphone :	03.87.51.77.02	Email :	mairie-richemont@wanadoo.fr

REFERENT ADEME

Nom :	VILASI	Prénom :	Alessia
Adresse : (Complète)	34, Avenue André Malraux 57000 METZ		
Téléphone :	03.87.20.02.97	Email :	alessia.vilasi@ademe.fr

LA COMMISSION CONSULTATIVE D'ELABORATION ET DE SUIVI (CCES)

La mise en place de la CCES doit permettre de :

- Coordonner les parties prenantes ;
- Intégrer le point de vue des différents acteurs concernés, dont l'adhésion sera nécessaire lors de la mise en œuvre des actions ;
- Remettre des avis et propositions de décision à l'exécutif de la collectivité en charge du PLPDMA.

Il s'agira donc de combiner et d'articuler :

- La gouvernance du PLPDMA et son fonctionnement en mode projet (en y associant l'ensemble des acteurs impliqués) ;
- Avec la gouvernance de la collectivité porteuse du PLPDMA.

La CCES sera composée des membres de la Commission « Déchets », d'un représentant de l'ADEME, d'un représentant de la Grande Région et de représentants des acteurs concernés par le PLPDMA (bailleurs, associations, chambres consulaires, professionnels...). Elle se réunira à minima 3 fois par an.

ELABORATION DU DIAGNOSTIC

MODALITES DE REALISATION

Tâche/Étape	Mode de réalisation	Mode de suivi
Caractérisation du territoire	Interne et externe	Suivi par l'animateur de programme et le bureau d'études INDDIGO – Complété par l'étude de préfiguration CODEC réalisée fin 2018 par INDDIGO – Validation par le responsable du Pôle Déchets et le Directeur Général des Services (DGS).
Caractérisation de la population	Interne et externe	Suivi par l'animateur de programme et le bureau d'études INDDIGO – Validation par le responsable du Pôle Déchets et le Directeur Général des Services (DGS)
Identification des gisements prioritaires	Interne et externe	Utilisation caractérisation CG57 2007 - Suivi par l'animateur de programme et le bureau d'études INDDIGO - Complété par l'étude de préfiguration CODEC réalisée fin 2018 par INDDIGO – Validation par le DGS et le responsable du Pôle Déchets
Identification des potentiels d'évitement	Interne et externe	Utilisation caractérisation CG57 2007 - Suivi par l'animateur de programme et le bureau d'études INDDIGO - Complété par l'étude de préfiguration CODEC réalisée fin 2018 par INDDIGO – Validation par le DGS et le responsable du Pôle Déchets.

PARTENAIRES MOBILISES POUR LA REALISATION DU DIAGNOSTIC

Partenaire	Nature du partenariat				
	Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre(s), préciser :
ADEME	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
INDDIGO	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mairies	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

AMPLEUR DE LA PARTICIPATION DE LA POPULATION DANS LA REALISATION DU DIAGNOSTIC

	la collectivité	acteurs du territoire	la population
Information de/des	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Enquête auprès de/des	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Groupe de travail constitué de/des	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Instance participative constitué de/des	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

ET SI C'ETAIT A REFAIRE...

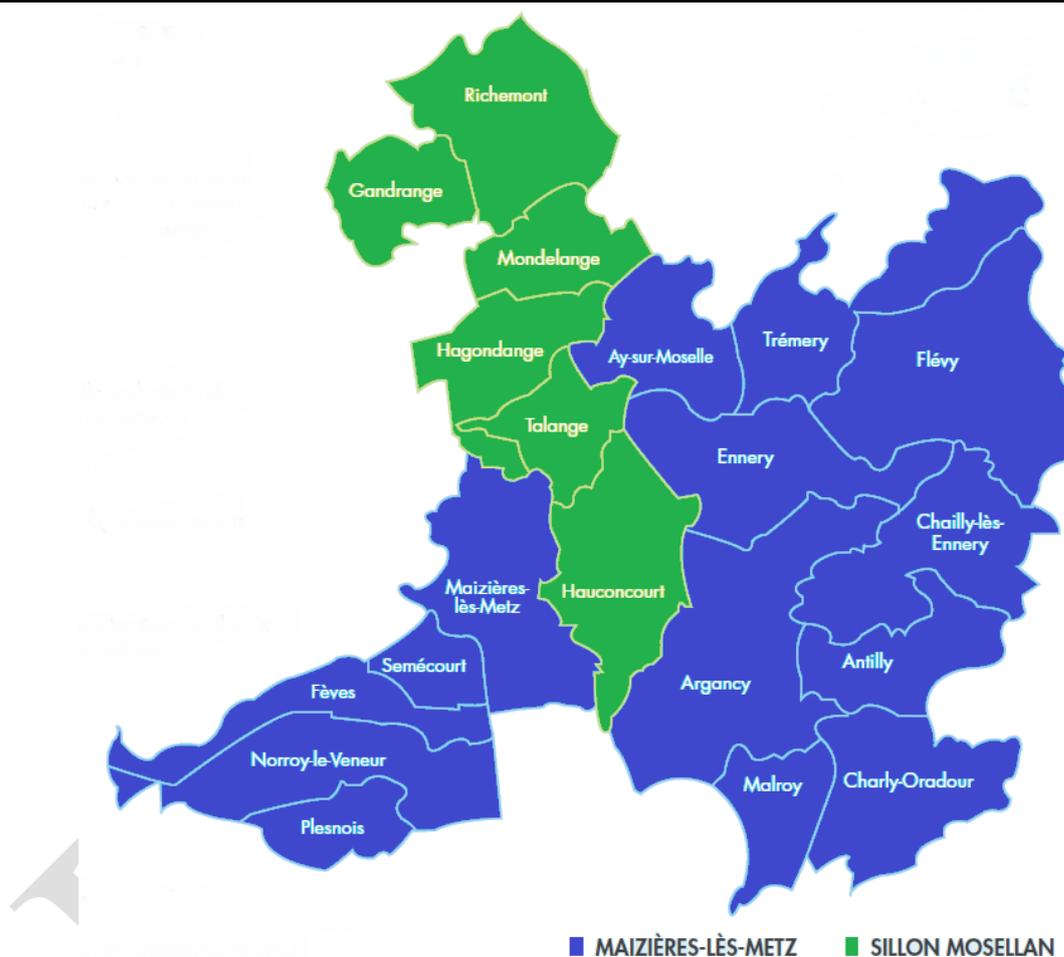
Nous referions :

- Une caractérisation des ordures ménagères sur le territoire pour affiner l'identification des gisements d'évitement.
- L'enquête auprès de la population, en confiant éventuellement l'exploitation des données à un stagiaire ou à l'association AIDE (association intermédiaire pour les demandeurs d'emploi).
- Appel à un bureau d'études pour la réalisation du diagnostic

PROJET

DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

A) LE TERRITOIRE



Située sur l'axe Metz-Luxembourg, au nord de l'agglomération messine et au croisement des autoroutes A4 et A31, la Communauté de Communes Rives de Moselle (CCRM) est composée de 20 communes sur un territoire de 126 km² : Antilly, Argancy, Ay-sur-Moselle, Chailly-lès-Ennery, Charly-Oradour, Ennery, Fèves, Flévy, Gandrange, Hagondange, Hauconcourt, Maizières-lès-Metz, Malroy, Mondelange, Norroy-le-Veneur, Plesnois, Richemont, Semécourt, Talange, Trémery.

Elle est issue de la fusion au 1^{er} janvier 2014 des Communautés de Communes de Maizières-lès-Metz (14 communes, 22 400 habitants - CCMLM) et du Sillon Mosellan (6 communes, 28 300 habitants - CCSM).

La Communauté de Communes est classée dans SINOE en habitat mixte à dominante urbaine. Elle ne présente pas de profil touristique mais compte 9 parcs d'activités.

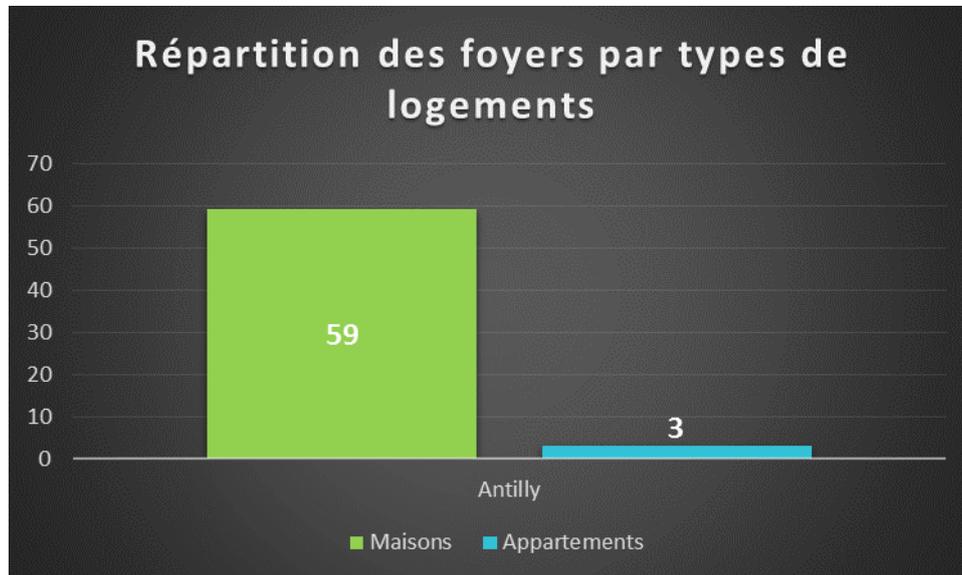
B) LES COMMUNES

Un questionnaire a été distribué à toutes les communes de la CCMLM en juin 2011 et de la CCSM en octobre 2014 (voir ANNEXE 1). Le but de ce questionnaire était d'identifier les activités au sein des communes qui pourraient porter ou relayer une action de prévention.



ANTILLY

Population (INSEE 2015) : 163 habitants



Etablissements présents sur la commune

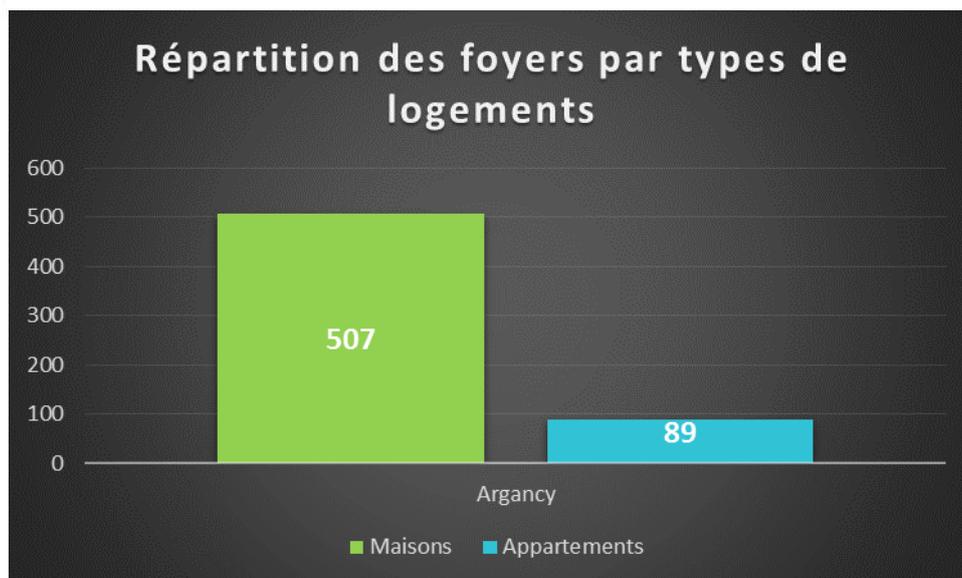
Mairie

Manifestations organisées au cours de l'année

Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.



ARGANCY
Population (INSEE 2015) : 1 354 habitants



Etablissements présents sur la commune

Mairie
Ecoles maternelle et primaire
Cantine scolaire
Salle des fêtes
Stade

Service technique
Accueil périscolaire
Bibliothèque
Maison des associations

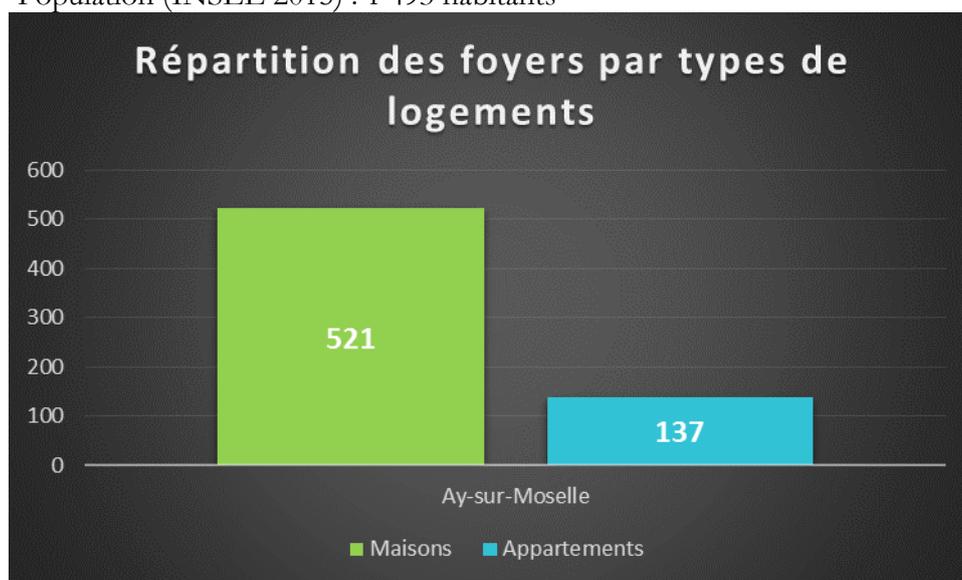
Manifestations organisées au cours de l'année

Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
		Brocante									



AY-SUR-MOSELLE

Population (INSEE 2015) : 1 493 habitants



Etablissements présents sur la commune

Mairie

Ecoles maternelle et primaire

Cantine scolaire

Stade

Service technique

Accueil périscolaire

Salle des fêtes

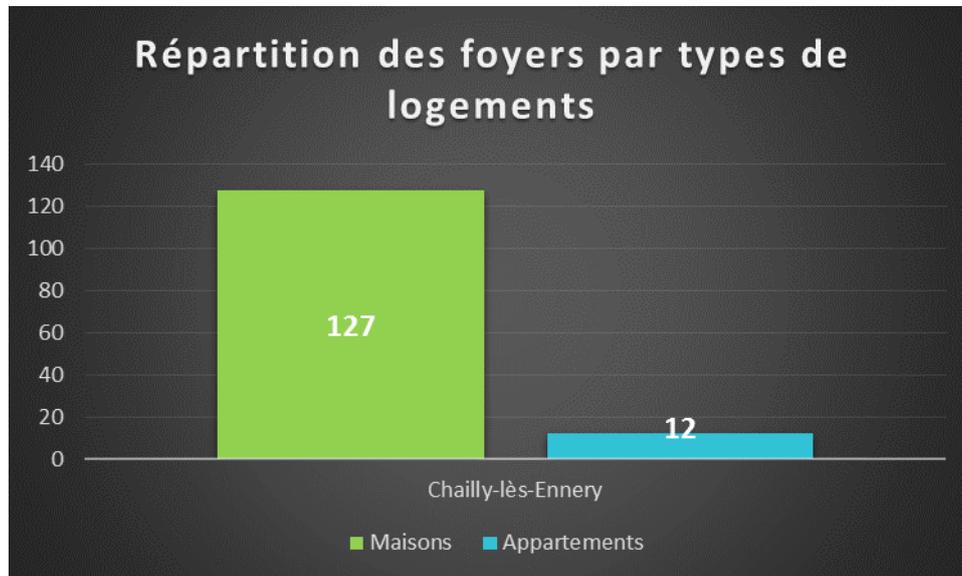
Bibliothèque

Manifestations organisées au cours de l'année

Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
						Vide grenier					



CHAILLY-LES-ENNERY
Population (INSEE 2015) : 347 habitants



Etablissements présents sur la commune

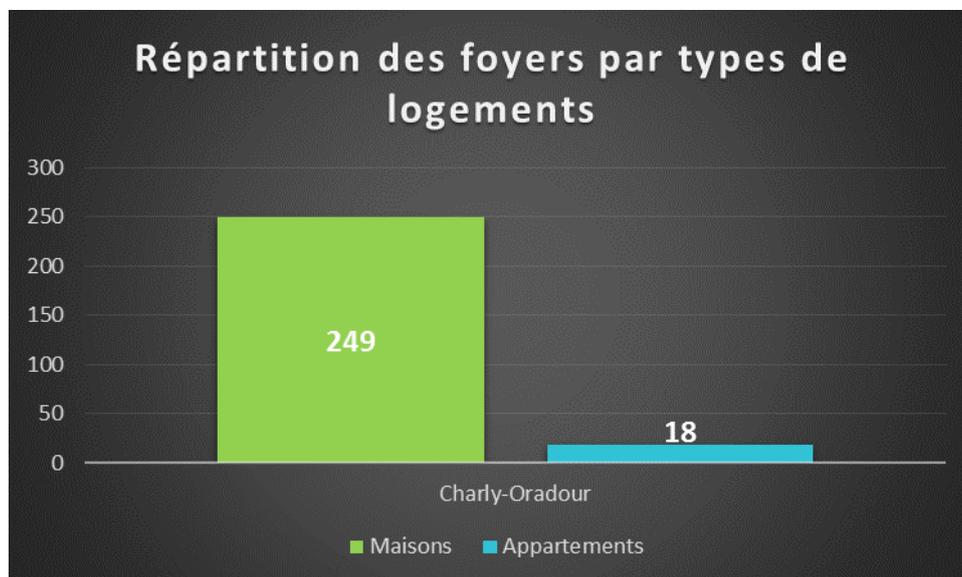
Mairie
Ecole primaire
Accueil périscolaire
Cantine scolaire
Salle des fêtes

Manifestations organisées au cours de l'année

Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
	Carnaval		Chasse aux œufs								



CHARLY-ORADOUR
Population (INSEE 2015) : 680 habitants



Etablissements présents sur la commune

Mairie
Ecoles maternelle et primaire
Cantine scolaire

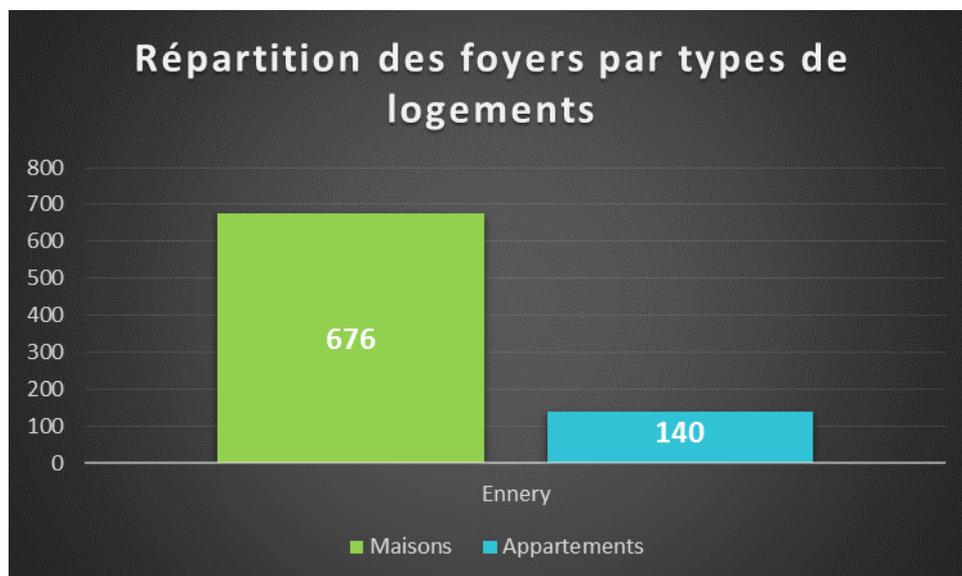
Service technique
Accueil périscolaire
Maison des associations

Manifestations organisées au cours de l'année

Janvier	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.



ENNERY
Population (INSEE 2015) : 1 972 habitants



Etablissements présents sur la commune

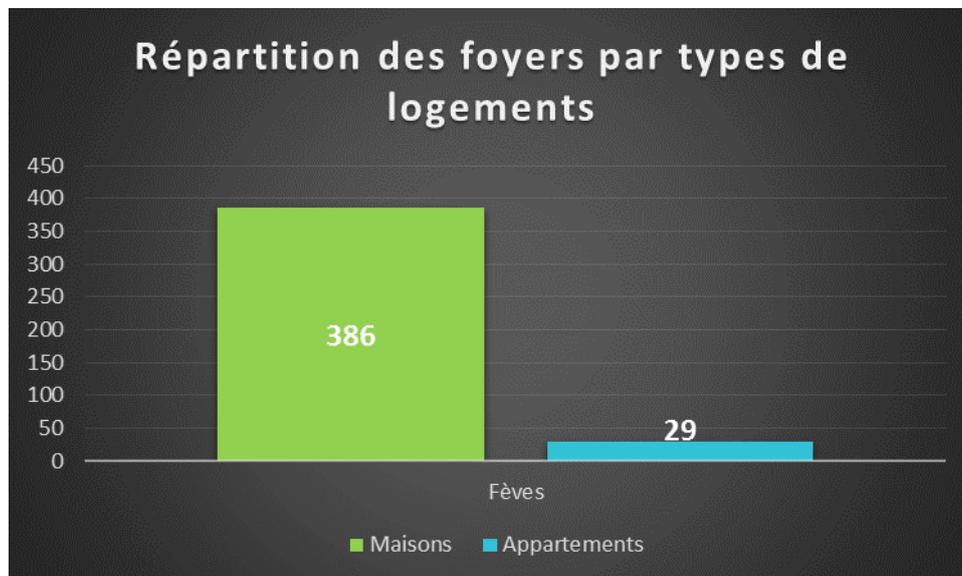
Mairie	Service technique
Ecoles maternelle et primaire	Accueil périscolaire
Cantine scolaire	Bibliothèque
Stade	Salle des fêtes
Gymnase	Ecole de musique et de danse

Manifestations organisées au cours de l'année

Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.



FEVES
Population (INSEE 2015) : 1 030 habitants



Etablissements présents sur la commune

Mairie
Ecoles maternelle et primaire
Stade

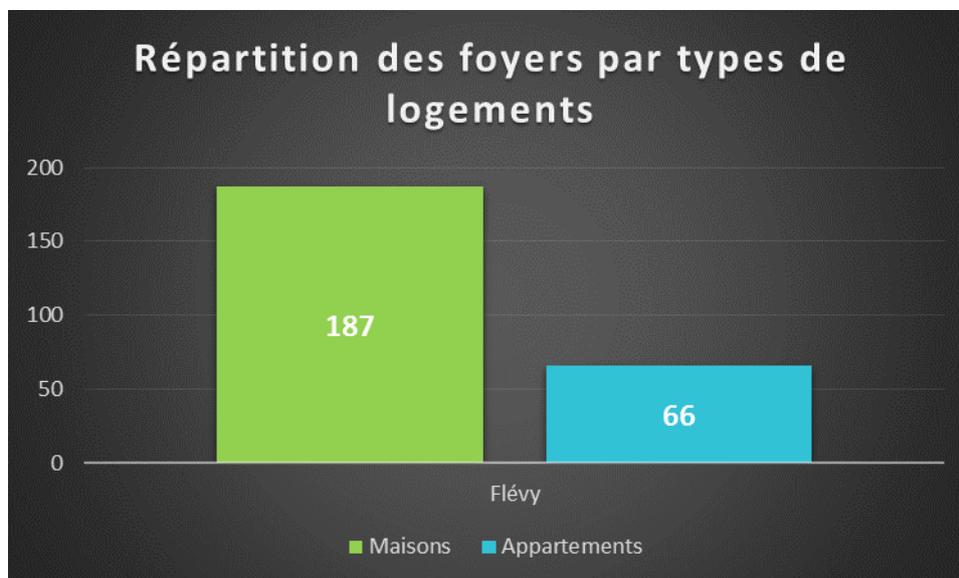
Service technique
Salle des fêtes

Manifestations organisées au cours de l'année

Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.



FLEURY
Population (INSEE 2015) : 576 habitants



Etablissements présents sur la commune

Mairie
Ecole primaire
Salle des fêtes

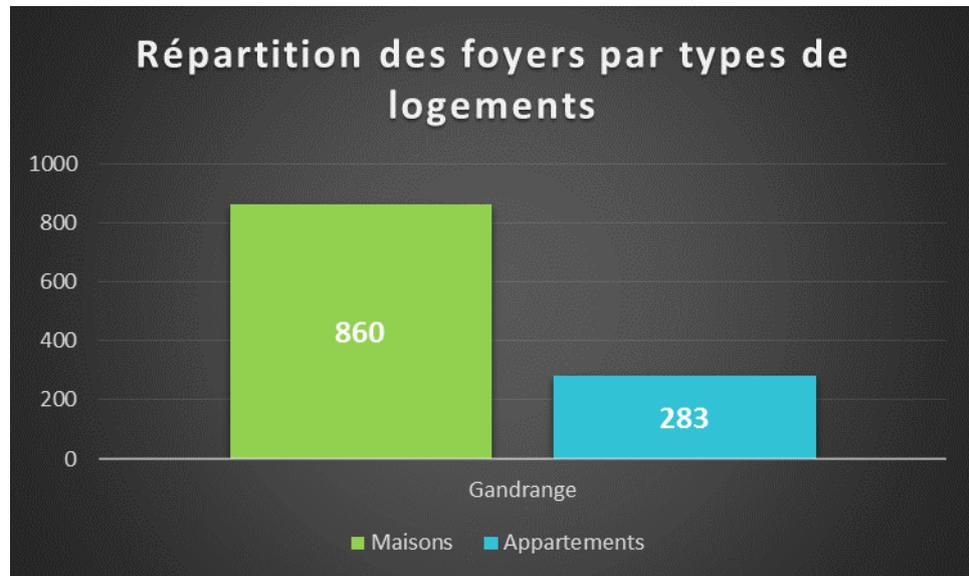
Service technique
Accueil périscolaire

Manifestations organisées au cours de l'année

Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.



GANDRANGE
Population (INSEE 2015) : 2791 habitants



Etablissements présents sur la commune

Mairie
Ecoles maternelles et primaires

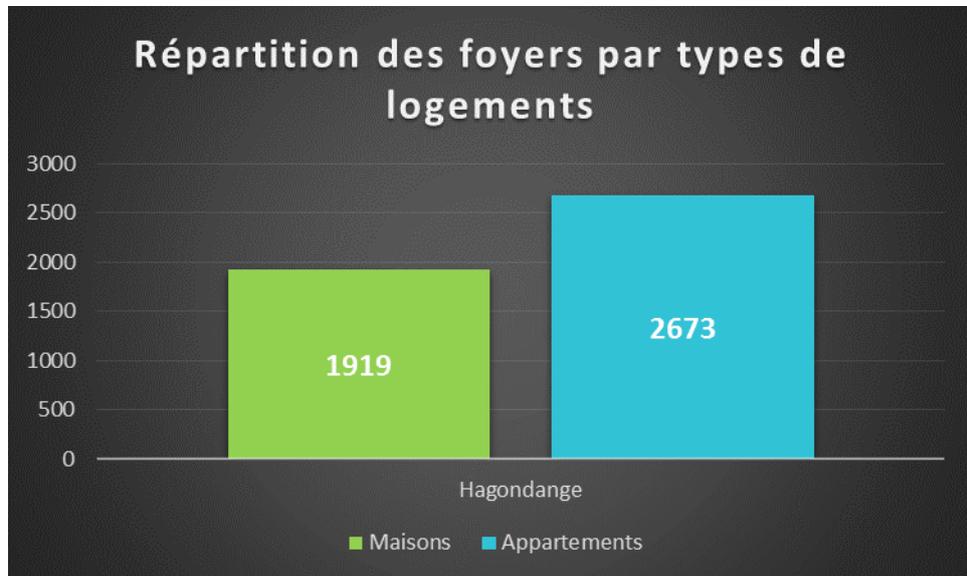
Services techniques

Manifestations organisées au cours de l'année

Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.



HAGONDANGE
Population (INSEE 2015) : 9281 habitants



Etablissements présents sur la commune

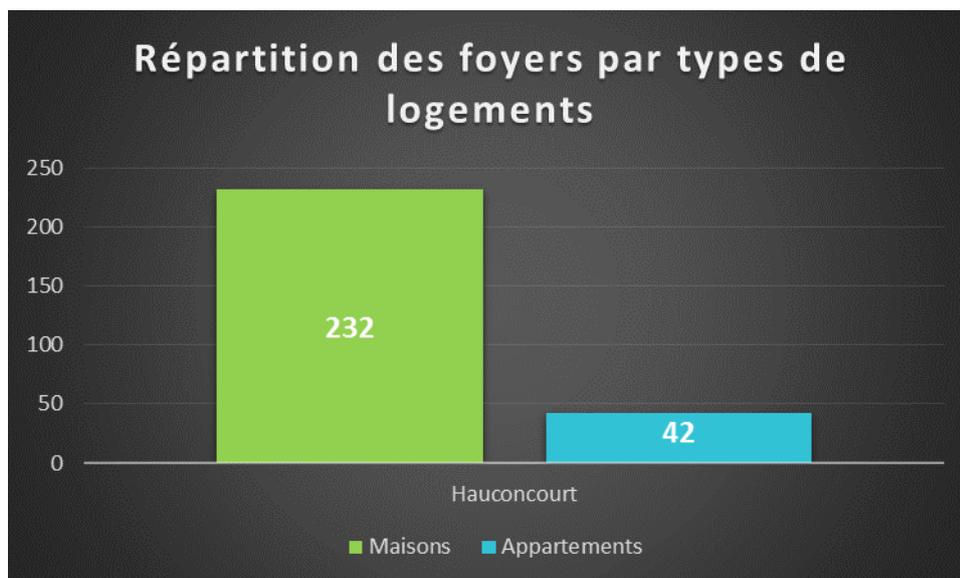
Mairie	Services techniques
Ecoles maternelles 3	Ecoles primaires 3
Cantines scolaires 2	Crèche
Maison des associations	Stade
Bibliothèque	Salle des fêtes
Gymnases 3	Ecole de musique
Base nautique	

Manifestations organisées au cours de l'année

Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Dec.
		Marché aux puces-									



Population (INSEE 2015) : 601 habitants



Etablissements présents sur la commune

Mairie
Groupe scolaire
Salle des fêtes

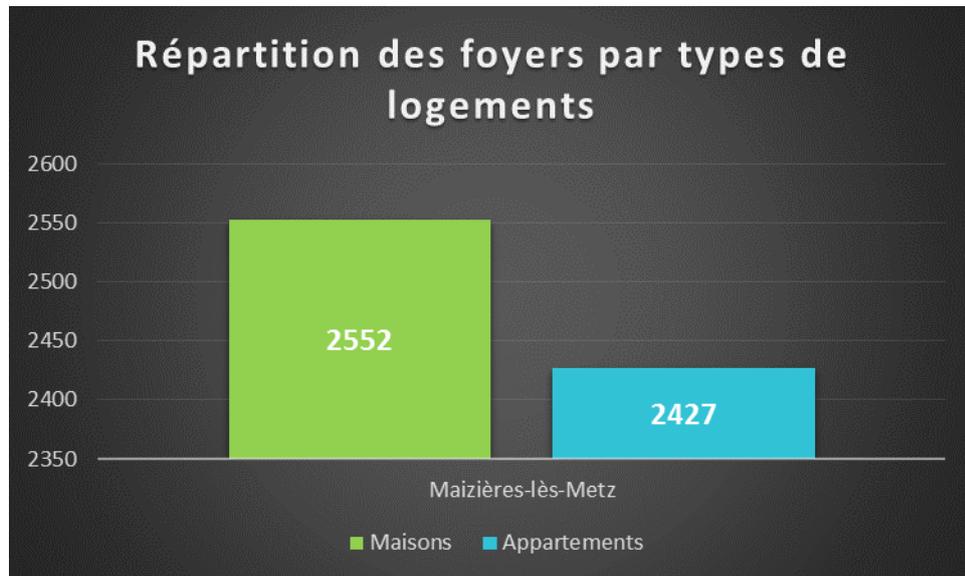
Service technique
Accueil périscolaire
Stade

Manifestations organisées au cours de l'année

Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
							brocante				



MAIZIERES-LES-METZ
Population (INSEE 2015) : 11 200 habitants



Etablissements présents sur la commune

Mairie	Service technique
Crèche	Accueil périscolaire
Ecoles maternelles (4) et primaires (4)	Bibliothèque
Cantines scolaires 5	
Collège	
Salle des fêtes	
Ecole de musique	
Stade	

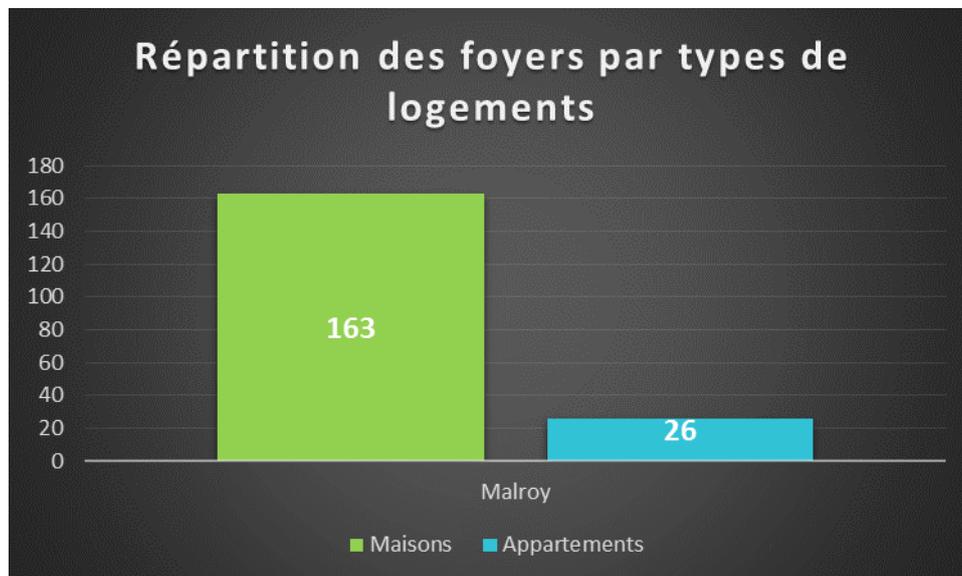
Manifestations organisées au cours de l'année

Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
					Feu de la Saint Jean – Fête de la musique	Festival de la Marelle – Fête nationale – Vide grenier nocturne					



MALROY

Population (INSEE 2015) : 367 habitants



Etablissements présents sur la commune

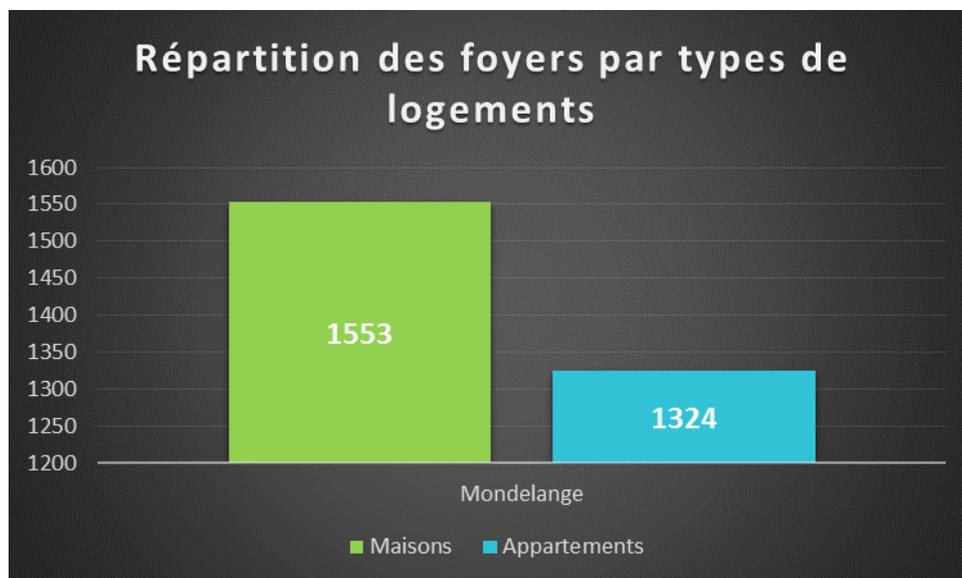
Mairie
Ecole primaire
Salle des fêtes

Manifestations organisées au cours de l'année

Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
				brocante							



MONDELANGE
Population (INSEE 2015) : 5 809 habitants



Etablissements présents sur la commune

Mairie	Services techniques
Accueils périscolaires 2	Cantines scolaires 3
Stade	Bibliothèque
Salles des fêtes 2	Gymnase 2
Espace petite enfance	

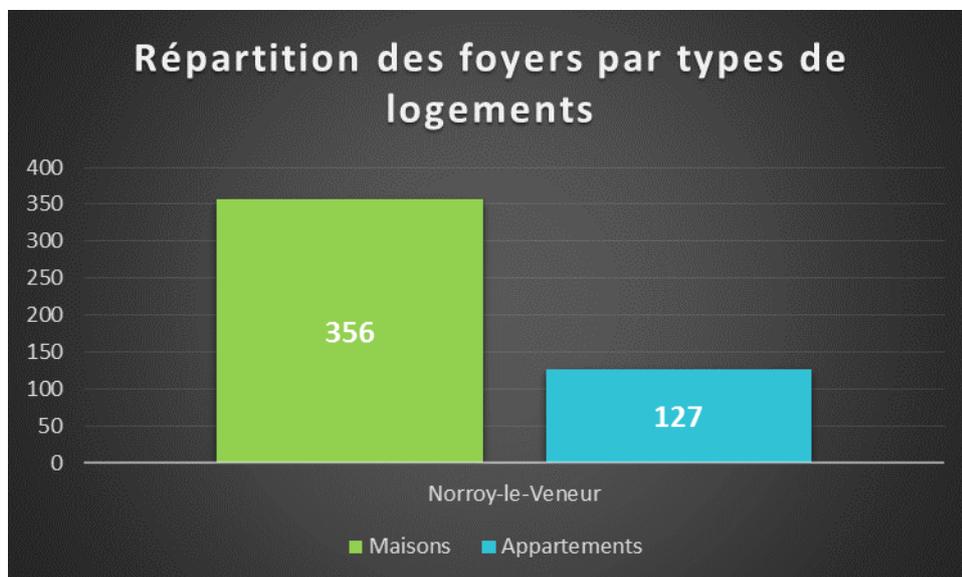
Manifestations organisées au cours de l'année

Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
Bourse aux articles de pêche		Salon de la puériculture - Parcours du cœur									



NORROY-LE-VENEUR

Population (INSEE 2015) : 1 024 habitants



Etablissements présents sur la commune

Mairie
Ecoles maternelle et primaire
Salle des fêtes

Service technique
Accueil périscolaire

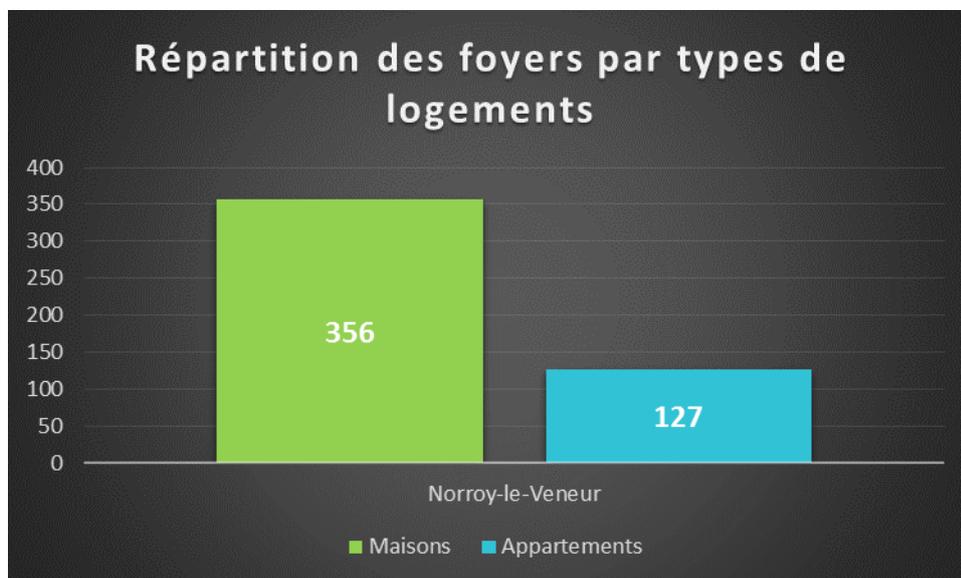
Manifestations organisées au cours de l'année

Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
					Festival de Couarail	Fête nationale					



PLESNOIS

Population (INSEE 2015) : 805 habitants



Etablissements présents sur la commune

Mairie
Ecoles maternelle et primaire
Cantine scolaire

Service technique
Accueil périscolaire
Salle des fêtes

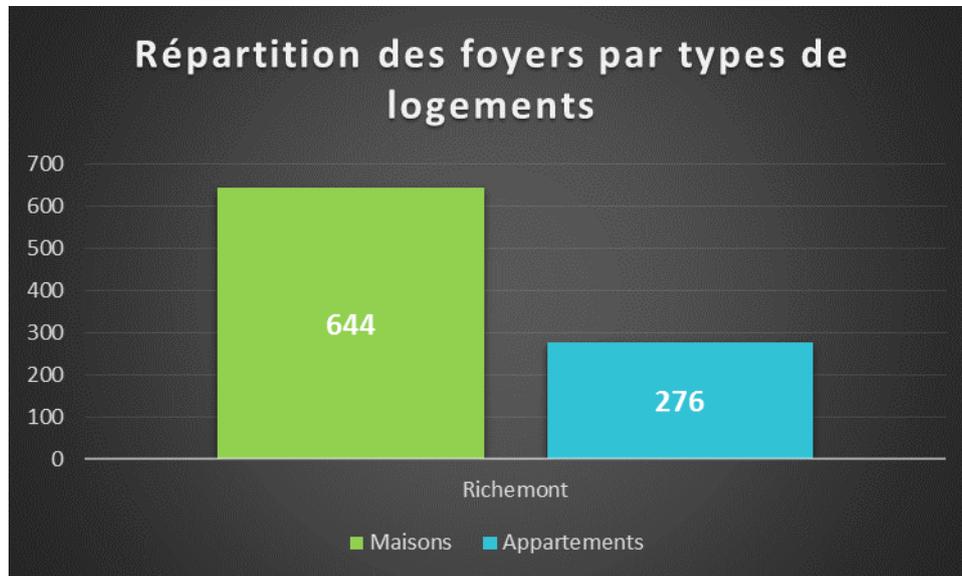
Manifestations organisées au cours de l'année

Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
					Vide grenier	Fête nationale			Puces des couturières	Bourse aux livres et aux jouets	



RICHEMONT

Population (INSEE 2015) : 1951 habitants



Etablissements présents sur la commune

- | | |
|----------------------|---------------------|
| Mairie | 2 stades municipaux |
| Accueil périscolaire | Bibliothèque |
| Cantine périscolaire | 2 salles des fêtes |
| Gymnase | Ecole de musique |

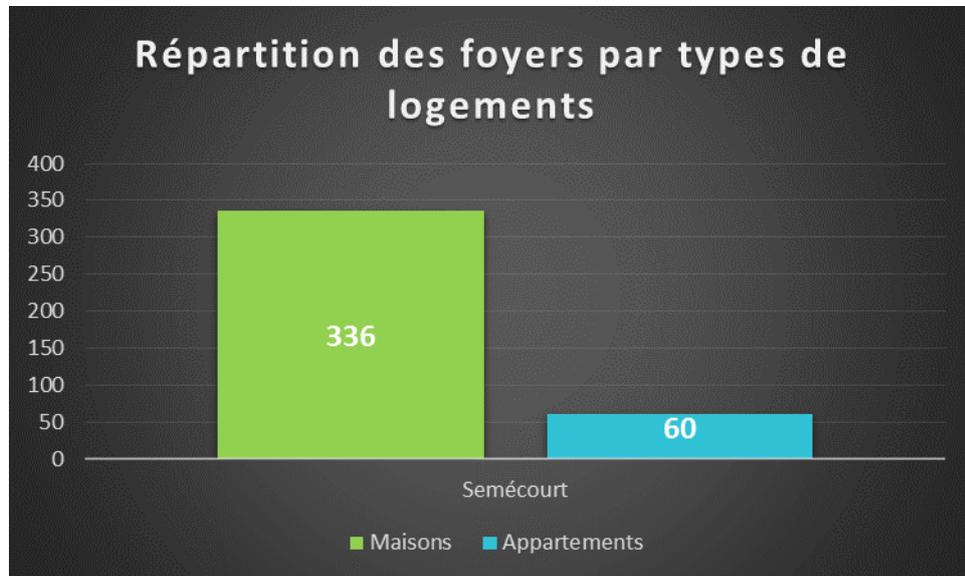
Manifestations organisées au cours de l'année

Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
	Repas dansant	Vide grenier			- fête de la musique	fête Nationale du 14 juillet				Bourse aux jouets	Soirée de la St Sylvestre



SEMECOURT

Population (INSEE 2015) : 953



Etablissements présents sur la commune

Mairie
Ecoles maternelle et primaire
Maison des associations

Service technique
Salle des fêtes

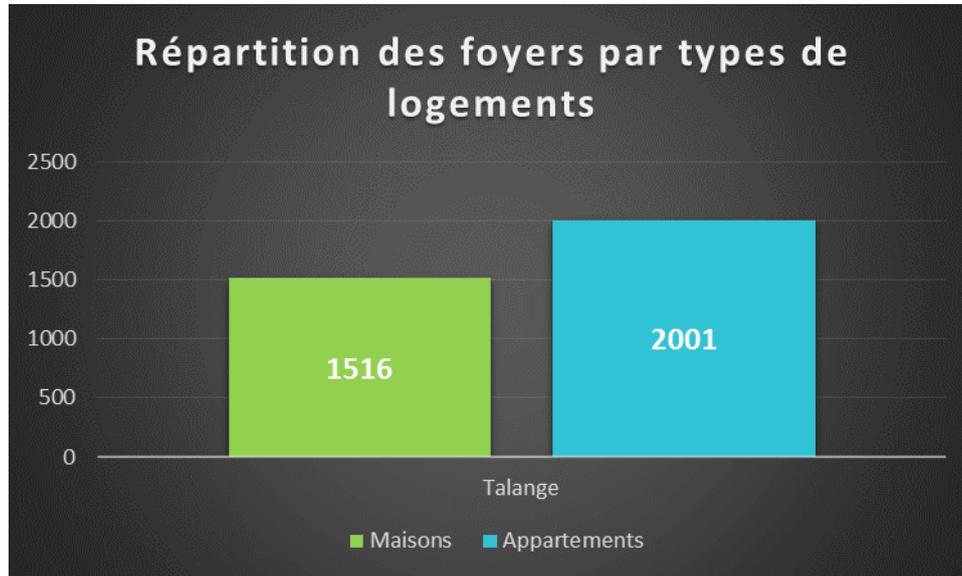
Manifestations organisées au cours de l'année

Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
					Fête de la musique		Vide grenier				



TALANGE

Population (INSEE 2015) : 7698



Etablissements présents sur la commune

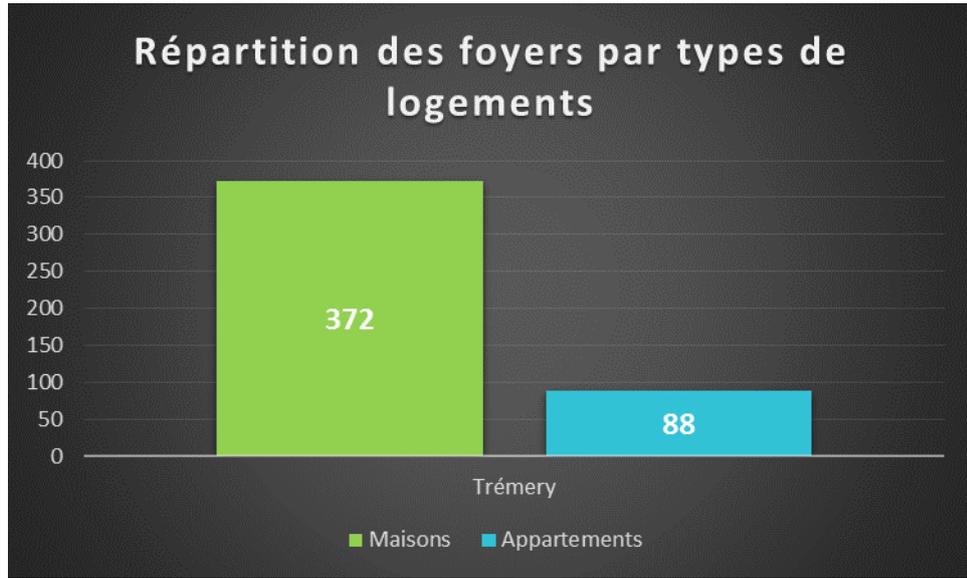
Manifestations organisées au cours de l'année

Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.



TREMERY

Population (INSEE 2015) : 1 068 habitants



Etablissements présents sur la commune

Mairie
 Crèche
 Ecoles maternelle et primaire
 Accueil périscolaire
 Cantine scolaire

Service technique
 Salle des fêtes
 Gymnase
 Stade
 Bibliothèque

Manifestations organisées au cours de l'année

Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
					Brocante- Feu de la Saint Jean						

C) LA POPULATION

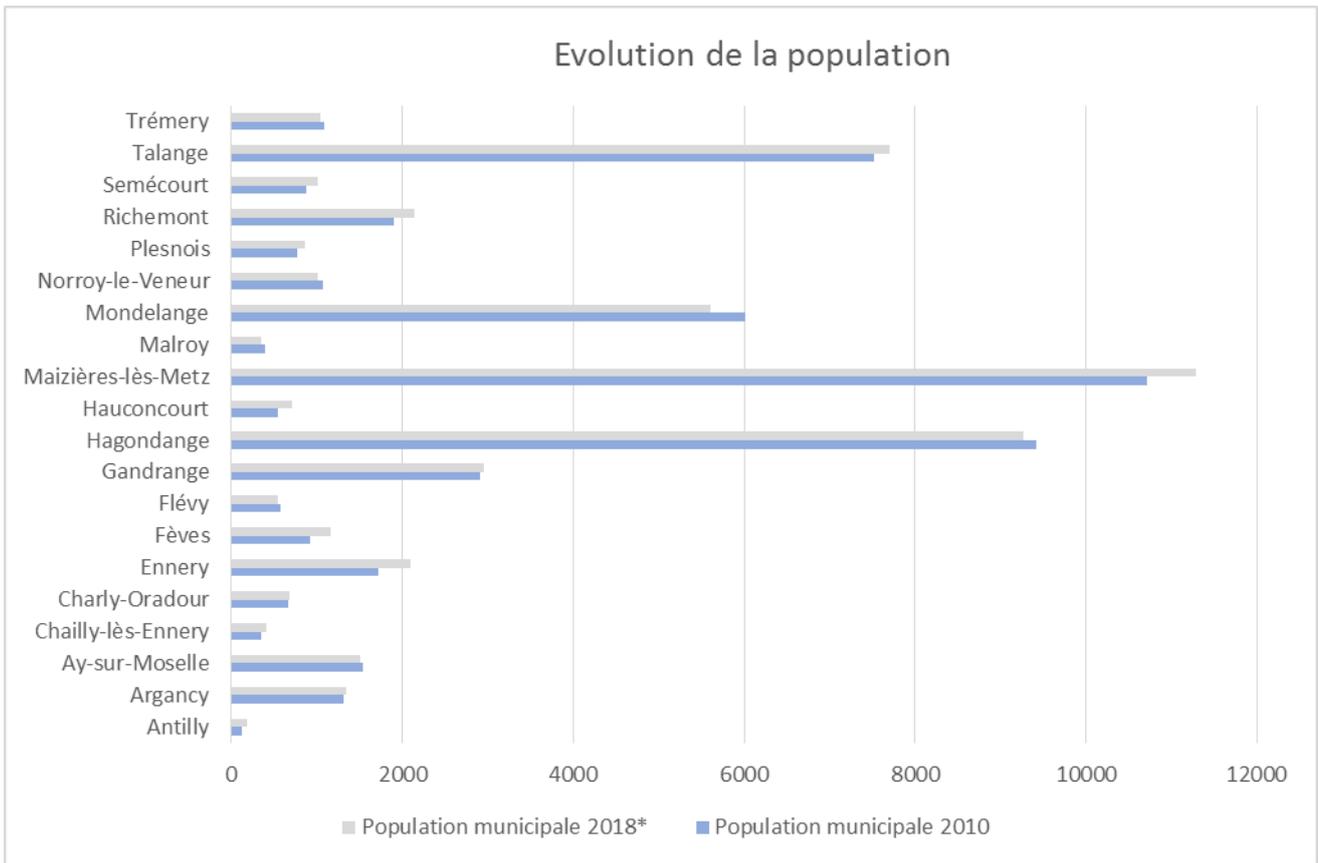
1) Evolution et caractéristiques de la population

Code INSEE	Commune	Population municipale 2010	Population municipale 2015	Population municipale 2016	Evol pop 2015/2016	Population municipale 2017*	Population municipale 2018*
57024	Antilly	122	163	167	2,45%	171	175
57028	Argancy	1310	1354	1351	-0,22%	1348	1345
57043	Ay-sur-Moselle	1540	1493	1499	0,40%	1505	1511
57125	Chailly-lès-Ennery	348	347	364	4,90%	382	401
57129	Charly-Oradour	667	680	680	0,00%	680	680
57193	Ennery	1715	1972	2010	1,93%	2049	2088
57211	Fèves	915	1030	1074	4,27%	1120	1168
57219	Flévy	570	576	567	-1,56%	558	549
57242	Gandrange	2908	2791	2846	1,97%	2902	2959
57283	Hagondange	9414	9281	9275	-0,06%	9269	9263
57303	Hauconcourt	542	601	635	5,66%	671	709
57433	Maizières-lès-Metz	10710	11200	11232	0,29%	11264	11296
57438	Malroy	386	367	360	-1,91%	353	346
57474	Mondelange	6009	5809	5739	-1,21%	5670	5602
57511	Norroy-le-Veneur	1068	1024	1018	-0,59%	1012	1006
57546	Plesnois	775	805	825	2,48%	845	867
57582	Richemont	1894	1951	2013	3,18%	2077	2143
57645	Semécourt	872	953	974	2,20%	995	1017
57663	Talange	7515	7698	7699	0,01%	7700	7701
57677	Trémery	1087	1068	1060	-0,75%	1052	1044
TOTAL CC Rives de Moselle		50367	51 163	51 388	0,44%	51624	51851

Les recensements INSEE traduisent une évolution de la population de 0,44 %/an entre 2015 et 2016 (1,04 % / an entre 2006 et 2010). Les communes où l'évolution est la plus significative sont certaines communes rurales.

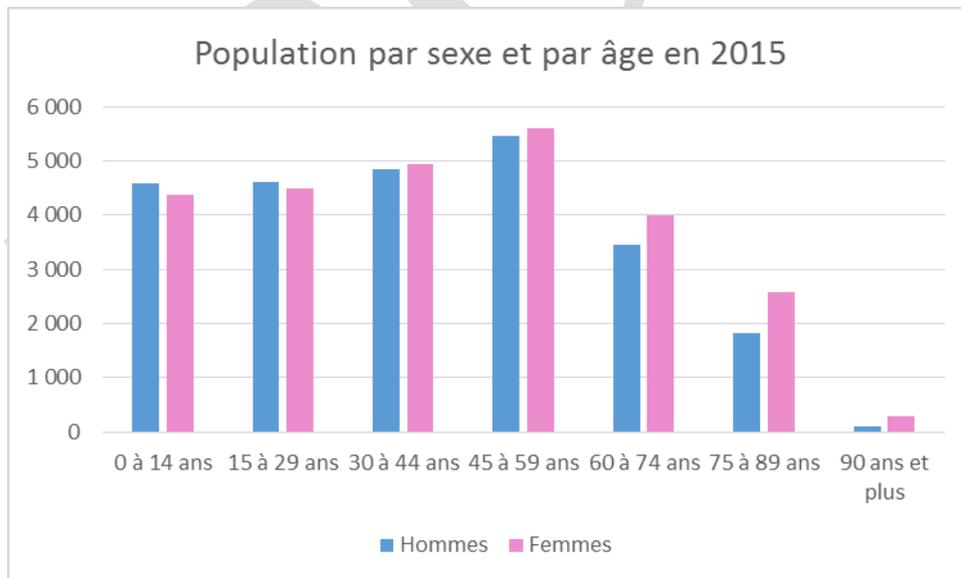
La population INSEE 2018 est estimée à 51 851 habitants. Ceci est une estimation calculée à partir du taux d'évolution de la population entre 2015 et 2016.

Il y a 3 communes de plus de 6 000 habitants (Maizières-lès-Metz, Hagondange et Talange) regroupent la moitié de la population totale. 7 communes sont plus rurales avec des populations de moins de 1 000 habitants.



Entre 2010 et 2018 la population totale de la Communauté de Communes a évoluée de 3 %.

Caractéristiques de la population



Source : Insee, RP2015 exploitation principale, géographie au 01/01/2017.

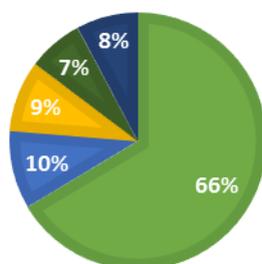
Les enfants (0 à 14 ans) et les jeunes (15 à 29 ans) représentent respectivement 18 % de la population du territoire soit environ 1/5 chacun.

Les tranches de 30 à 59 ans représentent 41 % de la population soit presque la moitié.

Les 60 ans et plus représentent quant à eux 24 % de la population soit environ 1/4.

POPULATION DE 15 À 64 ANS PAR TYPE D'ACTIVITÉ

■ Actifs ayant un emploi ■ chômeurs
■ élèves, étudiants, stagiaires ■ retraités ou préretraités
■ autres inactifs



Source : Insee, RP2015 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2017.

Les actifs ayant un emploi représentent la majorité de la population de 15 à 64 ans avec 66 %.

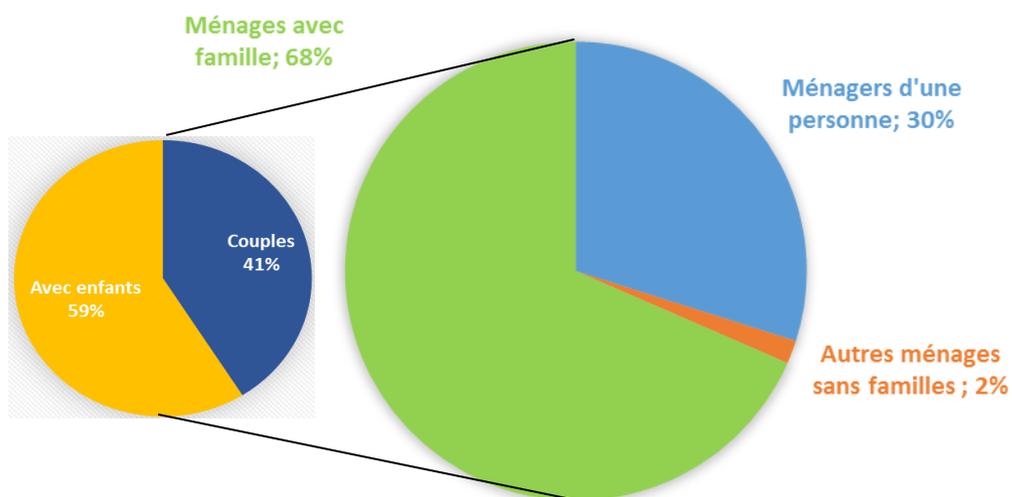
Les Chômeurs représentent 10 % de la population de 15 à 64 ans.

Les élèves, retraités et autres inactifs sont en proportion plus faible représentant respectivement 9 %, 7 % et 8 %.

2) Caractéristiques des ménages

L'analyse des caractéristiques des ménages de la Communauté de Communes (taille des foyers, âge, mobilité) permettront d'adapter les actions de communication en fonction du type d'utilisateurs.

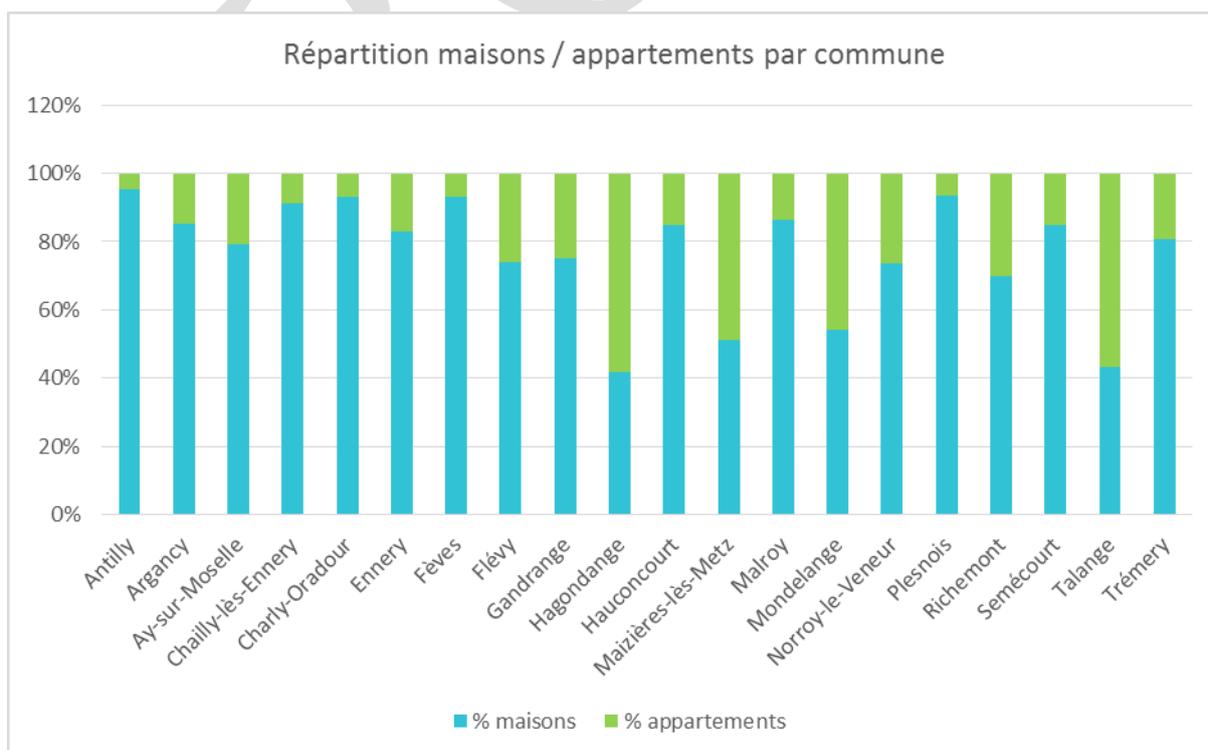
COMPOSITION DES MÉNAGES - CCRM



30 % des ménages sont des personnes seules. La plupart des ménages sont des familles (68 %) : 41% de couples sans enfant, 59 % sont des familles avec enfants.

Commune	Nb maisons	Nb appartements	Total foyers	Nb ménages
Antilly	59	3	62	59
Argancy	507	89	596	555
Ay-sur-Moselle	521	137	658	631
Chailly-lès-Ennery	127	12	139	133
Charly-Oradour	249	18	267	251
Ennery	676	140	816	787
Fèves	386	29	415	395
Flévy	187	66	253	241
Gandrang	860	283	1143	1067
Hagondange	1919	2673	4592	4232
Hauconcourt	232	42	274	249
Maizières-lès-Metz	2552	2427	4979	4672
Malroy	163	26	189	167
Mondelange	1553	1324	2877	2546
Norroy-le-Veneur	356	127	483	441
Plesnois	290	20	310	299
Richemont	644	276	920	863
Semécourt	336	60	396	381
Talange	1516	2001	3517	3324
Trémery	372	88	460	444
TOTAL	13505	9841	23346	21737

Source : Dossiers complets des communes – INSEE 2015



Sur le territoire de Rives de Moselle il y a 58 % de maisons et 42 % d'appartements.

C'est à Hagondange, Maizières-lès-Metz, Mondelange et Talange qu'il y a les plus forts taux de logements collectifs (> 40%).

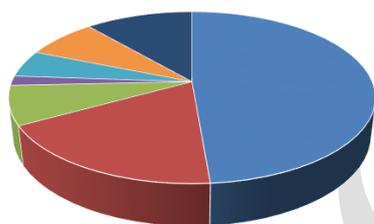
D) L'ECONOMIE DU TERRITOIRE (Données tirées de l'étude préfig CODEC 2018 – INDDIGO)

La localisation de « Rives de Moselle » en fait un territoire naturellement attractif (position géographique, desserte, main d'œuvre qualifiée...) :

- Au carrefour de 2 autoroutes : A4 (ouest-est) et A31 (Nord –sud) ;
- Un réseau ferré important (La gare de triage de Woippy : la plus grande gare de triage française en activité) ;
- Une desserte pour le transport fluvial (Canal des Mines de Fer de la Moselle, Moselle) – pas de port sur le territoire mais en proximité ;

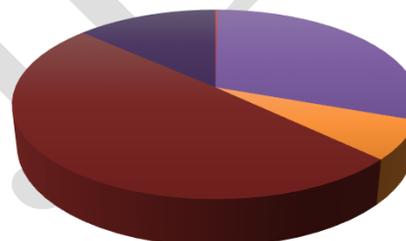
C'est également un territoire bénéficiant d'un passé industriel riche et donc d'une acceptation de l'industrie par les habitants. Il dispose de plus de 5800 établissements (SIRENE 2018) et environ 25 500 emplois salariés (INSEE 2015)

Population d'entreprises sur le territoire de Rives de Moselle



- Administration et services
- Commerce
- Services à la personne
- Agriculture
- Industrie
- BTP/artisanat
- Santé

Emplois salariés



- Agriculture/Sylviculture
- Industrie
- Construction
- Administration/Enseignement/Santé/Social
- Commerce/Transport/Services

Le chômage est de 10% des 15-64 ans (2015) – proche de la moyenne nationale. Le taux d'emploi dans l'industrie supérieur à la moyenne nationale (13,9% - INSEE) mais on retrouve une activité industrielle en déprise avec la fermeture de grand sites industriels dans un passé récent (Arcelor Gandrange) et des risques de fermeture à venir (Ascométal). Le taux d'emploi dans l'agriculture est plus faible qu'à l'échelle nationale (0,6% Vs 2,7%).

➔ **Un enjeu pour le territoire : réussir cette mutation économique et trouver des relais de développement permettant de créer de nouveaux emplois. L'économie circulaire peut jouer un rôle important.**

Le tissu économique est en pleine mutation marqué par un passé du territoire orienté par l'industrie métallurgique depuis le XIX siècle. Une requalification ambitieuse de la friche industrielle (400 ha – Parc des Portes de l'Orne) est actuellement en court. Le site de Gandrange Rombas a été une des plus importantes aciéries de Lorraine durant les années 70.

Le territoire compte ensuite 9 zones d'activité :

Nom de la zone	Nombre d'entreprises concernées	Nombre de salariés	Secteurs d'activités	Communes
Pôle Eurotransit	110	7200	industriel, transport, logistique	Ennery, Flévy et Trémery
Les Jonquières	49	1000	industriel, logistique, négoce	Ennery et Argancy
Les Begnennes	10	95	tertiaire, artisanal, hôtelier, restauration	Ennery
Velers Jacques	15		artisanal, négoce.	Ay-sur-Moselle
Val Euromoselle Nord	10	850	industriel, artisanal.	Maizières-lès-Metz
Val Euromoselle Sud	75	800	artisanal, tertiaire, commercial	Norroy-le-Veneur, Fèves et Semécourt
Parc artisanal Val Euromoselle	15		artisanal	
Ecoparc Val Euromoselle	25	70	tertiaire, activités technologiques, médical, formation	Norroy-le-Veneur
Carrefour d'activités Hauconcourt Talange	60		industriel, artisanal, tertiaire, commercial.	Hauconcourt et Talange
9 ZONES	PRES DE 400			

Il existe, par ailleurs, de nombreuses friches à réhabiliter et valoriser. Un syndicat mixte a été créé pour l'occasion : le SMEAFI.

- Mondelange – Hagondange : 66 ha – Présence de bâtiments
- Site sidérurgique « Les Portes de L'Orne » : environ 400 ha – Présence de bâtiments
- Eurovia : environ 4,45 ha – Pas de bâtiment
- Site Eiffage Voie Romaine : 6 ha - Présence de bâtiments

➔ **Enjeux pour le territoire : La requalification des friches industrielles génère d'importants volumes de déchets. D'une part sur la déconstruction : flux de métaux, bétons, verres, plâtres, terres polluées à traiter. D'autre part sur le réaménagement : flux de terres, bétons et déchets de type « couches de chaussée ».**

La ville de Maizières a également entamé de fortes orientations sur son développement vers la reconversion urbaine, la requalification d'anciens sites d'activités

- Requalification du quartier Gare
- Reconversion d'anciens sites d'activité : site d'Eiffage (6 ha) implanté le long de la voie romaine (habitat)
177 permis de construire en 2017, dans la moyenne départementale (source : Sitadel)

Le territoire de la Communauté de Communes des Rives de Moselle comptabilise plus de 4 000 établissements sur son territoire, à 80% dans le domaine des services.

Les établissements des Rives de Moselle par secteurs d'activités en 2014								
Source INSEE SIRENE								
	0 sal.	1 sal.	3 à 9	10 à 49 sal.	50 à 99 sal.	Plus de 100 sal.	NR	Total
Industrie	90	42	70	60	12	11	17	302
Construction	253	82	68	37	6	0	32	478
Services	1824	486	503	219	37	11	188	3268
Total	2234	624	642	317	55	22	238	4132

E) LA COMPETENCE DECHETS

La Communauté de Communes des Rives de Moselle possède les compétences collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés ainsi que la gestion des déchèteries.

Les déchets assimilés sont ceux des artisans, commerçants, des établissements publics et certaines entreprises des zones d'activités Ils sont pris en charge par le service public dans la limite d'un bac par flux.

1) Collecte et traitement des ordures ménagères et du tri sélectif

Le Service de Collecte de la Communauté de Communes de Rives de Moselle assure depuis le 1^{er} janvier 2017 le ramassage (en régie) sur les 20 communes membres de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés (ordures ménagères (OM) et collecte sélective des emballages (CS)).

Les prestations de collecte en porte à porte des déchets sont assurées comme suit :

- La collecte des ordures ménagères est réalisée en bacs (ou en sacs si dotation en bac impossible). Le ramassage est bihebdomadaire sur les communes de Gandrange, Hagondange, Maizières-lès-Metz, Mondelange et Talange et hebdomadaire sur les autres communes.
- La Collecte sélective des emballages ménagers recyclables est hebdomadaire sur l'ensemble des 20 communes (uniformisation des consignes de tri en 2017).

Pour la collecte des déchets ultimes (ou OM), les usagers sont dotés de bacs de 120, 240 ou 650 L ou de sacs noirs de 100 L quand la configuration de l'habitat ne permet pas de stocker de bac.

Pour la collecte des « Emballages », les usagers sont dotés de sacs transparents de 100 L. Peuvent y être déposés : les bouteilles et flacons en plastiques, les briques alimentaires, les emballages métalliques et les cartonnettes.

Le Verre et les Papiers sont collectés en apport volontaire.

Flux de déchets	Type de collecte	Conditionnement	Bénéficiaires	Fréquence de collecte	Destination
Ordures ménagères	Porte à porte	Bac gris 120 L	Foyers jusqu'à 3 personnes	1 fois par semaine sauf Maizières-	Installation de stockage de déchets non
		Bac gris 240 L	- Foyers de		

Flux de déchets	Type de collecte	Conditionnement	Bénéficiaires	Fréquence de collecte	Destination
			plus de 3 personnes - Entreprises	lès-Metz, 2 fois par semaine.	dangereux
		Bac 660 L	Collectifs		
Verre	Apport volontaire	Conteneurs enterrés	Tous usagers	Selon taux de remplissage	Verrier
Papiers	Apport volontaire	Conteneurs enterrés	Tous usagers	Selon taux de remplissage	Centre de tri + papetier
Bouteilles et flacons en plastique, cartonnettes, briques et métaux	Porte à porte	Ecobac jaune 32 L (Maizières uniquement)	Foyers	1 fois par semaine	Centre de tri
		Sacs transparents			
		Bac jaune 240 L ou 660 L	-Collectifs -Entreprises		

Une étude d'optimisation a été réalisée en 2009 ainsi qu'une étude de faisabilité de mise en place d'une tarification incitative incluant des pistes d'optimisation en 2011-2012.

2) Déchèteries

La Communauté de Communes des Rives de Moselle dispose de quatre déchèteries sur le territoire :

- Ennery,
- Maizières-lès-Metz,
- Talange,
- Richemont.

Les déchets autorisés sont les suivants :

- ▶ batteries,
- ▶ bois,
- ▶ cartons d'emballage,
- ▶ déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE),
- ▶ déchets dangereux des ménages (DDM),
- ▶ ferrailles,
- ▶ gravats,
- ▶ huiles de vidange et ménagères,
- ▶ lampes à économie d'énergie,
- ▶ piles,
- ▶ pots souillés de peinture ou de solvants vides,
- ▶ tout-venant,
- ▶ végétaux,
- ▶ textiles,
- ▶ déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) (sur Ennery et Maizières-lès-Metz uniquement),
- ▶ plâtre (sur Ennery et Maizières-lès-Metz uniquement),



► pneus (sur Talange et Richemont uniquement).

L'accès aux déchèteries est autorisé pour les habitants et les entreprises du territoire mais ces dernières doivent acheter des bons artisans pour déposer des déchets.

Par ailleurs, des collectes d'encombrants sur appel sont organisées sur l'ensemble du territoire (trimestrielles pour les personnes de plus de 60 ans ou à mobilité réduite).

3) Organisation du service

La collectivité fait appel à des prestataires de services, hormis pour les services de collecte au porte-à-porte réalisés en régie sur le territoire de la Communauté de Communes. Une ambassadrice du tri a été embauchée sur la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz en octobre 2009 avec des missions élargies à la prévention des déchets dès 2010 (ex. réunions sur le compostage) puis dans le cadre du programme de prévention.

PROJET

F) ETAT DES LIEUX DES FLUX ET DES PERFORMANCES (Données tirées de l'étude préfig CODEC 2018 – INDDIGO)

1. Les ressources à enjeux

• Les ressources agricoles et forestières

Matière	Production	
Céréales	>13 000t	Production vendue
Oléagineux	>2 025	Production vendue
Fourrage	>4 700	Production du sol
Pomme de terre	>128	Production vendue
Fleurs	?	Des exploitation mais pas de chiffres
Légumes	?	Des exploitation mais pas de chiffres
Fruits	>126	Production vendue
Paille	>4180 t	Production du sol
Bois	7230 t	Croissance annuelle de la forêt

Source : base de données Agreste – Recensement agricole de 2010, CORINE LAND COVER pour le bois, Ministère de l'agriculture

1252 ha sont « toujours en herbe ». Peu de producteurs en circuits courts présent : L'Ayotte -Marché de producteurs à Ay-Sur-Moselle ; Les coteaux gourmands à Norroy Le Veneur. Présence de jardins ouvriers.

→ Enjeu : Développer l'offre territoriale en produit locaux – accompagnement à l'implantation

• Les carrières

- 4 carrières en exploitation
 - Ay/Moselle, < 200 000 t/an
 - Mondelange, < 100 000 t/an
 - Ennery (tonnage ?)
 - Hagondange (tonnage ?)
 - Argancy (tonnage ?)
- Un concasseur/cribleur de déchets inertes à Talange (Ortec)

→ Enjeu : Développer l'usage de matériaux issus du recyclage des déchets inertes du BTP

• L'énergie

- Faible potentiel en géothermie
- Gisement chaleur fatale des industriels (ex : Arcelor et Ascométal)

2. Les flux à enjeux

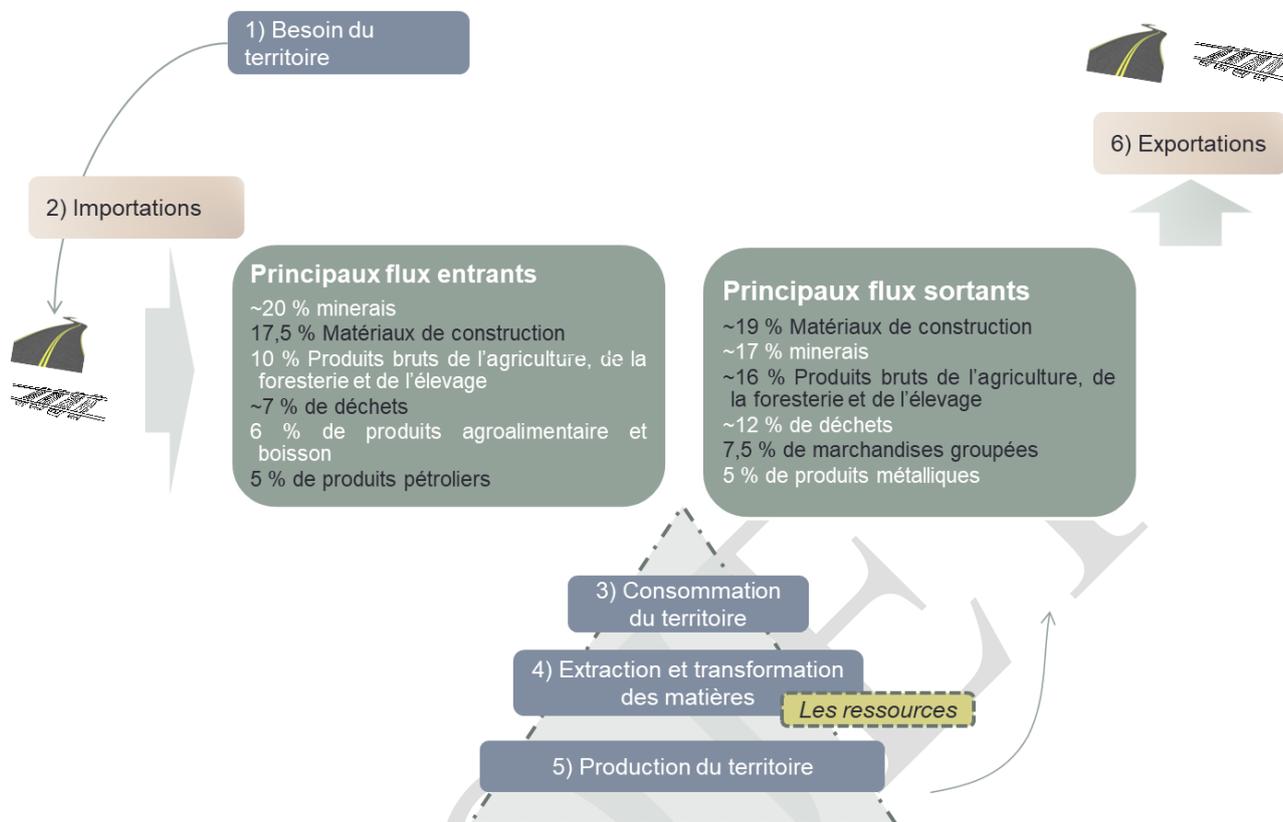
La base de données SITRAM (années 2015 – 2016 – SOES – Ministère de la transition écologique et solidaire) recense l'ensemble des flux entrants et sortants au niveau de la Moselle. Depuis peu, la base de données ne permet plus d'avoir les informations à l'échelle intercommunale. Ne sont pas recensés dans ces données les matières (gaz, hydrocarbures) transportés par pipe-line.

	Flux entrants	Flux sortants
Automobiles et mécanique	739 461	912 452
Autre	34 970	6 005
Autres combustibles fossiles	673 601	427 162
Déchets	1 191 945	2 999 703
Echafaudage	212 390	384 270
Machines	673 824	871 445
Marchandise non déterminée	47 419	17 078
Marchandises groupées	1 852 025	1 877 064
Matériaux de construction	3 021 272	4 651 040
Messagerie	101 605	144 765
Meubles et autres articles manufacturés	80 524	102 963
Minerais	3 432 898	4 189 386
Palettes et conteneurs	70 989	150 323
Produits agro-alimentaires et boissons	1 084 336	1 133 005
Produits bruts de l'agriculture, de la foresterie et de l'élevage	1 753 601	3 874 695
Produits chimiques/plastiques/caoutchouc	634 161	869 682
Produits en bois/papier/carton	150 734	295 914
Produits métalliques	665 349	1 258 401
Produits pétroliers	899 803	530 996
Textiles et maroquinerie	50 245	77 080

Les données issues des chiffres départementaux ont été appliqué par ratio par rapport au nombre d'habitant de la Communauté de Communes Rives de Moselle.

	Flux entrants (t)	Flux sortants (t)
Matériaux de construction	147 024	226 333
Minerais	167 055	203 867
Produits bruts de l'agriculture, de la foresterie et de l'élevage	85 335	188 554
Déchets	58 003	145 974
Marchandises groupées	90 125	91 343
Produits métalliques	32 378	61 237
Produits agro-alimentaires et boissons	52 767	55 135
Automobiles et mécanique	35 984	44 402
Machines	32 790	42 407
Produits chimiques/plastiques/caoutchouc	30 860	42 321
Produits pétroliers	43 787	25 840
Autres combustibles fossiles	32 779	20 787
Echafaudage	10 335	18 700
Produits en bois/papier/carton	7 335	14 400
Palettes et conteneurs	3 455	7 315
Messagerie	4 944	7 045
Meubles et autres articles manufacturés	3 919	5 010
Textiles et maroquinerie	2 445	3 751
Marchandise non déterminée	2 308	831
Autre	1 702	292

Les principaux flux entrants et sortants sont résumés dans le schéma ci-dessous.



Concernant **les minerais**, l'enjeu aujourd'hui serait d'évaluer et surveiller le risque « ressources » pour les activités du territoire.

Pour **les matériaux de construction**, il convient de développer l'usage de matériaux issus du recyclage des déchets inertes du BTP. Aucune opération de ce type n'a pour le moment été recensée sur le territoire.

Les **produits bruts agricoles** sont également des flux qui représentent un volume important. Développer une production locale à destination de l'alimentation du territoire fait partie des enjeux à développer.

Concernant **les déchets**, une meilleure valorisation locale des déchets permettrait de créer de la valeur sur le territoire (déchets industriels, réemploi...).

Enfin, le territoire est fortement dépendant des **combustibles fossiles**. Un des enjeux serait la valorisation des chaleurs fatales et de production d'énergie renouvelables.

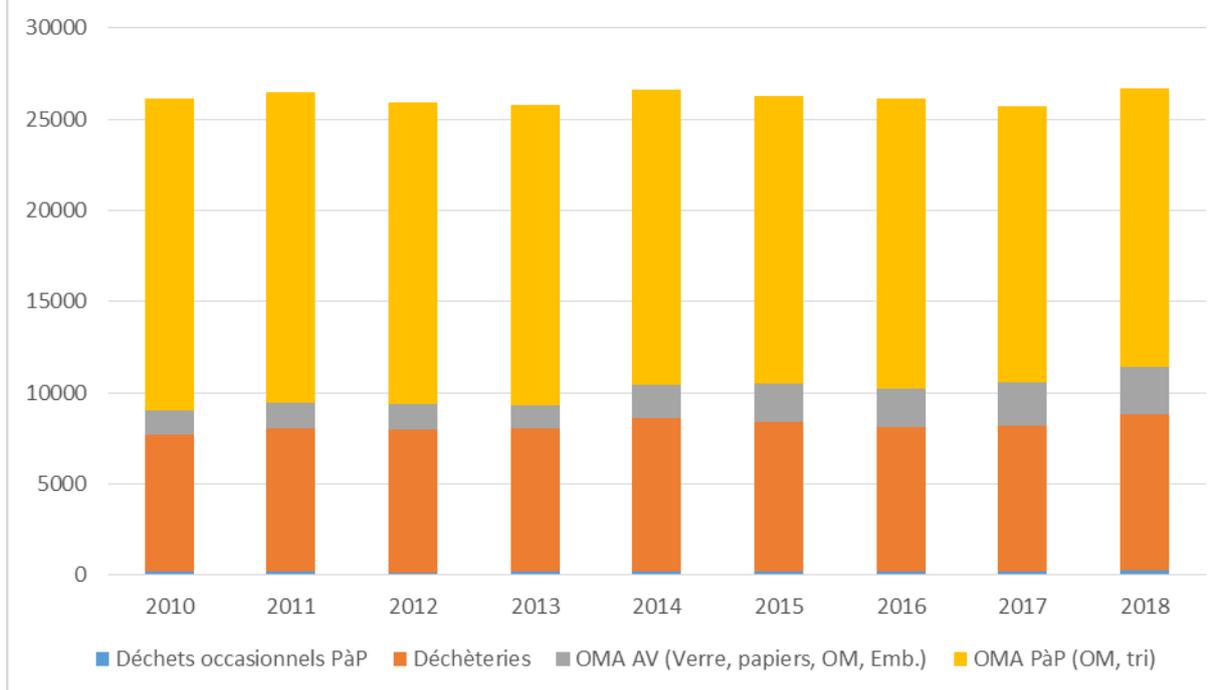
3. Les Déchets Ménagers et Assimilés

Les Déchets Ménagers Assimilés (DMA) comprennent les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), les collectes sélectives et les déchets collectés en déchèteries (hors gravats), soit la totalité des déchets des ménages et des non ménages pris en charge par le service public (hors déchets de la collectivité).

Un habitant de la CCRM a produit en moyenne 522 kg/hab./an de DMA (hors gravats) en 2018 contre 517 en 2010 soit une augmentation de 1,07 % entre 2010 et 2018.

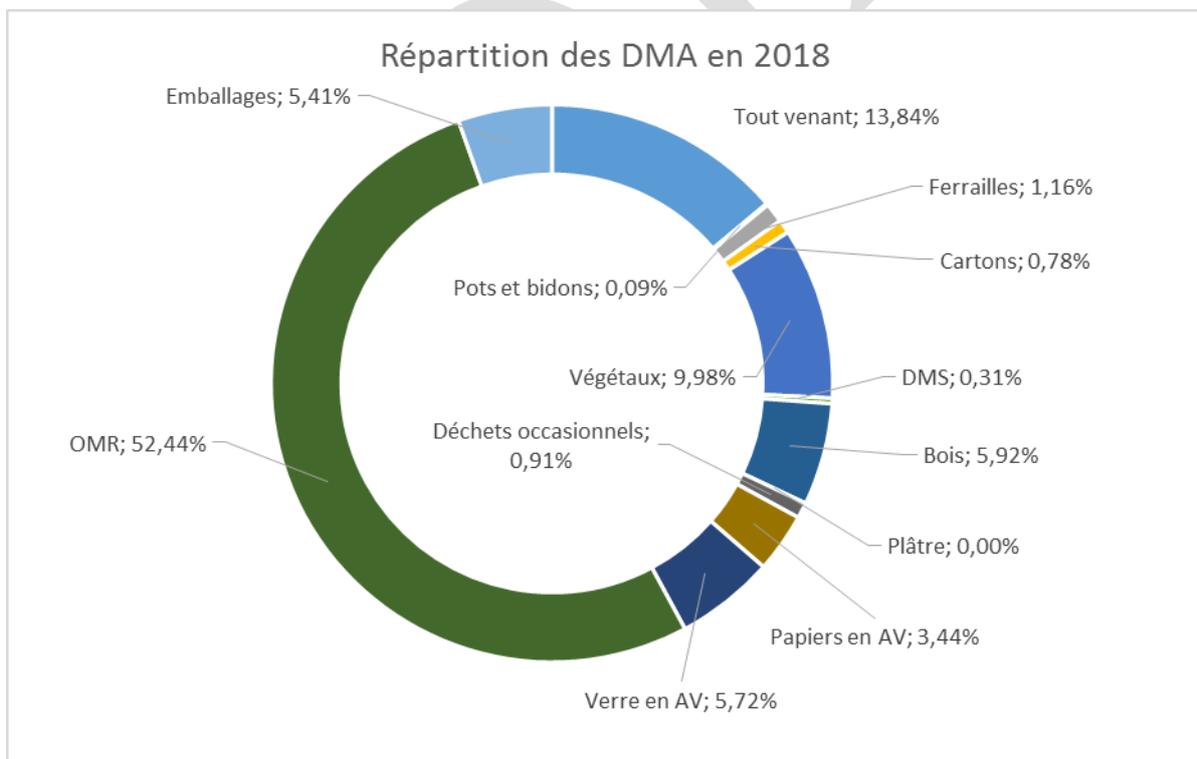
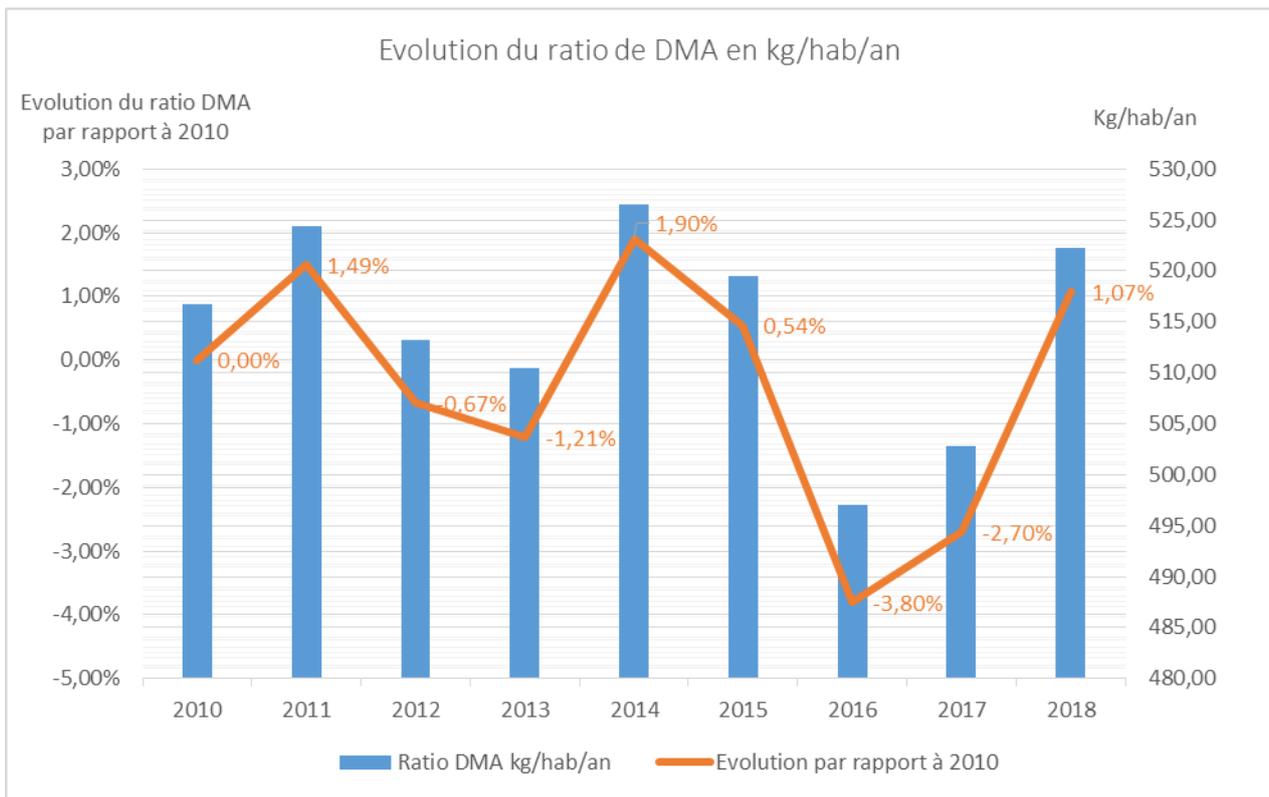
Les déchets collectés en porte à porte représentent 58% des DMA. Et ceux apportés en AV, 42%. L'ensemble du volume des DMA (hors gravats) représente **26 719 tonnes en 2018 (26 103 t en 2010)**.

Evolution du tonnage des DMA (hors gravats) entre 2010 et 2018



	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Déchets occasionnels PàP	188	201	137	177	187	186	160	220	243
Déchèteries	7514	7875	7837	7844	8404	8179	7963	7953	8573
OMA AV (Verre, papiers, OM, Emb.)	1308	1402	1370	1299	1811	2104	2125	2407	2618
OMA PàP (OM, tri)	17093	17014	16584	16467	16197	15775	15855	15142	15285
Total DMA	26103	26492	25928	25787	26599	26244	26103	25722	26719
Nb. habitant	50520	50520	50520	50520	50520	50520	52516	51163	51163
Ratio DMA kg/hab/an	516,69	524,38	513,21	510,43	526,50	519,48	497,05	502,75	522,23

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Ratio DMA kg/hab/an	516,69	524,38	513,21	510,43	526,50	519,48	497,05	502,75	522,23
Evolution par rapport à 2010	0,00%	1,49%	-0,67%	-1,21%	1,90%	0,54%	-3,80%	-2,70%	1,07%



Des enjeux de réduction à prévoir autour des OMR, du tout-venant dans les déchetteries, des déchets verts et de la collecte sélective.

Les Ordures Ménagères et Assimilées

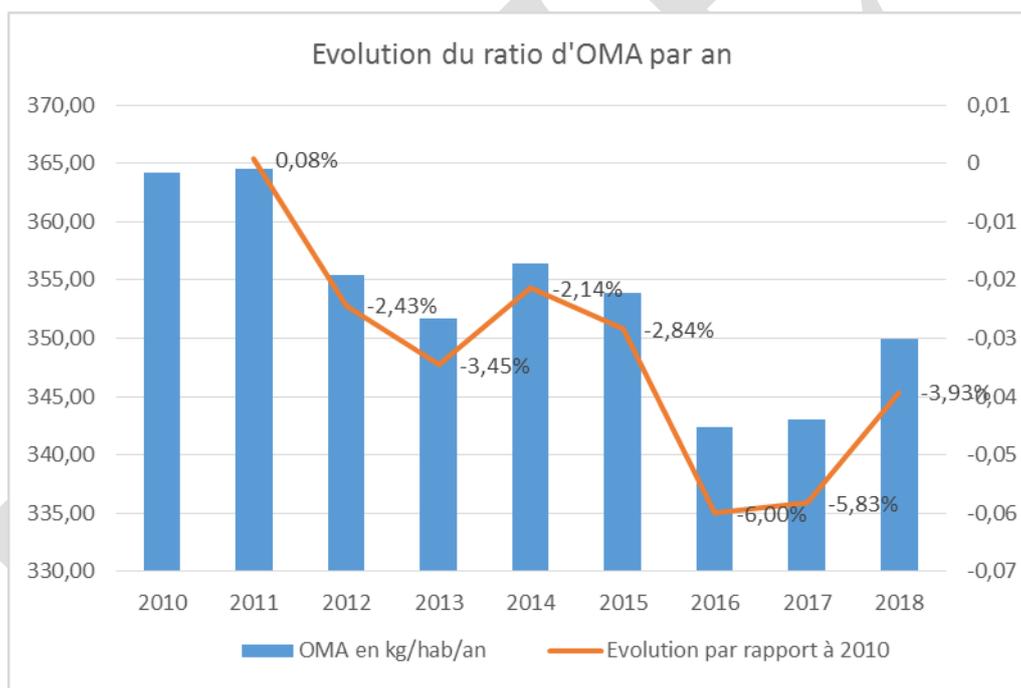
Les Ordures Ménagères et Assimilées (OMA) correspondent aux Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), au Verre, aux Emballages (collecte sélective) et journaux-magazines (Papiers).

Les OMA représentent 67 % des DMA (52% d'OMR, 6% de Verre, 3% de Papiers et 5 % d'Emballages). Leur production est en diminution depuis plusieurs années avec -3,93% des OMA produites (par habitant) entre 2010 et 2018. Cela s'explique par l'efficacité des actions de prévention conduites depuis quelques années sur le territoire.

Parmi les actions les plus pertinentes nous retenons :

- La réalisation d'un premier un Programme Local de Prévention sur la base du volontariat,
- La mise en place de composteurs individuels et partagés.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
OMA en kg/hab/an	364,23	364,52	355,38	351,67	356,45	353,90	342,37	343,00	349,92
Evolution des OMA par rapport à 2010		0,08%	-2,43%	-3,45%	-2,14%	-2,84%	-6,00%	-5,83%	-3,93%

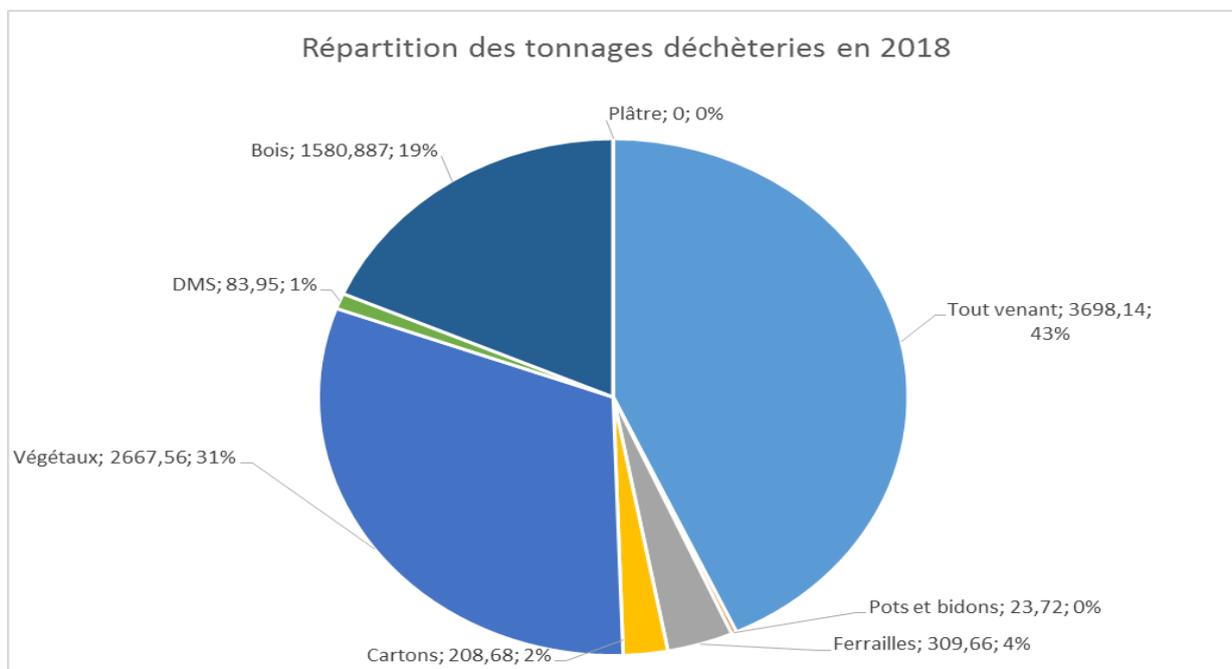


Les déchets occasionnels

La collecte de déchets occasionnels en porte à porte génère peu de tonnages (0,75 % en 2018). L'enjeu se situe au niveau de la collecte des cartons des professionnels qui augmente d'une année sur l'autre (197 t en 2017 et 224 t en 2018).

Les déchets des déchèteries

Les déchets des déchèteries (hors gravats) représentent 32% des DMA. Ils sont majoritairement composés de tout-venant (43%) et de déchets verts (31%). A titre indicatif, les gravats (non pris en compte dans le périmètre du PLPDMA) représentent 41% des tonnages collectés en 2018.



Les déchèteries du territoire de la CCRM sont au nombre de 4 et sont accessibles à tous les habitants et professionnels du territoire. Depuis le 1^{er} janvier 2018, la présentation de la carte est obligatoire pour accéder aux déchèteries.

OMR	Centre d'enfouissement
VERRE	Filière de recyclage
EMBALLAGES	Filière de recyclage
PAPIERS-CARTONS	Filière de recyclage
DÉCHÈTERIE	Traitement en fonction de la nature des déchets (compostage, recyclage, usine de dépollution...).

En ce qui concerne la valorisation globale des déchets, les données de 2016 montrent un taux de valorisation matière et organique de **40,51 %**, un taux de valorisation énergétique de **13,39 %**, et un taux sans valorisation de **45,72 %** (l'incinération sans récupération d'énergie et le stockage).

Le taux de valorisation globale est donc de 54,28 soit légèrement au-deçà des 55% fixés la LTECV pour 2020.

4. Le financement du Service

La collecte des OMA est effectuée en régie directe avec les moyens humains et matériels de la CCRM, et pour le reste, par des entreprises dans le cadre de marchés publics de prestation de services.

Le financement de la politique des déchets menée par la CCRM est assuré par la **taxe d'enlèvement des ordures ménagères** (TEOM). La TEOM est un impôt assis sur le foncier bâti et à ce titre, elle n'est pas liée à l'utilisation du service ni au volume de déchets collectés.

Les recettes issues de la TEOM sont affectées à la collecte et au traitement des déchets ainsi qu'au développement de prestations.

Ces prestations sont rendues aux usagers du service, que ce soit les particuliers ou les entreprises pour leurs déchets ménagers ou assimilés (c'est-à-dire leurs déchets non dangereux que la collectivité peut collecter et traiter en même temps que ceux des ménages).

Il y a 3 taux de TEOM en 2018 :

- 9,10% pour les Communes de Gandrange, Hagondange, Mondelange et Talange,
- 5,50% pour les Communes de Antilly, Argancy, Ay-sur-Moselle, Charly-Oradour, Chailly-lès-Ennery, Ennery, Fèves, Flévy, Hauconcourt, Malroy, Norroy-le-Veneur, Plesnois, Richemont, Semécourt et Trémery,
- 8,68% pour la Commune de Maizières-lès-Metz.

La comptabilité analytique et la Matrice des coûts de l'ADEME.

Une nouvelle matrice de calcul des coûts est réalisée chaque année. C'est un cadre homogène développé par l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) qui permet une présentation standardisée des coûts de gestion du service public des déchets. Le tableau synthétique ci-dessous présente les coûts agrégés de la Matrice 2017.

Année 2017 Montants en euro HT			Flux des déchets					Total	
			Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	Encombrants		Déchets des professionnels
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	117 082,87	4 751,87	40 324,82	50 162,84	477,97	1 895,79	214 696,16
		Communication	12 078,35	490,21	4 159,93	5 174,84	49,31	195,57	22 148,21
		TOTAL Fonctionnelles	129 161,22	5 242,08	44 484,75	55 337,68	527,28	2 091,36	236 844,37
	Techniques	Prévention	28 786,87	3 149,60	4 820,04	16 656,52	49,22	412,36	53 874,61
		Collecte et pré-collecte	---	---	---	---	---	---	---
		Pré-collecte	49 701,94	24 389,09	69 075,74	---	---	---	143 166,77
		Collecte	968 838,73	60 150,40	418 124,77	266 824,78	---	27 681,11	1 741 619,79
		TOTAL Collecte et pré-collecte	1 018 540,67	84 539,49	487 200,51	266 824,78	---	27 681,11	1 884 786,56
		Transfert/Transport	---	---	21 390,49	252 017,07	---	---	273 407,56
		Traitement des déchets non dangereux	---	---	---	---	---	---	---
		Tri et conditionnement	---	---	230 727,54	---	---	6 890,80	237 618,34
		Stockage de déchets non dangereux	1 113 274,53	---	---	---	---	---	1 113 274,53
		TOTAL Traitement des déchets non dangereux	1 113 274,53	---	230 727,54	---	---	6 890,80	1 350 892,87
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux	---	---	---	---	---	---	---
		Autres charges	---	---	---	---	---	---	---
		[REG] Traitement des déchets non dangereux - Collecte	---	---	---	---	8 771,00	---	8 771,00
		[REG] Traitement des déchets non dangereux - Enlèvement et traitement des déchets dangereux	---	---	---	390 187,34	---	---	390 187,34
		TOTAL Techniques	2 160 602,07	87 689,09	744 138,58	925 685,71	8 820,22	34 984,27	3 961 919,94
		TOTAL Charges	2 289 763,29	92 931,17	788 623,33	981 023,39	9 347,50	37 075,63	4 198 764,31

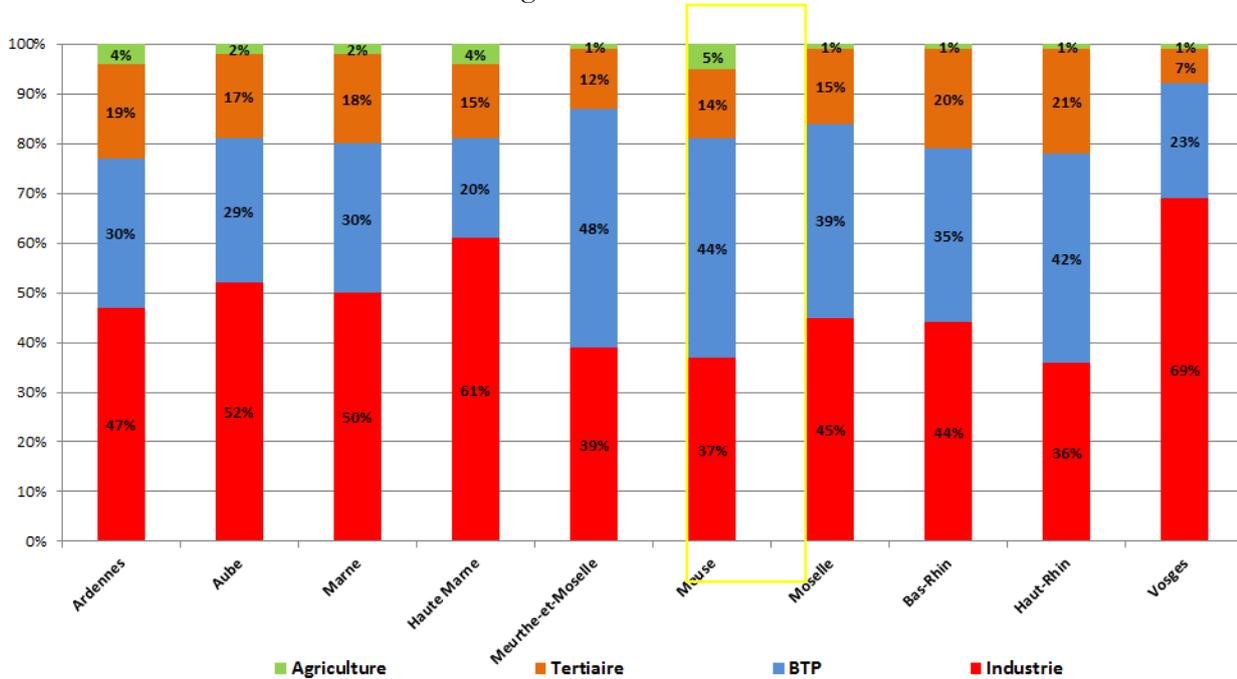
Produits	Industriels	Ventes de produits et d'énergie	---	---	---	---	---	---	---
		Matériaux	---	49 323,33	174 706,81	56 478,87	---	4 322,70	284 831,71
		Compost	---	---	---	---	---	---	---
		Energie	---	---	---	---	---	---	---
		TOTAL Ventes de produits et d'énergie	---	49 323,33	174 706,81	56 478,87	---	4 322,70	284 831,71
		Prestations à des tiers	---	---	---	---	---	---	---
		Autres produits	202 193,05	---	2 682,14	2 180,00	---	---	207 055,19
	TOTAL Industriels	202 193,05	49 323,33	177 388,95	58 658,87	---	4 322,70	491 886,90	
	Soutien	Tous soutiens des sociétés agréées	16 790,47	8 689,08	370 679,10	59 363,13	---	---	455 521,78
	Aides	Reprises des subventions d'investissements (amortissements)	---	---	---	---	---	---	---
		Subventions de fonctionnement	---	---	---	---	---	---	---
		Aides à l'emploi	---	---	---	---	---	---	---
	TOTAL Aides	---	---	---	---	---	---	---	
TOTAL Produits		218 983,52	58 012,41	548 068,05	118 022,00	---	4 322,70	947 408,68	
Autres infos	Montant de la TVA acquittée		157 093,32	6 544,04	44 312,38	98 323,40	888,89	1 816,41	308 978,44
	Contribution des usagers	TEOM	3 056 775,26	56 889,44	423 760,01	1 318 995,14	14 044,93	47 431,20	4 917 895,98
		Redevance spéciale & facturations usagers	---	---	---	13 951,00	---	---	13 951,00
	TOTAL Contribution des usagers		3 056 775,26	56 889,44	423 760,01	1 332 946,14	14 044,93	47 431,20	4 931 846,98
TOTAL Contributions		3 056 775,26	56 889,44	423 760,01	1 332 946,14	14 044,93	47 431,20	4 931 846,98	

Année 2017 Montants en euro HT	Flux de déchets						Total
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	Encombrants	Déchets des professionnels	
Coût complet	2 289 763,29	92 931,17	788 623,33	981 023,39	9 347,50	37 075,63	4 198 764,31
Coût technique	2 087 570,24	43 607,84	611 234,38	922 364,52	9 347,50	32 752,93	3 706 877,41
Coût partagé	2 070 779,77	34 918,76	240 555,28	863 001,39	9 347,50	32 752,93	3 251 355,63
Coût aidé HT	2 070 779,77	34 918,76	240 555,28	863 001,39	9 347,50	32 752,93	3 251 355,63
TVA acquittée	157 093,32	6 544,04	44 312,38	98 323,40	888,89	1 816,41	308 978,44
Coût aidé TTC	2 227 873,09	41 462,80	284 867,66	961 324,79	10 236,39	34 569,34	3 560 334,07
Montant des contributions	3 056 775,26	56 889,44	423 760,01	1 332 946,14	14 044,93	47 431,20	4 931 846,98

Année 2017 Montants en euro HT / habitant	Flux de déchets						Total
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	Encombrants	Déchets des professionnels	
Coût complet	44,47	1,80	15,32	19,05	0,18	0,72	81,54
Coût technique	40,54	0,85	11,87	17,91	0,18	0,64	71,99
Coût partagé	40,22	0,68	4,67	16,76	0,18	0,64	63,14
Coût aidé HT	40,22	0,68	4,67	16,76	0,18	0,64	63,14
TVA acquittée	3,05	0,13	0,86	1,91	0,02	0,04	6,00
Coût aidé TTC	43,27	0,81	5,53	18,67	0,20	0,67	69,14
Montant des contributions	59,36	1,10	8,23	25,89	0,27	0,92	95,78

5. Les Déchets d'Activités Economiques (DAE)

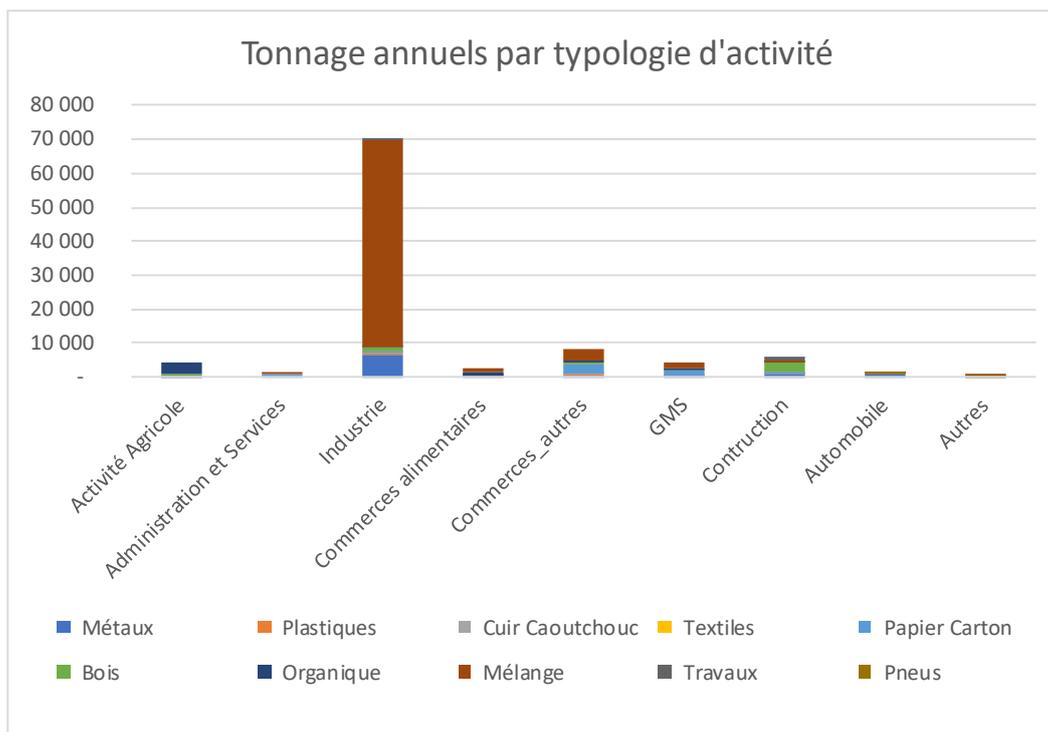
Les données sur les DAE au niveau intercommunal sont difficiles à évaluer. Les données issues du PRPGD (Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets) indiquent un volume de 883 150 tonnes/an pour la Moselle. L'origine sectorielle des DAE produits est répartie comme énoncé dans le schéma ci-dessous : 45% Industrie ; 39% BTP ; 15% Tertiaire ; 1% Agricole.



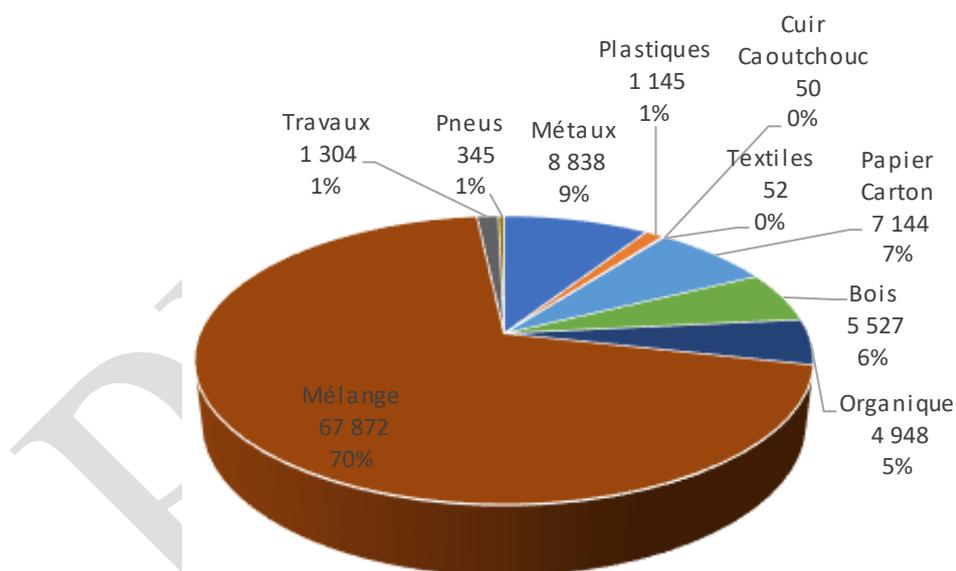
Soit pour la Moselle :

- 45% Industrie soit 397 416 tonnes
- 39% BTP soit 344 429 tonnes
- 15% Tertiaire soit 132 473 tonnes
- 1% Agricole soit 8 832 tonnes

Concernant Rives de Moselle, 97 912 tonnes de déchets ont été estimés à partir de ratios de production provenant d'études publiées et des sources IREP du territoire CCRM, 70 049 tonnes sont produites par les **industries**, soit 72 % des tonnages produits.



Au regard du tissu économique du territoire, les flux majoritaires sont les déchets en mélanges, les métaux, les papiers-cartons, le bois et les déchets organiques



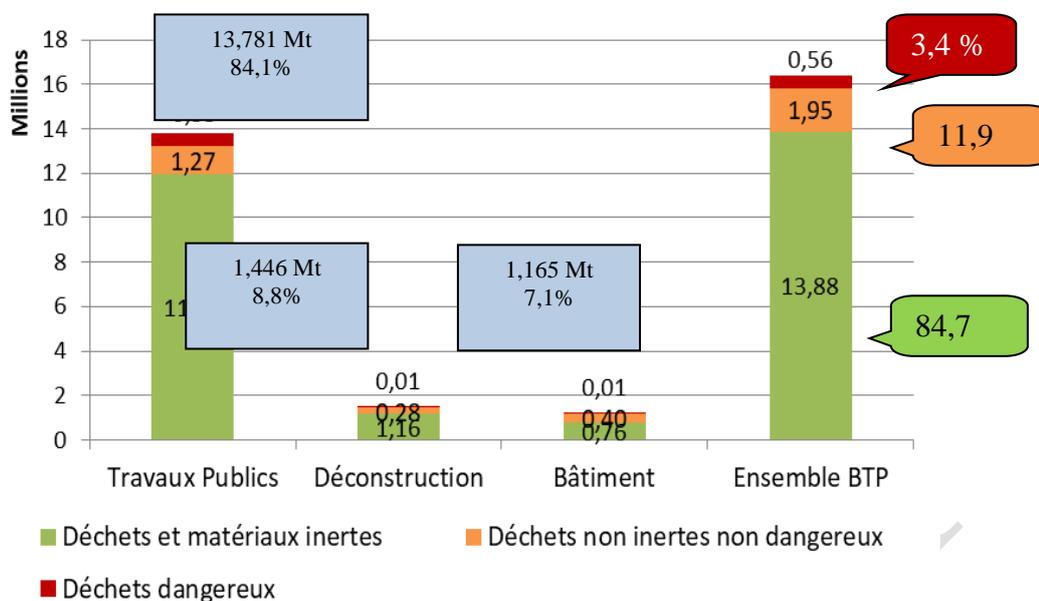
Répartition des tonnages de DAE

6. Les déchets du BTP

De même que pour les DAE, aucun document ne fournit d'information au niveau de la Communauté de Communes Rives de Moselle sur les déchets du BTP. Seules certaines données sont disponibles à l'échelle de la Moselle dans le PRPGD.

Au niveau régional, le gisement de matériaux et de déchets est estimé à 16 392 000 tonnes avant réemploi soit 2,95 t/hab et de 14 037 000 tonnes après réemploi soit 2.52 t/hab.

Le graphique suivant récapitule les gisements issus des chantiers du bâtiment et des travaux publics par grandes catégories de déchets et producteurs :



Bilan des quantités de matériaux et déchets issus du secteur BTP (Source CERC)

Concernant les déchets inertes, le plan retient une répartition des quantités en fonction de la part des montants de travaux des collectivités en 2016 sur les montants de travaux totaux sur la Région Grand-Est. Cette répartition représente un volume de 11 522 000 de déchets inertes produits après réemploi en Région Grand Est et un volume de 1 695 000 pour la Moselle soit un ratio de 1.62 t/hab.

En appliquant ce ratio à « Rives de Moselle » le tonnage estimé est d'environ **82 620 t/hab pour les déchets inertes**.

7. Synthèse des gisements et des performances 2018

Flux	Gisement tonnage	Tendance évolution production	Objectif réglementaire	Potentiel de progrès
DMA OMA	26 719 t 17 903 t	DMA en légère hausse en 2018 dû notamment à l'augmentation de la population. OMA en baisse de 3,93% en 2018	Réduction de 10% les DMA entre 2010 et 2020.	Poursuivre les actions de prévention
DAE	97 912 t	Données issues de ratios. Aucune donnée présente au niveau intercommunal	Réduction des quantités de DAE par unité de valeur produite	Mettre en place des actions de prévention et de réemploi (ex : éco-conception, EIT, etc.).
Déchets BTP	82 620 t	Données issues de ratios. Aucune donnée présente au	Valorisation sous forme matière de 70% des déchets	Développer l'exemplarité de la maîtrise d'ouvrage et

		niveau intercommunal	du BTP à horizon 2020. Le PRPGD retient une baisse des quantités de déchets inertes de 15%.	de la maîtrise d'œuvre ; Réemployer les déchets de chantiers à hauteur de 20% en 2031 ; Privilégier les matériaux éco-conçus ; Allonger la durée de vie des ouvrages.
Déchets organiques - OMA - DAE	4 215 t 4 948 t	Les actions du PLP étant largement axé sur le compostage et la lutte contre le gaspillage alimentaire devraient permettre de poursuivre la tendance de réduction.	Obligation du tri à la source à 2025.	Poursuivre la politique de compostage de proximité soit une collecte séparée des biodéchets notamment pour toutes les structures publics et privés générant des biodéchets.

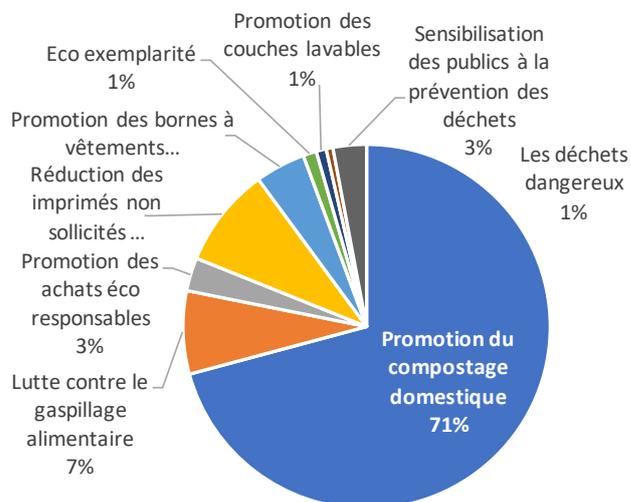
G) ANALYSE ET BILAN DU 1^{er} PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DE « RIVES DE MOSELLE »

1. Bilan des 5 années du PLP

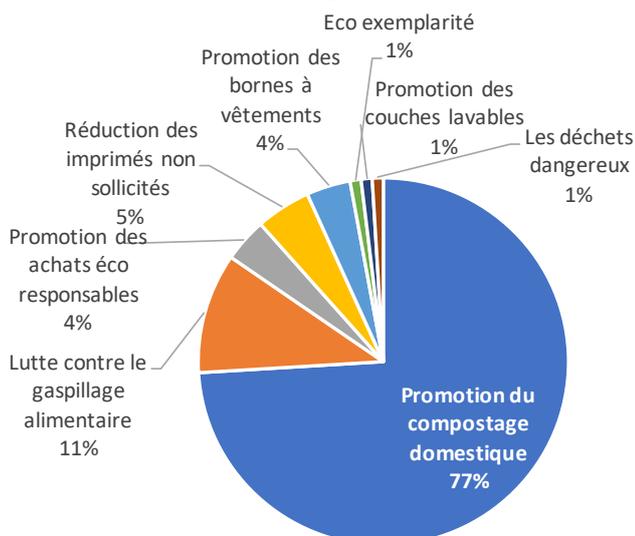
- ➔ Objectif : Réduire de 7% la quantité moyenne d'ordures ménagères produites par habitant soit – 25,6 kg/hab en 5 ans.
- ➔ 9 actions engagées
- ➔ Résultat : - 22 kg/hab en 5ans
- ➔ Dépenses liées à la prévention : **401 626 € en cumulé**
- ➔ Economie liée à la prévention : **661 786 €** sur les 5 ans du PLP et **3 840 t** évitées entre 2011 et 2016/

Au terme des 5 ans du PLP, les actions engagées n'ont pas permis une réduction attendue de - 7% mais une réduction des OMA de 6,1%. Seulement 0,65 ETP consacré à la prévention des déchets / an.

Répartition du temps passé annuellement / action



Répartition du budget dédié à chaque action



2. Les actions prévention engagées

→ Gestion sur les biodéchets

ACTION 1 : Promotion du compostage

- Environ 2 700 foyers équipés en composteurs soit l'équivalent de 21,20 % de l'habitat individuel,
- 13 guides composteurs formés dont 6 restent actifs à ce jour,
- 18 animations grand public effectuées
- 7 écoles / collège ont mis en place un composteur,
- 8 cimetières ont mis en place un composteur.

- Opération Broyage avec les guides composteurs
- ➔ 431,63 tonnes détournées sur la durée du programme

ACTION 2 : La lutte contre le gaspillage alimentaire

- 8 Réunions publiques
- Communication dans le calendrier du tri et de la prévention sur le gaspillage alimentaire
- Mise en place d'un poulailler à l'EHPAD de Maizières-lès-Metz,
- Visite de la cantine du collège de Maizières-lès-Metz (avec pesée) et du collège de Talange et réflexion sur la mise en place du compostage des déchets de cantine

Perspectives :

- Mise à disposition gratuite d'un composteur en bois par foyer,
- Suivi, recrutement et animation du réseau des guides composteurs.

➔ *Changement de comportement*

ACTION 3 : Promotion des achats éco-responsables

- Information sur les éco-achats dans le calendrier de collecte des déchets ménagers à partir de 2013
- Réalisation d'animations grand public dans les grandes et moyennes surfaces du territoire
- ➔ Entre 2012 et 2016 il n'y a pas eu de réelle modification du comportement d'achat des habitants

ACTION 4 : Réduction des imprimés non sollicités

- 21% des boîtes aux lettres équipées d'un autocollant Stop-Pub
- 3072 autocollants Stop-Pub distribués
- Mise en place de foyers témoins qui pèsent leurs publicités

Perspectives :

- Promotion des autocollants Stop Pub,
- Mise à disposition d'autocollants Stop Pub

ACTION 5 : Promotion et développement du réemploi

- 20 bornes textiles présentes sur 13 communes
- Soit 1 borne pour 2 625 habitants (2 000 est une recommandation d'
- 2 % des habitants déclarent toujours jeter leurs textiles à la poubelle.
- Réflexion sur l'implantation de ressourceries sur le territoire
- ➔ 168,85 tonnes détournées sur la durée du programme

ACTION 6 : Exemplarités des collectivités et administrations

- Formation sur la réduction et le recyclage sur place des déchets des espaces verts
- Evaluation des différents gisements de déchets (questionnaire aux mairies) 2011 et 2015
- Consommation de l'eau du robinet à la Communauté de Communes
- Systématisation du recto/verso 2013
- Mise en place du compostage des déchets des cimetières

ACTION 7 : Promotion des couches lavables

- 6 crèches ont été sollicitées en vue de réaliser une étude de faisabilité d'utilisation des couches lavables. Elle n'a pas été réalisée finalement.

ACTION 8 : Les déchets dangereux

- Sensibilisation sur le site de la collectivité au devenir de certains produits dangereux
- Mise en place des abri-fûts et des coiffe-fûts au-dessus des fûts de piles dans les 4 déchèteries communautaires afin de rendre ce système de collecte plus visible

ACTION 9 : Sensibilisation des publics à la prévention des déchets

- 25 000 calendriers sur le tri et la prévention des déchets distribués en 2016.
- 25 articles sur les actions de prévention en ligne sur le site internet sur la durée du PLP
- 1 questionnaire prévention analysée en 2016 : 2700 réponses reçues.
- Nouveau programme pédagogique avec une intervention proposée sur le thème du compostage ainsi qu'une intervention proposée sur la réduction des déchets avec le jeu Stop Déchets prêté par le Conseil Général de la Moselle.

Perspectives :

Animation dans les écoles sur le thème du compostage et de la réduction des déchets

Perspectives de la prévention

La caractérisation de 2015 met en évidence 3 gisements à enjeux :

- ➔ Les déchets fermentescibles avec 66.5 kg/hab./an et 18.5% du gisement ;
- ➔ Les papiers avec 60 kg/hab./an et 17% du gisement ;
- ➔ Les plastiques avec 56 kg/hab./an et 16% du gisement dont uniquement 11kg/hab./an ciblés actuellement par Eco-Emballages (3%).



H) DIAGNOSTIC PARTAGE DU TERRITOIRE A PARTIR D'UNE ANALYSE AFOM (Atouts, Freins, Opportunités, Menaces)

1. Analyse AFOM de la prévention

ATOUTS	FREINS
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Expérience en prévention ▪ Territoire Zéro Déchet ▪ Présences de manifestations ▪ La connaissance des comportements des habitants (enquête) ▪ La connaissance des flux à enjeu (caractérisation des OMA) ▪ OMA en baisse 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ De nouvelles cibles à mobiliser ▪ Pas de levier financier incitatif, ni pour les ménages ni pour les professionnels ▪ Prise en charge de nombreux déchets de professionnels ▪ Typologies d'habitat variées sur le territoire avec une communication et des actions à adapter ▪ Peu d'actions de prévention implantée ▪ Prévention axée principalement sur les biodéchets ▪ Eco-exemplarité à développer
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Projet de ressourcerie ▪ Population réceptive ▪ Un secteur professionnel qui peut être un partenaire ▪ Visibilité de la CCRM auprès des communes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Peu d'acteurs relais identifiés sur le territoire ▪ DMA en hausse ▪ Peu d'acteurs locaux impliqués

2. AFOM Economie Circulaire

ATOUTS	FREINS
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des actions orientées autour de la consommation responsable et la prévention (Défi zéro déchet) ▪ Plusieurs association et commerces engagés sur la consommation responsable ▪ La présence (dans un futur proche) d'un Repair Café 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Peu (voir pas) d'actions économie circulaire à destination des entreprises ▪ Pas de synergie en place au-delà des habitants
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un territoire industriel propice aux déploiements de démarches inter-entreprises (EIT) ou d'accompagnement ciblé sur l'éco-conception ou l'économie de 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Peu d'acteurs relais identifiés sur le territoire ▪ Peu d'acteurs locaux impliqués ▪ Peu d'offre alimentaire locale ▪ La désindustrialisation de certain site

<p>la fonctionnalité</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Des opportunités d’actions en cours ou à venir de la CRMA ▪ Nombreuses friches industrielles qui peuvent être une opportunité de créer de nouvelles formes d’activité en lien avec l’économie circulaire 	<p>(notamment Arcelor Mittal) va engendrer des mouvements importants de matériaux qu’il va falloir gérer.</p>
--	---

I) LES ACTEURS DU PLPDMA – FOCUS SUR LE CODEC

Afin de porter le programme de prévention de la collectivité et le CODEC, différents acteurs du territoire ont été identifiés :

1. Les acteurs du PLPDMA

- Les écoles du territoire : des animations sur le compostage sont proposées et certaines écoles ont mis en place des jardins pédagogiques avec un composteur (exemple : école de Charly-Oradour, école de Flévy). Des animations sur la consommation ont déjà été réalisées avec des classes de CM2 et seront proposées pour les années scolaires à venir.
- Communes et services techniques : mise en place d’actions contre le gaspillage alimentaire dans les cantines et dans les structures d’accueil des périscolaires. Mise en place de la valorisation des déchets verts des communes.
- Les gardiens de déchèterie : relais permettant de sensibiliser les usagers des déchèteries,
- Commission Environnement de la Commune de Talange : selon les projets de celle-ci,
- Les chambres consulaires,
- Bailleurs : soutiens dans la mise en place du compostage collectif.

2. Focus sur le CODEC

En préambule, l’axe 1 du CODEC consiste à animer et mobiliser les acteurs.

1.1.1 La gouvernance du projet

L’implication de la CCRM dans le projet ne peut être opérationnelle qu’avec la collaboration de tous les partenaires du territoire. En ce sens, la CCRM s’appuiera sur les structures & projets existants afin de montrer la cohérence entre acteurs.

La gouvernance du CODEC est inscrite comme telle :

- Un Comité de Pilotage (COFIL) composé de :
 - o Un collège élus locaux (Commission Déchets)
 - o Un collège institutions (ADEME, Région, CCI, CMA)
 - o Un collège société civile (Club Entreprises, habitants (participants du Défi famille 0 déchets))

Le COFIL se réunira environ 3 fois par an.

- Un Comité de Suivi composé de :
 - o 1 élu référent, président de ce comité de Suivi,

- L'ADEME,
- Un représentant de chaque partenaire intervenant dans l'animation des actions du CODEC,
- L'animateur du CODEC (et/ou un représentant de la CC).

Le Comité de Suivi se réunira autant de fois que nécessaire selon l'avancement de l'élaboration et de la mise en œuvre du CODEC et au moins deux fois par an. Ce Comité pourra inviter d'autres "acteurs concernés" après accord des parties : représentants de l'État, associations locales.

Par ailleurs, la CCRM s'engage à sensibiliser à l'économie circulaire toutes les collectivités et administrations du territoire à hauteur de 2 réunions par an.

1.2 La gouvernance participative

La démarche de la collectivité s'est appuyée sur l'organisation de plusieurs groupes de travail, traduisant ainsi la volonté de la CCRM de mener son projet avec un maximum de co-construction avec les acteurs du territoire, préparant ainsi le terrain aux dynamiques collaboratives qui seront nécessaires ultérieurement pour atteindre les objectifs du CODEC. Ces instances constituent les bases essentielles pour une appropriation réussie par les parties prenantes. Il s'agira de rendre accessibles les démarches de réflexion en proposant des outils pédagogiques simples, opérationnels et efficaces.

Deux groupes de travail ont été mis en place :

- Le premier a été initié le 27 juin est à réunion 21 personnes représentant 12 structures différentes. L'objectif de cette réunion a été de présenter l'état des lieux, d'échanger sur les concepts et de collecter les premiers besoins et attentes des participants. Restitution des participants cf. compte rendu.
- Le second groupe de travail a été réalisé le 11 septembre 2018, 14 personnes et 9 structures différentes. L'objectif était de permettre aux participants des propositions concrètes afin d'alimenter le plan d'action.

Liste des acteurs territoriaux présents :

Associations	Association Les Cigales
	Repair Café
	Valo-Fe2i
Chambre consulaire	Chambre de Métiers et de l'Artisanat 57
Entreprises	Groupe Beck
	Les coteaux gourmands
	Veolia
Institutionnels	ADEME
	Région Grand Est
Société civile	Famille zéro déchets

La CCRM souhaite poursuivre ce travail de mobilisation à travers l'organisation régulière de deux réunions chaque année.

Elle développera également des outils de communication.

L'animation du CODEC

Un animateur CODEC pourra être recruté pour l'animation et la mise en œuvre des actions du CODEC. Ses missions pourront être les suivantes (non exhaustif) :

- Mise en œuvre et suivi des actions en lien avec les partenaires (collectivités, chambres consulaires, entreprises et associations) et en transversalité des autres démarches (PLPDMA, PCAET...);
- Préparation et participation aux réunions du comité de pilotage et des groupes de travail ;
- Participation aux différents réseaux d'échange sur les thématiques déchets et économie circulaire ;
- Participation à l'organisation d'événements ;
- Réalisation de tableaux de bord de suivi et de l'évaluation annuelle des actions ;
- Valorisation des actions menées et diffusion au sein du territoire d'une culture commune autour de l'économie circulaire.

Une présentation détaillée de l'ensemble des axes et actions du CODEC est faite en fin de document.

J) EVALUATION DES PRINCIPAUX GISEMENTS D'EVITEMENT ET DE DETOURNEMENT

Données utilisées pour les calculs :

- Habitants : 51 163 (INSEE 2015) ; 50 520 (INSEE 2010)
- Ménages : 27 729 (INSEE 2015)
- 13 485 maisons (INSEE 2015)
- 9 839 appartements (INSEE 2015)
- DMA (hors gravats) = 26 719 tonnes (année de référence 2010) dont :
 - OMA = 18 401 tonnes (année de référence 2010)
 - Déchèteries + encombrants = 7 702 tonnes (année de référence 2010)
- 16 776 badges « déchèterie » créés au 1^{er} février 2019 (donnée issue du logiciel des badges d'accès en déchèterie)

En 2014, la CC Rives de Moselle a réalisé une caractérisation des déchets ménagers et des recyclables sur son territoire. Ci-dessous, le tableau reconstituant les ordures ménagères brutes (avant la collecte sélective) :

	%	OMA (tonnes) - année 2010	OMA (tonnes) - année 2018
Déchets fermentescibles	18,64	3430	3337
Déchets alimentaires	13,32	2451	2385
Pain	2,24	412	401
Produits alimentaires non consommés	1,88	346	337
Autres fermentescibles	0,45	83	81
Déchets de jardin	1,11	204	199
Papiers	16,86	3102	3018
Imprimés non sollicités	8,1	1490	1450
Journaux, magazines	3,23	594	578
Emballages papier	1,41	259	252
Papier bureautique	2,31	425	414
Autres papiers	1,82	335	326
Plastiques	15,78	2904	2825
Flacons plastiques	3,13	576	560
Films plastiques	6,5	1196	1164
Autres emballages plastiques	4,53	834	811
autres plastiques	1,62	298	290
Verre	11,6	2135	2077
Emballages en verre	11,53	2122	2064
Autres verre	0,06	11	11
Textiles sanitaires	10,54	1939	1887
Cartons	8,48	1560	1518
Emballages en carton ondulé	2,83	521	507
Emballages carton plat (cartonnettes)	5,65	1040	1012
Fines < 8 mm	6,94	1277	1242
Métaux	3,41	627	610
Emballages métalliques	2,22	409	397
Emballages aluminium	0,73	134	131
Autres métaux	0,46	85	82
Composites	1,53	282	274
Tétrabriques	0,59	109	106
Autres emballages composites	0,94	173	168
Textiles	1,63	300	292
Combustibles non classés	2,11	388	378
Incombustibles non classés	1,63	300	292
Déchets spéciaux	0,52	96	93
DEEE	0,32	59	57
Total	100	18399	17901

Source : caractérisation des déchets réalisée en 2015 par le bureau d'études AWIPLAN.

La répartition des déchets en déchèteries (hors gravats) en 2010 et 2018 figure dans le tableau ci-dessous :

	2010	2018
Tout venant	2 941,63	3 698,14
Déchets verts	2 692,15	2 667,56
Bois	1 103,16	1 580,887
Ferraille	346,2	309,66
Cartons	167,88	208,68
DMS	235,43	83,95
Pots souillés	27,07	23,72
Total	7 513,52	8 572,60

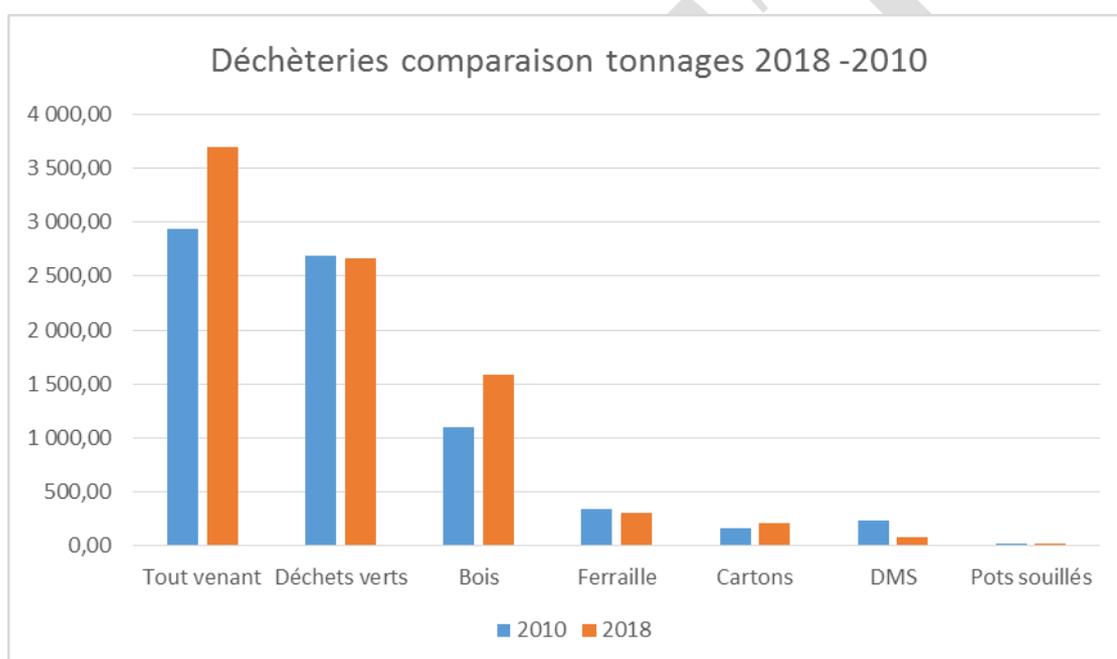


Tableau détaillé du calcul des gisements d'évitement

GISEMENT DMA et actions possibles d'évitement	Mode de calcul de l'évitement	Tonnage initial	Potentiel d'évitement		Pourcentage de réduction des DMA	Suivi
			tonnes/an	kg/hab./an (pop. totale)		
DECHETS COMPOSTABLES Promotion du compostage dans les foyers individuels	<i>Lors des dotations de 2012 à 2018, 3100 composteurs ont été distribués.</i> On estime au terme du PLP, 6 086 nouveaux foyers (x 2,6 hab./foyer) qui pourraient ainsi composter tous leurs déchets, détournant 130 kg/hab./an.	3 337 t/an	802 t/an	15,67 kg/hab./an	3 %	Composteurs distribués
	<i>Lors des dotations de 2012 à 2018, 3100 composteurs ont été distribués.</i> On estime au terme du PLP, 5 138 foyers (x 2,6 hab./foyer) qui améliorent leur compostage, détournant 10 kg/hab./an..		134 t/an	2,61 kg/hab./an	0,5 %	
DECHETS COMPOSTABLES Sensibilisation auprès des scolaires et mise en place du compostage dans les cantines	<i>3 collèges, 29 écoles primaires</i> <i>22 cantines scolaires servant environ 200 repas/an à 1850 élèves soit environ 370 000 repas/an.</i> On estime à 1/4 de cantines/élèves qui pourraient faire le compostage de leurs déchets, soit 74 000 repas évitant 200 g de biodéchets / repas (J.M Savino pour l'ADEME, rencontre réseau lorrain 14/12/10)		15 t/an	0,29 kg/hab./an	0,06 %	Cantines
	<i>Dans les 22 cantines il y a environ 370 000 repas servis par an.</i> On estime à 1/3 des élèves qui pourraient réduire de moitié la quantité de biodéchets jetés soit $(370\ 000/3) \times (200/2)$		12 t/an	0,24 kg/hab./an	0,05 %	Cantines
DECHETS ALIMENTAIRES Lutte contre le gaspillage alimentaire	<i>L'ADEME chiffre à 20 kg/hab./an le gaspillage alimentaire</i> On estime à 1 habitant sur 3 soit 17 054 habitants qui pourraient réduire de moitié la quantité de gaspillage alimentaire, évitant 10 kg/hab./an.	171 t/an	3,33 kg/hab./an	0,6%		

EMBALLAGES	L'ADEME chiffre à 26 kg/ hab./ an en passant d'un chariot moyen à mini déchets (étude caddie séparatif-2009) et les aliments emballés non consommés jetés à la poubelle représentent 6,59 kg/ hab./ an (caractérisation déchets 2015) On estime à 1 habitant sur 5 (soit 10 000 habitants) qui pourraient être sensibilisés aux achats éco-responsables, évitant 26 kg/hab./an et 6,59 kg/hab./an	1 501 t/an	326 t/an	6,37 kg/ hab./an	1,22 %	
PAPIERS Lutte contre les imprimés non sollicités	Le distributeur Adrexo chiffre à 855 Stop pub apposés sur le territoire soit 10 % des foyers (donnée 2010 sur CCMLM). On estime qu'il est possible d' apposer des Stop Pub pour la moitié des foyers évitant 40 kg d'INS évités/ foyer/an.	1 450 t/an	401 t/an	7,83 kg/hab./an	1,5 %	Prestation pour calcul du nombre de BAL équipées d'un Stop Pub
TEXTILES	Ecotextile indique que 25 tonnes ont été collectées en 1 an sur 14 bornes à vêtements soit environ 1,78 t/ borne/ an On estime qu'on pourrait planter 10 bornes supplémentaires qui pourraient éviter 1,78 t/borne/an.	292 t/an	18 t/an	0,35 kg/hab./an	0,05 %	Ecotextile
TEXTILES SANITAIRES	Le taux de natalité est de 11,9 naissances pour mille habitants soit 609 naissances par an. Un enfant produit 400 kg de couches / an. Sachant qu'un enfant est propre vers l'âge de 2 ans et demi il y a potentiellement 1 522 enfants par/ an en couche sur le territoire. 5 % des enfants pourraient passer en couches lavables.	609 t/an	30 t/an	0,6 kg/hab./an	0,12 %	
DECHETS VERTS	On estime à 8 000, le nombre d'utilisateurs des déchèteries qui amènent des déchets verts. Les apports représentent 333 kg/ utilisateur/ an. On estime à 1 utilisateur du 5 qui réduirait ses apports en déchèterie grâce à des actions de gestion de proximité des déchets verts.	2 668 t/an	401 t/an	7,83 kg/hab./an	1,5 %	
TOUT-VENANT	Grâce aux enquêtes remplies par les usagers des déchèteries en 2018. On estime à 69 % le nombre d'utilisateurs qui apportent du tout-venant soit 11 598. Ce qui représente 319 kg/ utilisateur/ an. On estime à 1 utilisateur sur 10 soit 1 160 qui pourrait réduire ses apports en déchèterie grâce à des actions de promotion du réemploi, de la revente et du don.	3 698 t/an	267 t/an	5,22 kg/hab./an	1 %	
	TOTAL	13 555 t/an	2 486 t/an	49,96 kg/hab./an	10,11 %	

K) ACTEURS RELAIS IDENTIFIES

#	Catégorie de relais	Objectif du relais	Relais pour l' (les) action(s)	Nombre de relais pour cette catégorie
1	Les écoles primaires	sensibilisation des enfants du territoire à la prévention des déchets (intervention classe de CM2)	1 ; 3 ; 9	29
2	Les mairies	Mise à disposition de documentation sur la prévention des déchets	1; 2; 3; 4 ; 5; 7	20
3	Les bailleurs et syndics de collectifs	Sensibilisation des habitants des collectifs au compostage	1	/
4	Les gardiens des déchèteries	Sensibiliser les utilisateurs des déchèteries	9 ; 10	4
5	La commission environnement de la ville de Talange	Sensibiliser les habitants du territoire au don grâce aux donneries	9	1

L) EVENEMENTS CLES SUR LE TERRITOIRE

Évènements	Période/mois de l'évènement
La semaine européenne de réduction des déchets	Fin novembre
La semaine du développement durable	Avril

Les diverses manifestations de revente sur le territoire (brocantes, marchés aux puces...) peuvent également être des évènements clés pour mettre en place des actions.

CONCLUSIONS DU DIAGNOSTIC

La volonté de la collectivité de mettre en place un programme de réduction des déchets s'intègre dans une politique globale d'optimisation permanente de la compétence déchets. Le programme de prévention constitue une étape préparatoire et complémentaire à la mise en place d'ici quelques années d'une tarification incitative du service de collecte et de traitement des déchets.

Les actions envisagées viseront à changer les comportements d'achat, de consommation et la façon de jeter des habitants. Le but de ces actions est, en particulier, d'offrir aux habitants des moyens de maîtriser les coûts liés à la gestion de leurs déchets ménagers et assimilés.

Le diagnostic a permis de mettre en avant des gisements principaux d'évitement : les déchets putrescibles et les gravats. En ciblant des actions sur ces gisements, on estime à 7 % la baisse potentielle des ordures ménagères et assimilées.

Une équipe interne sensible à la gestion des déchets et des moyens matériels facilement accessibles sont des atouts pour la mise en place d'actions efficaces. Toutefois, une augmentation constante des tonnages est observée depuis 2010. De plus, peu d'acteurs relais ont été identifiés lors de ce diagnostic, ce qui risque d'être un frein dans la diffusion du message sur la prévention des déchets. Compte tenu de ces éléments l'atteinte des objectifs réglementaires semble difficile.

Atouts (facteurs internes)	Freins (facteurs internes)
Personnel sensible à la gestion des déchets	Disponibilité
Opportunités (facteurs externes)	Menaces (facteurs externes)
Evolution des mentalités	Augmentation constante des tonnages depuis 2010 Peu d'acteurs relais identifiés sur le territoire

FICHE SYNTHETIQUE DU PROGRAMME LOCALE DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Les tableaux suivants sont donnés à titre indicatif. Ils seront mis à jour et présentés à la commission de suivi au vu des résultats de 2019.

A) PARTENAIRES ET RELAIS MOBILISES

Afin d'atteindre les objectifs de diminution des tonnages, Rives de Moselle ne peut porter à elle seule toutes les actions de prévention.

Les acteurs qui pourront aider dans cette démarche ont été listés ci-dessous (liste non exhaustive) :

- Les écoles : de la maternelle au lycée, les équipes encadrant les enfants scolarisés ont un rôle à jouer dans l'éducation à la réduction des déchets.
- Les mairies : elles ont un rôle d'eco exemplarité à jouer auprès des habitants du territoire. En effet, la Communauté de Communes est porteur du programme de prévention et doit avoir des services eco-exemplaires mais le lien entre les habitants et la Communauté de Communes est la Mairie. De plus, en cas de réunions publiques, les mairies peuvent fournir des salles adaptées en fonction du public reçu.
- Les bailleurs et syndic de collectifs : ils peuvent soutenir les actions auprès des publics d'habitat collectif.
- Les gardiens des déchèteries : ils sont les principaux interlocuteurs des administrés dans les déchèteries et peuvent être le relais pour faire passer divers messages de sensibilisation.
- La commission environnement de la ville de Talange : elle est très impliquée et active dans sa commune et organise des donneries qui sont ouvertes à tous.

B) INDICATEURS ET OBJECTIFS DU PROGRAMME

	Objectifs	
	Tonnes / an	% de réduction des DMA 2018
Actions d'évitement des déchets compostables	951	3,56
Actions d'évitement sur le gaspillage alimentaire	183	0,65
Actions d'évitement des emballages	326	1,22
Actions d'évitement des imprimés non sollicités	401	1,5
Actions d'évitement des textiles	18	0,05
Actions d'évitement des textiles sanitaires	30	0,12
Actions d'évitement des déchets verts	401	1,5
Actions d'évitement du tout-venant	267	1
TOTAL	2 577	9,6

Indicateurs de moyens						
Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Libellé de l'indicateur	Temps consacré annuellement en interne aux actions Unité : ETP					
Objectif	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Résultats						
Libellé de l'indicateur	Somme consacrée annuellement aux actions Unité : €					
Objectif	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
Résultat						

C) ACTIONS PLANIFIEES

N°	Action	Planning prévisionnel					
		2019	2020	2021	2022	2023	2024
1	Promotion du compostage domestique						
2	Lutte contre le gaspillage alimentaire						
3	Promotion des achats éco responsables						
4	Réduction des imprimés non sollicités						
5	Promotion du réemploi de la revente et du don						
6	Promotion des couches lavables						
7	Gestion de proximité des déchets verts						
8	Promotion des bornes à vêtements						
9	Eco exemplarité						
10	Sensibilisation des publics à la prévention des déchets						

FICHES DE SUIVI DES ACTIONS DU PLPDMA

Ces fiches seront complétées au fur et à mesure de l'avancement du PLPDMA.

A) Fiche de suivi de l'action n°1 : Promotion du compostage

	<input checked="" type="checkbox"/> Action en cours	<input type="checkbox"/> Action projetée	<input type="checkbox"/> Action réalisée
Date	2004		

Objectifs de l'action

Favoriser et développer le compostage domestique, collectif et en établissement.

Etapas clés de l'action

Mettre en place des sites de compostage en pied d'immeuble et dans les écoles
Mise à disposition gratuite d'un composteur par foyer

Partenaires mobilisés

Les mairies
Les écoles
Les bailleurs
L'association « Les incroyables comestibles »

Indicateurs d'activités et d'impact

Nombres de composteurs individuels distribués
Nombre de site de compostage collectifs mis en place
Nombre de composteurs mis en place dans les écoles
Nombre d'animations sur le compostage réalisées

Résultats questionnaires prévention

Nombre de composteurs en bois distribué :

Grâce au questionnaire prévention (ANNEXE 1) rempli par les habitants qui retirent un composteur, on peut en déduire certaines conclusions :

- Nb. foyers, soit XX %, déclarent qu'ils ne compostaient pas avant l'acquisition de ce composteur. On estime à XX tonnes la quantité de déchets évités grâce à ces habitants.

- Nb. foyers, soit XX %, déclarent qu'ils ne compostaient que les déchets de jardin avant l'acquisition de ce composteur. On présume que ces foyers compostent désormais aussi les déchets de cuisine, soit XX tonnes évitées grâce à ces habitants.
- Nb. foyers, soit XX %, déclarent qu'ils ne compostaient que les déchets de la cuisine avant l'acquisition de ce composteur. On présume que ces foyers compostent désormais aussi les déchets du jardin soit XX tonnes évitées grâce à ces habitants.
- La plupart des foyers (XX) qui ont retiré un composteur compostaient déjà tous leurs déchets avant l'acquisition de ce composteur soit XX %. On présume que ces foyers ont désormais amélioré leur compostage et permettent d'éviter XX tonnes.

Actions réalisées sur le thème du compostage

Conclusions de l'action promotion du compostage

La mise en place d'actions visant à promouvoir le compostage durant le programme de prévention (indiquer la période) aura permis d'atteindre les résultats suivants :

- XXXX foyers équipés en composteurs soit l'équivalent de XX % de l'habitat individuel,
- XX animations grand public effectuées,
- X écoles / collège ont mis en place un composteur,

Analyse des résultats.

B) Fiche de suivi de l'action n°2 : Lutte contre le gaspillage alimentaire

	<input type="checkbox"/> Action en cours	<input checked="" type="checkbox"/> Action projetée	<input type="checkbox"/> Action réalisée
Date		2021	

Descriptif de l'action

Le gaspillage alimentaire représente une part importante dans la production des déchets des habitants (20 kg/hab./an).

Objectifs de l'action

Sensibiliser les habitants au gaspillage alimentaire et leur apporter des solutions concrètes et simples à mettre en œuvre pour le réduire.

Mettre en place des mesures visant à réduire le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires

Etapas clés de l'action

Ateliers ou réunions publiques sur le thème du gaspillage alimentaire

Mise en place d'actions pour réduire le gaspillage alimentaire dans des cantines volontaires

Promotion des gourmets bag auprès des restaurateurs

Partenaires mobilisés

Les écoles, les collèges du territoire et la population.

Les restaurateurs

Indicateurs d'activités et d'impact

Nombre d'articles publiés sur le thème du gaspillage alimentaire

Nombre d'actions grand public réalisées

Nombre d'ateliers sur le gaspillage alimentaire réalisés

Nombre de cantines rencontrées / sensibilisées

Nombre d'habitants déclarant avoir changé leurs habitudes

Evolution de la promotion de la lutte contre le gaspillage alimentaire

Conclusion de l'action lutte contre le gaspillage alimentaire

C) Fiche de suivi de l'action n°3 : Promotion des achats éco responsables

	<input type="checkbox"/> Action en cours	<input checked="" type="checkbox"/> Action projetée	<input type="checkbox"/> Action réalisée
Date		2021	

Descriptif de l'action

Une étude de l'ADEME sur les caddies séparatifs¹ de 2009 met en avant qu'il est possible de réduire la quantité de déchets d'un caddie de 26 kg/hab./an.

Objectifs de l'action

Sensibiliser les habitants aux achats éco-responsable et réduire les déchets des caddies des habitants.

Etapes clés de l'action

Information sur les éco-achats dans le calendrier de collecte des déchets ménagers
Réalisation d'animations grand public dans les grandes et moyennes surfaces du territoire
Animation chariot mini – maxi déchets

Partenaires mobilisés

Les grandes et moyennes surfaces et la population.

Indicateurs d'activités et d'impact

Nombre d'articles publiés sur le thème des achats éco responsables
Nombre d'animations grand public réalisées sur le thème des achats éco responsable
Nombre d'habitants déclarant avoir changé leurs habitudes

Résultats questionnaires prévention

Grâce au questionnaire prévention rempli par les habitants, nous pourrions analyser le comportement d'achat de ceux-ci et plus particulièrement leurs critères de choix des produits. XX % des habitants déclarent se préoccuper de l'emballage du produit dans leur choix, contre XX% en 20XX.

¹ Etude caddies séparatifs : Elle quantifie les déchets générés par les achats de consommation courante en grande distribution, en comparant deux chariots types. D'une part, un chariot de référence contenant les produits consommés en moyenne sur un an par un ménage français. Et, d'autre part, un chariot « minidéchets », constitué des mêmes catégories de produits mais en privilégiant ceux à durée de vie longue (rechargeables ou réutilisables) ou les moins emballés (sans suremballages, en grand conditionnement), ou recyclables.

Conclusion

Evolution de la promotion de la promotion des achats éco responsables

Conclusions de l'action de promotion des achats éco responsables

PROJET

D) Fiche de suivi de l'action n°4 : Réduction des imprimés non sollicités

	<input checked="" type="checkbox"/> Action en cours	<input type="checkbox"/> Action projetée	<input type="checkbox"/> Action réalisée
Date	2010		

Descriptif de l'action

Les imprimés non sollicités représentent une quantité importante de déchets, environ 40 kg/foyer/an (source : site FNE).

Afin de réduire ces quantités de déchets, depuis 2010 des autocollants Stop Pub sont distribués à la population.

Objectifs de l'action

Le principal objectif de cette action est d'atteindre 100 % d'apposition de Stop Pub pour les foyers qui ne lisent pas les pubs et sensibiliser ceux qui lisent les pubs aux alternatives au papier.

Etapas clés de l'action

Campagne d'affichage : promotion des Stop Pub
Campagne du dénombrement de Stop Pub sur les boîtes aux lettres

Partenaires mobilisés

Les mairies, la population et les distributeurs de pub.

Indicateurs d'activités et d'impact

Nombre de Stop Pub distribués
Nombre d'affiche de promotion éditées et affichées

Résultats questionnaires prévention

Grâce au questionnaire prévention (Annexe 1) rempli par les habitants, nous pourrions estimer le comportement des habitants face aux pubs :

Evolution de l'action de réduction des imprimés non sollicités

Conclusions de l'action de réduction des imprimés non sollicités

E) Fiche de suivi de l'action n°5 : Promotion et développement du réemploi

	<input type="checkbox"/> Action en cours	<input checked="" type="checkbox"/> Action projetée	<input type="checkbox"/> Action réalisée
Date		2020	

Objectifs de l'action

Sensibiliser les habitants aux alternatives d'abandon, dans les déchets ménagers, de leurs anciens vêtements.
Proposer aux habitants des solutions concrètes pour éviter de jeter dans les déchets ménagers.
Promouvoir les différentes manifestations de revente par des particuliers sur le territoire (brocantes, bourses aux jouets...)

Etapas clés de l'action

Mettre en place une recyclerie/ressourcerie
Promotion des donneries sur la commune de Talange
Promotion d'un Repair Café
Organisation de troc party (exemple : Troc party sur le thème « vêtements pour femmes »)

Partenaires mobilisé

Les associations organisant les brocantes, marchés aux puces ...
Commission Environnement de la ville de Talange
Les Mairies pour le prêt de salle

Indicateurs d'activités et d'impact

Nombre d'articles publiés sur le thème du réemploi, de la revente et du don

Résultats questionnaires prévention

Conclusions de l'action de promotion et de développement du réemploi

F) Fiche de suivi de l'action n°6 : Promotion des couches lavables

	<input type="checkbox"/> Action en cours	<input checked="" type="checkbox"/> Action projetée	<input type="checkbox"/> Action réalisée
Date		2021	

Descriptif de l'action

Les textiles sanitaires représentent 11 % du gisement des OMA. Les couches jetables représentent 400 kg/enfant en couche/an.

Objectifs de l'action

Promouvoir les couches lavables

Etapas clés de l'action

Partenaires mobilisés

Indicateurs d'activités et d'impact

Nombre d'articles publiés sur les couches lavables

Résultats du questionnaire prévention

Conclusions de l'action de promotion des couches lavables

G) Fiche de suivi de l'action n°7 : Gestion de proximité des déchets verts

	<input type="checkbox"/> Action en cours	<input checked="" type="checkbox"/> Action projetée	<input type="checkbox"/> Action réalisée
Date		2020	

Descriptif de l'action

Les déchets verts en déchèterie représentent 10 % du gisement des DMA (hors gravats) en 2018.

Objectifs de l'action

Promouvoir les gestes permettant de gérer dans son jardin ses déchets verts.

Etapas clés de l'action

Promotion du broyage des déchets verts
Promotion du mulching
Promotion du paillage

Partenaires mobilisés

Les gardiens de déchèteries et les mairies (services espaces verts)

Indicateurs d'activités et d'impact

Nombre d'actions sur la gestion des déchets verts de proximité réalisées
Nombre d'articles publiés sur la gestion de proximité des déchets verts

Résultats du questionnaire prévention

Conclusions de l'action de gestion de proximité des déchets verts

H) Fiche de suivi de l'action n°8 : Promotion des bornes à vêtements

	<input checked="" type="checkbox"/> Action en cours	<input type="checkbox"/> Action projetée	<input type="checkbox"/> Action réalisée
Date	2011		

Descriptif de l'action

Les textiles représentent encore 1,63 % du gisement des OMA soit 294 tonnes par an.

Objectifs de l'action

Promouvoir les bornes à vêtements ainsi que la réutilisation des vêtements et articles de maroquinerie

Etapas clés de l'action

Mise en place de nouvelles bornes à vêtements
Promotion de la réutilisation des vêtements et articles de maroquinerie.

Partenaires mobilisés

Organisme de collecte des textiles (Ecotextiles ou autre)

Indicateurs d'activités et d'impact

Nombre de nouvelles bornes à vêtements mises en place
Nombre d'habitants utilisant les bornes à textiles

Conclusions de l'action de promotion des bornes à vêtements

I) Fiche de suivi de l'action n°9 : Eco exemplarité

	<input checked="" type="checkbox"/> Action en cours	<input type="checkbox"/> Action projetée	<input type="checkbox"/> Action réalisée
Date	2010		

Descriptif de l'action

Les mairies et la Communauté de Communes étant porteurs du projet, elles se doivent de montrer l'exemple en matière de réduction des déchets.

Objectifs de l'action

Promouvoir des nouvelles pratiques d'usage de papier : réduction de l'usage de papier, optimisation de l'utilisation des imprimantes...

Promouvoir le compostage collectif

Promouvoir des alternatives à la production de déchets dans les structures

Etapas clés de l'action

Réduction des papiers

Fournitures scolaires dans les écoles : soutien aux mairies et aux parents pour optimiser durablement l'achat des fournitures scolaires

Intégration de critères environnementaux dans les marchés publics et lors des travaux.

Partenaires mobilisés

Les mairies et leurs services techniques, les services de la Communauté de Communes.

Les associations de parents d'élèves

Les écoles

Indicateurs d'activités et d'impact

Nombre de mairies qui ont mis en place des mesures pour réduire le papier

Nombre d'actions mises en place pour réduire les déchets à la Communauté de Communes

Nombre d'écoles / mairie ayant mis en place une réflexion sur l'achat des fournitures scolaires

Nombre de prestataires « eco-exemplaires »

Nombres de chantiers « eco-exemplaires ».

Evolution des actions éco-exemplaires

Conclusions de l'action de promotion des bornes à vêtements

J) Fiche de suivi de l'action n°10 : Sensibilisation des publics à la prévention des déchets

	<input checked="" type="checkbox"/> Action en cours	<input type="checkbox"/> Action projetée	<input type="checkbox"/> Action réalisée
Date	2012		

Descriptif de l'action

26 % des habitants ayant rempli le questionnaire prévention (*ANNEXE 1*) déclarent ne jamais avoir entendu parler de prévention des déchets.

Objectifs de l'action

Sensibiliser les habitants à la prévention des déchets.

Etapas clés de l'action

Mise en place de défis familles zéro déchet
Création d'une maison du zéro déchet (exemple : salle commune des logements seniors à Maizières-lès-Metz)
Mise en place d'un programme d'actions « réduction des déchets à l'école » sur une année scolaire (maximum 2 ou 3 écoles)
Mise en place d'ateliers sur le thème de la réduction des déchets avec des associations à caractère social

Indicateurs d'activités et d'impact

Nombre de calendrier sur le tri et la prévention des déchets édités et distribués
Nombre d'articles publiés sur la prévention des déchets
Nombre de familles participant au défi familles zéro déchet

Résultats questionnaires prévention

Evolution de la communication sur la prévention des déchets

Conclusions de l'action de sensibilisation des publics à la prévention des

PRESENTATION DU CONTRAT OBJECTIF DECHETS ECONOMIE CIRCULAIRE

Le Contrat Objectif Economie Circulaire pour lequel la Communauté de Communes va déposer un dossier de candidature auprès de l'ADEME au printemps 2019, reprend sur certains points les actions indiquées dans le PLPDMA.

Lors de l'étude de préfiguration réalisée par le bureau d'études INDDIGO, la Communauté de commune Rives de Moselle a ainsi souhaité approfondir 14 des 21 actions par des fiches détaillées. Les éléments clés de cette étude et des fiches sont présentés ci-après. Elles sont structurées autour :

- Du rappel des éléments de contexte,
- Des objectifs de l'action,
- Des déclinaisons opérationnelles qui permettent de la réaliser (tâches à accomplir, moyens mis en œuvre, contributions des acteurs impliqués, échéances).

Il s'agit de documents évolutifs qui peuvent être amenés à être amendés au fil du temps, en lien avec l'accomplissement des différentes tâches, des résultats obtenus ou d'évolutions institutionnelles.

1. Axe 1 : animer le projet et mobiliser les acteurs

1.1. L'ANIMATION DU CODEC

Un animateur CODEC pourra être recruté pour l'animation et la mise en œuvre des actions du CODEC. Ses missions pourront être les suivantes (non exhaustif) :

- Mise en œuvre et suivi des actions en lien avec les partenaires (collectivités, chambres consulaires, entreprises et associations) et en transversalité des autres démarches (PLPDMA, PCAET...);
- Préparation et participation aux réunions du comité de pilotage et des groupes de travail ;
- Participation aux différents réseaux d'échange sur les thématiques déchets et économie circulaire ;
- Participation à l'organisation d'événements ;
- Réalisation de tableaux de bord de suivi et de l'évaluation annuelle des actions ;
- Valorisation des actions menées et diffusion au sein du territoire d'une culture commune autour de l'économie circulaire.

1.2. Le PLAN D'ACTION DE L'AXE 1

AXE 1 – Animer le projet et mobiliser les acteurs	a. Assumer une gouvernance ouverte et partagée avec l'ensemble des acteurs	Action 1 : Assurer l'engagement des acteurs du CODEC sur le long terme
		Action 2 : Définir une équipe projet : animateur(s) / plan de formation / pilotage
		Action 3 : Poursuivre la mobilisation des relais terrain
	b. Assurer une articulation avec les autres politiques du territoire (climat, énergie, air/santé, urbanisme)	Action 4 : Intégrer le principe d'économie circulaire à toutes les compétences de la CCRM
	c. Être éco-exemplaire, promouvoir l'éco-responsabilité sur le territoire	*Action 5 : Développer l'exemplarité de la CCRM en matière d'économie circulaire
		Action 6 : Sensibiliser à l'économie circulaire toutes les collectivités et administration du territoire
		Action 7 : Développer des actions de communication tout public

2. Axe 2 : Développer l'Économie circulaire sur le territoire par la mise en œuvre d'actions de réduction des déchets et d'économie de la ressource

2.1. Le PLAN D'ACTION DE L'AXE 2

Les actions sont précisées dans le tableau Excel Plan d'action ainsi que dans les fiches actions (seulement pour les actions avec un *).

AXE 2 - Développer l'économie circulaire sur le territoire par la mise en œuvre d'actions de réduction des déchets et d'économie de la ressource	AXE 2.1 - L'offre et les acteurs économiques du territoire	d. Soutenir la prévention des déchets	Action 8 : Déployer l'opération Éco-défis sur le territoire afin d'accompagner les artisans à mettre en œuvre des actions dans le respect des principes de Développement Durable dont la réduction et la gestion de leur déchets.
		e. Inciter le développement de l'approvisionnement l'écoconception et l'économie de la fonctionnalité en favorisant la mise en réseau et les échanges sur le territoire	*Action 9 : Former les entreprises à l'économie circulaire (services + dirigeants) avec le Club d'entreprise Rives de Moselle via une ou plusieurs réunions d'information
		f. Initier des démarches d'Ecologie Industrielle et Territoriale avec les partenaires économiques du territoire	Action 10 : Déployer une démarche d'écologie industrielle et territoriale sur une zone d'activité à déterminer
		g. Soutenir des démarches d'achats responsables professionnels, en développant tout d'abord l'éco-exemplarité au sein des services du bénéficiaire (systématiser l'achat public responsable)	*Action 11 : Sensibiliser les établissements publics aux choix des fournitures, promouvoir le réemploi et impliquer le personnel
	AXE 2.2 – La demande et les comportements d'achats de biens et de services	h. Promouvoir l'allongement de la durée de vie des produits : réemploi, réparation, réutilisation	Action 12 : Développer des solutions et des actions d'échange (numérique ou non) de biens
			Action 13 : Développer le réseau des acteurs de la réparation sur le territoire de la commune afin de favoriser la réparation et le réemploi
			*Action 14 : Mettre en œuvre une recyclerie
			*Action 15 : Déployer et soutenir la mise en œuvre d'un Repair-Café

		i. Mobiliser pour une consommation responsable (achats responsables, usage, fin de vie, y compris produits et services éco-conçus)	*Action 16 : Porter à connaissance et pérenniser l'animation du site zerodechet-rivesdemoselle.fr via des conférences / débats, ateliers, etc.
		j. Favoriser la mise en œuvre de chantiers exemplaires dans le BTP, au travers, notamment, de la commande publique responsable	*Action 17 : S'assurer que les marchés publics intègrent les principes du chantier exemplaires (eau, énergie, déchets (tri))
		k. Lutter contre le gaspillage alimentaire	*Action 18 : Réaliser des diagnostics dans les cantines ou gros producteurs
	AXE 2.3 – La gestion des déchets	l. Améliorer la valorisation des déchets : matière, organique, énergie	*Action 19 : Anticiper le passage à l'extension des consignes de tri
		m. Initier et/ou Poursuivre la réflexion vers une tarification incitative (TEOMi, REOMi, grilles tarifaires en déchèterie, redevance spéciale)	*Action 23 : Mettre à jour de l'étude pour la mise en place de la tarification incitative en 2021/2022
		n. Contribuer à l'organisation de la collecte, du tri, de la transformation et la valorisation des déchets des DAE dont BTP	*Action 21 : Elaborer une stratégie et mettre en œuvre le plan d'action pour faciliter le développement de déchetteries professionnelles, en particulier pour le BTP par les opérateurs privés (faciliter l'accès au foncier ; tarification « juste » pour les artisans ; augmentation des volumes)
			Action 22 : Inciter au tri des DAE dans les entreprises (via par ex des actions collectives)
	AXE 2.4 – Boucle local d'économie circulaire	o. Valoriser les déchets organiques	*Action 20 : Mettre en place une filière de méthanisation des biodéchets

3 Axe 3 : Développer l'Économie circulaire sur le territoire par la mise en œuvre d'actions de réduction des déchets et d'économie de la ressource

3.1. Le PLAN D'ACTION DE L'AXE 3

Les actions sont précisées dans le tableau Excel Plan d'action ainsi que dans les fiches actions (seulement pour les actions avec un *).

AXE 3 – Connaitre et suivre les indicateurs techniques économiques et sociaux de l'économie circulaire	p. Elaborer les indicateurs de l'économie circulaire sur les 7 piliers	*Action 24 : Mettre en place et suivi des indicateurs sur les 7 piliers de l'EC
	q. Soutenir et développer l'observation des flux de l'ensemble des déchets (DMA, DBTP, DAE) et des coûts	Action 25 : Mettre à disposition les données du CODEC pour les futurs observatoires sur la région et inciter l'ensemble des acteurs à répondre aux enquêtes de collecte, traitement, etc.
	r. Evaluer la création d'activités et d'emplois	Action 26 : Suivre la création d'emploi et de création d'activité dans le suivi des indicateurs
	s. Communiquer vers l'ensemble des cibles du territoire (ménages, acteurs économiques, administrations...) et assurer leur engagement dans la durée	Action 27 : Publication du rapport sur le Service Public de Gestion des Déchets chaque année
	t. Assurer la valorisation des résultats	*Action 28 : Mise en place d'un outil de communication (newsletters, page sur site, plaquettes, etc.).
	u. Faciliter les échanges d'expériences ; la mutualisation ; la participation aux communautés de travail régionales et nationales.	Action 29 : Dépôt d'une fiche action minimum par an sur OPTIGEDE

4. LES FICHES ACTIONS sur les 3 axes du CODEC

AXE STRATEGIQUE	AXE 1. Animer le projet et mobiliser les acteurs
SOUS AXE STRATEGIQUE	c. Être éco-exemplaire, promouvoir l'éco-responsabilité sur le territoire
ACTION	Action n°5 : Développer l'exemplarité de la CCRM en matière d'économie circulaire

CONTEXTE	<p>La collectivité doit porter l'exemplarité économie circulaire au sein de son organisation. Cela passe donc par un certain nombre d'actions à mettre en œuvre.</p> <p>À travers notamment la commande publique qui constitue un levier majeur en faveur des enjeux de responsabilité sociale et écologique. La commande publique peut également permettre de soutenir l'emploi et les entreprises locales en ayant une attention particulière à certains critères d'achat comme l'insertion ou encore les circuits courts et de proximité.</p>
-----------------	--

	<p>En région Grand Est, la plateforme Acheter responsable http://www.achatsresponsablesenlorraine.com propose aux professionnels et aux particuliers de choisir des prestataires de biens et services de l'Economie Sociale et Solidaire. Un guide ADEME est également disponible : Boîte à outils des achats responsable. Pour les agents publics, cette action vise aussi à lutter contre le gaspillage en interne (papiers, vaisselle réutilisable...).</p> <p>Enfin il s'agira enfin de marquer cette exemplarité en intégrant des clauses économie circulaire dans les achats.</p>
OBJECTIF(S) DE L'ACTION	<p>L'objectif de l'action doit permettre à la collectivité de s'engager sur des actions plus responsables en matière d'économie circulaire : achat responsable, Clauses EC dans les marchés publics, Tri et lutte contre le gaspillage, Etc.</p> <p>Intégrer (en interne) et promouvoir (à l'externe) l'intégration des clauses économie circulaire dans les marchés publics sur les achats.</p>

MOYENS		Période de réalisation indicative
<i>Déclinaison opérationnelle 1</i>	Analyser ses besoins et réaliser un état des lieux des pratiques : déterminer les axes d'amélioration, bâtir une stratégie ; réaliser un plan d'actions et prioriser ; raisonner en cycle de vie des produits et services et en coût global.	2019 - 2020

PILOTE	CCRM	
ACTEURS CONCERNES	L'ensemble des agents de la collectivité et des acteurs rattachés ou associés (mairie, établissements publics, etc.)	
INDICATEURS DE SUIVI	% de changement de pratiques/services/produits vers des modes de consommation responsable % de clauses d'économie circulaire supplémentaires dans les marchés publics	
MOYENS FINANCIERS	Moyen humain uniquement réalisé par l'animateur CODEC	
<i>Déclinaison opérationnelle 2</i>	Achats écoresponsables de fournitures – Choisir des produits labellisés éco-responsable, substituer certains produits jetables comme les gobelets et bouteilles d'eau ; faire un benchmark des fournisseurs locaux.	2019 - 2020
<i>Déclinaison opérationnelle 3</i>	Prise en compte de l'économie circulaire dans la rédaction des marchés. Sélectionner 1 ou 2 marchés « phares » de la collectivité et y intégrer des critères économie circulaire. Faire la promotion de l'action à l'externe.	2019 - 2020
<i>Déclinaison opérationnelle 4</i>	Lutter contre le gaspillage en interne (papiers, vaisselle réutilisable...) et former les agents (lien action 4).	2019 - 2020

AXE STRATEGIQUE	AXE 1. Développer l'économie circulaire sur le territoire par la mise en œuvre d'actions de réduction des déchets et d'économie de la ressource AXE 2.1 - L'offre et les acteurs économiques du territoire
SOUS AXE STRATEGIQUE	e. Inciter le développement de l'approvisionnement l'écoconception et l'économie de la fonctionnalité en favorisant la mise en réseau et les échanges sur le territoire
ACTION	Action n°9 : Former les entreprises à l'économie circulaire (services + dirigeants) avec le Club d'entreprise Rives de Moselle via une ou plusieurs réunions d'information

CONTEXTE	Peu, voir pas, d'actions en lien avec l'économie circulaire ou la gestion des déchets ont été réalisées à destination des entreprises sur le territoire. Dans ce contexte, la collectivité souhaite maintenant engager une première vague de sensibilisation pour informer collectivement les entreprises des pratiques innovantes existantes. Tous les piliers de l'économie circulaire sur le champ offre des acteurs économiques sont à mobiliser : approvisionnement durable, éco-conception, écologie industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité.
OBJECTIF(S) DE L'ACTION	L'objectif de cette action est la mise en place de réunion d'information auprès des entreprises du Club d'entreprises Rives de Moselle dans un premier temps. Une série de réunion sur une année pourrait être décliné (cf. ci-dessous).

MOYENS		Période de réalisation indicative
<i>Déclinaison opérationnelle 1</i>	Promouvoir l'économie circulaire à travers une première réunion d'information qui présenterait de présenter le sujet, les objectifs et les résultats attendus pour les entreprises. Lors de cette réunion pourraient être également présenté les dispositifs déjà en place comme : <ul style="list-style-type: none"> - Le dispositif TPE / PME gagnantes sur tous les coûts de l'ADEME et les avantages apportés notamment en termes de gestion des flux et prévention des DAE : https://www.gagnantessurtouslescouts.fr ; - Les accompagnements à l'éco-conception (s'appuyer éventuellement sur réseau éco-conception Nord Est : http://ecoconception-norddest.fr) 	2019 - 2021
<i>Déclinaison opérationnelle 2</i>	Promouvoir l'écologie industrielle et territoriale (en lien avec l'action 10) à travers une 2 ^{ème} réunion qui permettrait de mobiliser les premières entreprises intéressées.	2019 - 2021
<i>Déclinaison opérationnelle 3</i>	D'autres réunions pourraient être mises en place sur des sujets connexes sur l'achat privé responsable, l'économie de la fonctionnalité, l'efficacité énergétique, etc.	2019 - 2021

PILOTE	La CCRM et le Club d'entreprise Rives de Moselle
ACTEURS CONCERNES	La CCI Grand Est et 57, l'ADEME Grand Est
INDICATEURS DE SUIVI	Nombre d'entreprises informées par réunion ; Nombre global d'entreprises sensibilisées à l'économie circulaire et aux différents piliers ; Nombres d'entreprises engagées dans un programme d'économie circulaire existant ou à venir.
MOYENS FINANCIERS	Eventuellement pour la mobilisation d'expert économie circulaire (5 000 €)

AXE STRATEGIQUE	AXE 1. Développer l'économie circulaire sur le territoire par la mise en œuvre d'actions de réduction des déchets et d'économie de la ressource AXE 2.1 - L'offre et les acteurs économiques du territoire
SOUS AXE STRATEGIQUE	g. Soutenir des démarches d'achats responsables professionnels, en développant tout d'abord l'éco-exemplarité au sein des services du bénéficiaire (systématiser l'achat public responsable)
ACTION	Action 11 : Sensibiliser les établissements publics aux choix des fournitures, promouvoir le réemploi et impliquer le personnel

CONTEXTE	La CCRM souhaite que l'ensemble des acteurs publics de son territoire soient sensibilisés et mettent en place des actions éco-exemplaires comme l'optimisation de l'utilisation des consommables, le tri sélectif ou encore le réemploi. En lien avec l'action 5, la collectivité devra faire en sorte de donner l'exemple et diffuser les bonnes pratiques aux seins des établissements publics du territoire.
OBJECTIF(S) DE L'ACTION	L'action relève d'un double objectif celui d'une part de sensibiliser les établissements publics et d'autres par de leur donner les moyens de pouvoir mettre en place des actions éco-responsable

MOYENS		Période de réalisation indicative
<i>Déclinaison opérationnelle 1</i>	Déploiement de fiches actions, supports de communication, accompagnement technique.	2019 - 2020
<i>Déclinaison opérationnelle 2</i>	Mise en place et suivi des actions, exemple : tri des déchets, achat durable, acquisition de vaisselle réutilisable.	2019 - 2020
<i>Déclinaison opérationnelle 3</i>	Mise en place d'un évènement de sensibilisation ou journées techniques avec un objectif zéro-déchet (ex : buffets « sans déchet »).	2019 - 2020

PILOTE	CCRM
ACTEURS CONCERNES	L'ensembles des établissements publics des domaines de la santé, de l'enseignement, de la culture, etc.
INDICATEURS DE SUIVI	Nombre d'établissement sensibilisé ; Nombre d'actions mises en œuvre.
MOYENS FINANCIERS	Budget sur la création de support de communication à réaliser éventuellement par une agence de communication ; Budget traiteur pour la mise en place d'un évènement. 5 000 € au total

AXE STRATEGIQUE	AXE 2. Créer et mettre à disposition la connaissance sur les flux, les ressources, les acteurs et les pratiques AXE 2.2 – La demande et les comportements d'achats de biens et de services
SOUS AXE STRATEGIQUE	h. Promouvoir l'allongement de la durée de vie des produits : réemploi, réparation, réutilisation
ACTION	Action n°14 : Mettre en œuvre une recyclerie

CONTEXTE	La CCRM souhaite aller plus loin dans ces actions de sensibilisation zéro déchet en mettant à disposition de ces habitants une recyclerie qui permettra ainsi d'allonger la durée de vie des produits, textiles et autres objets de consommation. Les recycleries sont également de bons moyens d'agir sur la sensibilisation du public aux gestes éco-citoyens de réduction des déchets.
-----------------	--

	<p>A noter que le tout-venant dans les déchèteries de la CC Rives de Moselle représente 25% du tonnage total. Il s'agira donc de détourner en majorité les objets réutilisables de l'incinération.</p> <p>L'implantation d'une recyclerie sera étudiée dans le cadre du déplacement de la déchèterie de Maizières sur un autre site.</p>
OBJECTIF(S) DE L'ACTION	Mettre en place une recyclerie sur le territoire de la CCRM. La recyclerie pourra être adossée à une déchèterie ou disposer d'un local existant ou à créer.

MOYENS		Période de réalisation indicative
<i>Déclinaison opérationnelle 1</i>	Elaboration d'une étude de faisabilité d'un réseau de recycleries sur le territoire : étude du gisement pouvant être détournée des déchèteries.	2020-2021
<i>Déclinaison opérationnelle 2</i>	Identification d'une association opérationnelle (rencontre de partenaires potentiels locaux).	2020-2021
<i>Déclinaison opérationnelle 3</i>	Conception du projet : fonctions et services de la recyclerie (vente, modes de collecte, réparation, etc.) moyens matériels à mobiliser (locaux et surface, équipements), moyens humains (emplois, insertion, compétences, contrats, etc.), modèle économique	2020-2021

PILOTE	La CCRM et l'association désignée
ACTEURS CONCERNES	Toutes les structures pouvant apporter des moyens techniques : Ademe, Conseil général et régional, etc.
INDICATEURS DE SUIVI	Réduction de la part des déchets enfouis ou incinérés
MOYENS FINANCIERS	Etude de faisabilité réalisée en externe : environ 15-20K€ HT (durée d'exécution environ 6 mois), Conception : variable en fonction du format choisi.

AXE STRATEGIQUE	AXE 2. Créer et mettre à disposition la connaissance sur les flux, les ressources, les acteurs et les pratiques AXE 2.2 – La demande et les comportements d'achats de biens et de services
SOUS AXE STRATEGIQUE	h. Promouvoir l'allongement de la durée de vie des produits : réemploi, réparation, réutilisation
ACTION	Action n°15 : Déployer et soutenir la mise en œuvre d'un Repair-Café

CONTEXTE	A compléter par le Repair Café
OBJECTIF(S) DE L'ACTION	

MOYENS		Période de réalisation indicative
<i>Déclinaison opérationnelle 1</i>		
<i>Déclinaison opérationnelle 2</i>		
<i>Déclinaison opérationnelle 3</i>		

PILOTE	
ACTEURS CONCERNES	

INDICATEURS DE SUIVI	
MOYENS FINANCIERS	

AXE STRATEGIQUE	AXE 2. Créer et mettre à disposition la connaissance sur les flux, les ressources, les acteurs et les pratiques AXE 2.2 – La demande et les comportements d’achats de biens et de services
SOUS AXE STRATEGIQUE	i. Mobiliser pour une consommation responsable (achats responsables, usage, fin de vie, y compris produits et services éco-conçus)
ACTION	Action n°16 : Porter à connaissance et pérenniser l’animation du site zerodechet-rivesdemoselle.fr via des conférences / débats, ateliers, etc.

CONTEXTE	Début 2018, la CC Rives de Moselle a mis en œuvre, dans le cadre du PLP, l’opération Défi familles zéro déchet avec le lancement d’un site internet dédié http://www.zerodechet-rivesdemoselle.fr/ - Au total, 23 familles se sont manifestées pour participer à cette aventure Dans le cadre du défi, plusieurs ateliers ont eu lieu courant 2018 sur le compostage, la cuisine zéro déchet, la conception de produits ménagers, la couture.
OBJECTIF(S) DE L’ACTION	L’objectif de cette action serait de pérenniser l’animation et la gestion de ce site web en proposant de nouveaux contenus, fonctions, animations, etc.

MOYENS		Période de réalisation indicative
<i>Déclinaison opérationnelle</i> 1	Poursuivre la mise en place d’ateliers pour accompagner les familles vers le zéro déchet	2019-2020
<i>Déclinaison opérationnelle</i> 2	Mettre en place une séance de brinstorming avec les acteurs zéro déchet du territoire (commerçants, artisans, associations) pour innover dans la manière de communiquer et d’échanger avec les familles	2019-2020
<i>Déclinaison opérationnelle</i> 3	Ajouter des fonctions au site comme la mise en place d’un agenda zéro-déchet (en lien avec les actions à venir comme le Repair Café), un forum d’échange des bonnes pratiques ou un groupe Facebook	2019-2020
<i>Déclinaison opérationnelle</i> 4	Mettre en place des journées d’animation autour du zéro-déchet comme par exemple une journée Récup et bricole (conférence autour du zéro déchet, animation autour de l’upcycling de meuble, atelier réparation, fabrication d’objets, tri basket, etc.)	2019-2020

PILOTE	CCRM
ACTEURS CONCERNES	Tous les acteurs, commerçants, artisans, association en lien avec le zéro déchet
INDICATEURS DE SUIVI	Nombre de publication sur le site Nombre d’animation réalisée
MOYENS FINANCIERS	Budget pour la mise en place des animations (journées, ateliers, conférenciers, etc.) 10 000 €

AXE STRATEGIQUE	AXE 2. Créer et mettre à disposition la connaissance sur les flux, les ressources, les acteurs et les pratiques AXE 2.2 – La demande et les comportements d’achats de biens et de services
-----------------	---

SOUS AXE STRATEGIQUE	j. Favoriser la mise en œuvre de chantiers exemplaires dans le BTP, au travers, notamment, de la commande publique responsable
ACTION	Action n°17 : S'assurer que les marchés publics intègrent les principes du chantier exemplaires (eau, énergie, déchets (prévention et tri))

CONTEXTE	<p>Mentionné dans la LTECV de 2015, la commande publique durable doit être mise au service de la transition vers l'économie circulaire et de l'atteinte des objectifs par son effet d'entraînement. La commande publique doit contribuer à faire émerger et à déployer des pratiques vertueuses. La réglementation mentionne également une valorisation de 70% les déchets de construction (déchets inertes hors terres et déblais) d'ici 2020, ainsi qu'une généralisation des diagnostics de gestion de déchets préalablement à toute opération de déconstruction de bâtiment de taille supérieure à 1000m².</p> <p>Pour faire face à ce contexte, la Communauté de commune Rives de Moselle souhaite s'assurer que les marchés publics intègrent les principes de chantier exemplaires sur la gestion des flux (eau, énergie, déchet). A ce titre, elle souhaite pouvoir mieux suivre les consommations et la réduction des consommations d'énergie, d'eau et la production/gestion des déchets.</p> <p>Sur la gestion des déchets plus particulièrement, les marchés publics pourront également intégrer la prévention et la gestion des déchets soit s'attacher à mieux prendre en considération, la prévention, la mise en place des modes de tri, la gestion des filières vers le recyclage (voir le réemploi) mais également prévoir le suivi et la protection de l'environnement sur le chantier. La collectivité pourra s'appuyer sur le Guide ADEME suivant : http://optigede.ademe.fr/sites/default/files/Guide_integration_prevention_et_gestion_dechets_marches_travaux.pdf</p>
OBJECTIF(S) DE L'ACTION	Intégrer les principes du chantier exemplaire (eau, énergie, déchets (prévention et tri)) dans les marchés publics et s'assurer de la mise en œuvre, du suivi et de la sensibilisation des acteurs du secteur.

MOYENS		Période de réalisation indicative
<i>Déclinaison opérationnelle</i> 1	Intégrer des clauses particulières pour un chantier exemplaire en lien avec l'économie circulaire et la gestion des flux (eau, énergie, déchets).	2019-2020
<i>Déclinaison opérationnelle</i> 2	Mettre en place une action de sensibilisation spécifique, à destination des maîtres d'ouvrages et des autres acteurs du BTP.	2019-2020
<i>Déclinaison opérationnelle</i> 3	Élaborer des chartes d'engagement volontaire du secteur d'activité du BTP pour encourager la prévention des déchets. Cette charte pourrait être intégrée dans tous les marchés et proposée aux communes membres.	2019-2020
<i>Déclinaison opérationnelle</i> 4	Former les agents des services techniques sur les actions exemplaires sur chantier et la gestion des déchets (formation possible du CNFPT)	2019-2020

PILOTE	CCRM et les services associés
ACTEURS CONCERNES	L'ensemble des acteurs de la filière
INDICATEURS DE SUIVI	<p>Nombre de marchés publics intégrant de « nouvelles » clauses en lien avec l'économie circulaire ;</p> <p>Nombre de chantier exemplaire ;</p> <p>Mise en œuvre d'une charte ;</p> <p>Nombre de personne formée ;</p> <p>Taux de diminution des consommations d'eau et d'énergie et de valorisation des déchets (recyclage et réemploi).</p>
MOYENS FINANCIERS	Aucun. Temps homme uniquement.

AXE STRATEGIQUE	AXE 2. Créer et mettre à disposition la connaissance sur les flux, les ressources, les acteurs et les pratiques
SOUS AXE STRATEGIQUE	AXE 2.2 – La demande et les comportements d’achats de biens et de services
ACTION	k. Lutter contre le gaspillage alimentaire
	Action n°18 : Réaliser des diagnostics dans les cantines ou gros producteurs

CONTEXTE	<p>Les pertes et gaspillages représentent le tiers de la production alimentaire dans le monde selon la FAO. Les effets financiers, sociaux et environnementaux liés à ce phénomène font récemment l’objet de nombreux débats et amènent les territoires à tester des actions innovantes pour lutter contre ce fléau.</p> <p>Pour faire face à ce constat, la CCRM souhaite mettre en œuvre d’actions de lutte contre le gaspillage alimentaire auprès des cantines et des gros producteurs de biodéchets (invendus, déchets issus de la préparation des repas, reste alimentaire).</p> <p>Cette démarche s’inscrit dans une volonté de réduction des quantités de déchets de la CCRM mais aussi de répondre aux obligations réglementaires en termes de lutte contre le gaspillage alimentaire et de gestion des biodéchets.</p> <p>Cette action pourra également être mise en relation avec l’action n°20 du plan d’action économie circulaire.</p>
OBJECTIF(S) DE L’ACTION	Les objectifs de cette action seront d’une part de réaliser un état des lieux des gisements, production et gestion des biodéchets, de cibler les gros producteurs, de faire des audits sur les sites concernés et de définir un plan d’action.

MOYENS		Période de réalisation indicative
<i>Déclinaison opérationnelle 1</i>	Réaliser un état des lieux et diagnostic : identifier les gros producteurs de biodéchets, définir et quantifier les biodéchets produits, identifier les causes du gaspillage alimentaire.	2019-2020
<i>Déclinaison opérationnelle 2</i>	Définir un plan d’action : Formalisation des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire ou de gestion des biodéchets	2019-2020
<i>Déclinaison opérationnelle 3</i>	Mettre en œuvre le plan d’action : suivi technique et méthodologique des actions à réaliser	2019-2020

PILOTE	La CCRM
ACTEURS CONCERNES	L’ensemble des cantines scolaires, restauration d’entreprises/collectivités, GMS, cuisines centrales, traiteurs, etc.
INDICATEURS DE SUIVI	<p>Nombre d’audits réalisés</p> <p>Rapport d’état des lieux réalisé</p> <p>Nombre d’actions mises en œuvre</p> <p>% de réduction du gaspillage alimentaire</p>
MOYENS FINANCIERS	Etude externe : entre 30 K€ et 80K€ (selon le périmètre d’acteurs et le nombre d’audits) pour le diagnostic global et la définition d’un plan d’action.

AXE STRATEGIQUE	AXE 2. Créer et mettre à disposition la connaissance sur les flux, les ressources, les acteurs et les pratiques AXE 2.3 – La gestion des déchets
SOUS AXE STRATEGIQUE	1. Améliorer la valorisation des déchets : matière, organique, énergie
ACTION	Action n° 19 : Anticiper le passage à l'extension des consignes de tri

CONTEXTE	L'extension des consignes de tri à tous les emballages ménagers en plastique est un point fort de la loi de transition énergétique pour la croissance verte. Elle stipule que les collectivités doivent se mettre en ordre de marche pour étendre les consignes d'ici la fin 2022, en respectant les pré-requis issus de l'expérimentation effectuée par les éco-organismes. Cet objectif a été décliné dans le cahier des charges émis par l'état pour l'agrément de la filière REP des emballages ménagers 2018-2022. Par ailleurs, les premiers résultats en provenance des expérimentations menées par Eco-Emballages, montrent que cette extension répond à une réelle demande des usagers du service public qui ne comprend pas les restrictions actuelles sur le tri des emballages ménagers en plastiques. Ainsi la CCRM souhaite anticiper cette évolution et étudier les possibilités d'organisation de la collecte et du tri pour pouvoir étendre les consignes de tri des emballages ménagers à tous les emballages en plastiques dans les conditions optimales.
OBJECTIF(S) DE L'ACTION	L'objectif de l'action est ainsi de réaliser les études nécessaires à la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri.

MOYENS		Période de réalisation indicative
<i>Déclinaison opérationnelle</i> 1	Réaliser une étude relative à l'extension des consignes de tri sur les déchets plastiques : Réalisation d'un diagnostic sur l'analyse des données de collecte, de tri, de conteneurisation, des capacités des centres de tri, etc.	2020
<i>Déclinaison opérationnelle</i> 2	Mettre en place un plan de communication sur les nouvelles consignes de tri.	2020

PILOTE	CCRM
ACTEURS CONCERNES	-
INDICATEURS DE SUIVI	Taux de valorisation des déchets plastiques détournés du stockage
MOYENS FINANCIERS	A déterminer selon les termes de l'étude. Budget étude : environ 30-40K€.

MOYENS FINANCIERS	Réalisation d'une étude : environ 8-10K€
--------------------------	--

AXE STRATEGIQUE	AXE 2. Créer et mettre à disposition la connaissance sur les flux, les ressources, les acteurs et les pratiques AXE 2.3 – La gestion des déchets
SOUS AXE STRATEGIQUE	m. Initier et/ou Poursuivre la réflexion vers une tarification incitative (TEOMi, REOMi, grilles tarifaires en déchèterie, redevance spéciale)
ACTION	Action n° 20 : Mettre à jour de l'étude pour la mise en place de la tarification incitative en 2021/2022

CONTEXTE	<p>La CCRM, n'a à ce stade pas franchit cette étape d'évolution de son mode de financement vers une tarification incitative, ayant axé ses efforts sur la prévention.</p> <p>A travers la mise en jour de l'étude pour la mise en place de la tarification incitative, la CCRM souhaite évaluer les conditions actuelles du financement de la politique « déchets » en liaison avec la réalité et l'efficacité de son service, et ainsi d'évaluer les conséquences techniques, juridiques, financières et environnementales de chacun de ces scénarios.</p> <p>Il s'agit également dans cette action de sensibiliser les élus pour la mise en place de la TEOMI (visites et retours d'expérience)</p>
OBJECTIF(S) DE L'ACTION	L'objectif de l'action est la mise en jour de l'étude pour la mise en place de la tarification incitative et sensibilisation des élus

MOYENS		Période de réalisation indicative
<i>Déclinaison opérationnelle</i> 1	<ul style="list-style-type: none"> - Actualisation de l'état des lieux de la gestion des déchets sur le territoire du point de vue technique, économique et financier ; - Comparaison à des données de référence, synthèse des opportunités et contraintes pour une évolution en tarification incitative ; - Proposition de scénarii de tarification incitative adaptés au contexte de la CCRM ; 	2020-2021
<i>Déclinaison opérationnelle</i> 2	<ul style="list-style-type: none"> - Actualisation des chiffrages détaillés des scénarii : <ul style="list-style-type: none"> o Evaluation technique (impact sur le service à l'utilisateur, impact sur les tonnages, impact sur les modalités de précollecte, sur les collectes, ...) o Evaluation des moyens humains, impact sur l'organisation actuelle ; o Evaluation du coût du SPPGD en tarification incitative (investissements, dépenses et recettes de fonctionnement). - Faisabilité réglementaire et juridique de mise en place d'une redevance incitative, comparatif des modalités de financement en TEOM/REOM incitative ; - Synthèse comparative des scénarii. 	2020-2021
<i>Déclinaison opérationnelle</i> 3	<ul style="list-style-type: none"> - Définition d'un plan d'action pour le scénario retenu : <ul style="list-style-type: none"> o Proposition de planning prévisionnel de mise en œuvre du projet ; o Recommandations sur les tâches à engager (organisation du service et travaux préparatoires, actions connexes à la TI, préconisations sur la communication, prévention, règlements) ; o Simulations de grilles tarifaires (définition des formules de calcul, répartition part fixe / part variable, analyse de l'impact sur les contributions des usagers). 	2020-2021

PILOTE	CCRM
ACTEURS CONCERNES	-
INDICATEURS DE SUIVI	Réalisation de l'étude Mise en place de la TI
MOYENS FINANCIERS	Budget de l'étude : 20 000 à 25 000 € HT

AXE STRATEGIQUE	AXE 2. Créer et mettre à disposition la connaissance sur les flux, les ressources, les acteurs et les pratiques AXE 2.3 – La gestion des déchets
SOUS AXE STRATEGIQUE	n. Contribuer à l'organisation de la collecte, du tri, de la transformation et la valorisation des déchets des DAE dont BTP
ACTION	Action n° 21 : Elaborer une stratégie et mettre en œuvre le plan d'action pour faciliter le développement de déchetteries professionnelles, en particulier pour le BTP par les opérateurs privés (faciliter l'accès au foncier ; tarification « juste » pour les artisans ; augmentation des volumes).

CONTEXTE	L'enjeu de la gestion des déchets des professionnels est important aujourd'hui sur le territoire. Les professionnels du territoire sont de plus en plus demandeur à bénéficier d'un service adapté et d'améliorer l'offre de service en profitant des infrastructures existantes. La volonté de la CCRM est donc d'évaluer les potentiels développement des déchetteries professionnelles en vue d'offrir un service de gestion des déchets compatible avec les attentes des usagers professionnels et l'offre de services déjà existante (déchèteries publiques, déchèteries d'autres opérateurs, centre de tri DIB...) Cette action peut être mise en lien avec l'action n°17.
OBJECTIF(S) DE L'ACTION	L'objectif de cette action serait de réaliser une étude sur le développement des déchetteries professionnelles sur le territoire. Elle devra permettre d'identifier les gisements de déchets des professionnels : Quels sont les gisements mobilisables par la déchèterie ? Que coûte aujourd'hui la gestion des déchets des professionnels en déchèterie ? Quelles sont les attentes des professionnels en matière de services (flux, plage d'ouverture, tarification, etc...) ? etc.

MOYENS		Période de réalisation indicative
<i>Déclinaison opérationnelle</i> 1	Réaliser un état des lieux et un diagnostic territorial, évaluation des gisement, recensement des services de collecte et traitement des déchets professionnels	2020-2021
<i>Déclinaison opérationnelle</i> 2	Mettre en place une instance de dialogue avec les professionnels du secteur	2020-2021

PILOTE	A déterminer
ACTEURS CONCERNES	Tous les acteurs du secteurs
INDICATEURS DE SUIVI	Réalisation d'un état des lieux

AXE STRATEGIQUE	AXE 2. Créer et mettre à disposition la connaissance sur les flux, les ressources, les acteurs et les pratiques AXE 2.4 – Boucle locale d'économie circulaire
SOUS AXE STRATEGIQUE	o. Valoriser les déchets organiques
ACTION	Action n° 23 : Mettre en place une filière de méthanisation des biodéchets

CONTEXTE	La CCRM souhaite voir émerger un projet de méthanisation territoriale dans le but d'augmenter la part d'énergie renouvelable produite sur le territoire tout en assurant une valorisation optimale des déchets traités par la collectivité et ainsi diminuer le stockage. Cette action est directement liée à l'action 18 sur la réalisation d'un diagnostic sur l'évaluation des gisements des biodéchets des cantines et gros producteurs.
OBJECTIF(S) DE L'ACTION	L'objectif de l'action est d'identifier les conditions de faisabilité pour la mise en place d'une filière de méthanisation des biodéchets sur le territoire et d'apporter les éléments techniques, économiques et réglementaires permettant de déterminer la faisabilité de l'action.

MOYENS		Période de réalisation indicative
<i>Déclinaison opérationnelle</i> 1	Réaliser une étude intégrant une approche territoriale permettant d'identifier les ressources et gisements : inventaire des gisements (déchets collectivités, déchets verts, déchets de la restauration collectives, GMS, commerces) cette tâche peut être mise en lien avec l'action 18.	2020-2021
<i>Déclinaison opérationnelle</i> 2	Faire une analyse énergétique et potentiel de raccordement	2020-2021
<i>Déclinaison opérationnelle</i> 3	Définir un choix d'implantation et les modes	2020-2021
<i>Déclinaison opérationnelle</i> 4	Faire une analyse technico-économique	2020-2021

PILOTE	La CCRM
ACTEURS CONCERNES	Toutes les structures productrices de biodéchets
INDICATEURS DE SUIVI	Réalisation d'une étude de faisabilité Mise en place d'une filière
MOYENS FINANCIERS	Entre 20 K€ et 40K€ pour l'étude de faisabilité

AXE STRATEGIQUE	AXE 3 – Connaître et suivre les indicateurs techniques économiques et sociaux de l'économie circulaire
SOUS AXE STRATEGIQUE	p. Elaborer les indicateurs de l'économie circulaire sur les 7 piliers
ACTION	Action n° 24 : Mettre en place et suivi des indicateurs sur les 7 piliers de l'EC

CONTEXTE	Le plan d'action du CODEC devra être suivi et évalué. La mise en place de ce suivi doit permettre d'évaluer les résultats obtenus sur le plan économique, social et environnemental en évaluant les indicateurs de suivi des projets économie circulaire. D'une part pour faire part des résultats et d'autres par pour communiquer plus facilement sur les résultats. Par ailleurs la mise en place des actions du CODEC est également une opportunité de créer une communauté d'acteurs dédiée à l'économie circulaire, c'est pour cela qu'il est nécessaire, au-delà du suivi des actions, de créer une instance de partage pour parvenir aux mises en œuvre des actions. Enfin, les données pourront être mises à disposition des différents outils qui seront à disposition à l'avenir au sein de la Région Grand Est.
OBJECTIF(S) DE L'ACTION	Piloter le plan d'action CODEC à travers l'outil d'évaluation et les indicateurs et animer et mettre en place une instance de suivi des actions.

MOYENS		Période de réalisation
--------	--	------------------------

		indicative
<i>Déclinaison opérationnelle</i> 1	Suivre et renseigner les indicateurs économie circulaire (à l'avenir, lien avec le label EC).	2019-2021
<i>Déclinaison opérationnelle</i> 2	Mettre en place une instance de suivi des actions.	2019

PILOTE	CCRM
ACTEURS CONCERNES	Tous les acteurs concernés par le plan d'action du CODEC
INDICATEURS DE SUIVI	-
MOYENS FINANCIERS	Aucun. Moyens humains uniquement

AXE STRATEGIQUE	AXE 3 – Connaitre et suivre les indicateurs techniques économiques et sociaux de l'économie circulaire
SOUS AXE STRATEGIQUE	t. Assurer la valorisation des résultats
ACTION	Action n°28 : Mise en place d'un outil de communication (newsletters, page sur site, plaquettes, etc.).

CONTEXTE	<p>Le plan d'action du CODEC et les résultats qui en découleront, devront être portés à connaissance auprès de tous les acteurs du territoire (acteurs économiques et société civile). Aujourd'hui les opérations de prévention des déchets ont été mises en avant principalement auprès des habitants de Rives de Moselle. Un site est aujourd'hui à disposition des particuliers, celui de l'opération Défi familles zéro déchet qui bénéficie d'un site internet dédié http://www.zerodechet-rivesdemoselle.fr/.</p> <p>L'action de communication doit donc se poursuivre auprès des habitants (cf. action 16) mais également s'étendre auprès d'autres publics peu sensibilisés jusqu'à présent comme les acteurs économiques (publics et privés).</p> <p>Cette action est donc à construire en partenariat avec les institutions en lien avec les actions dédiées aux acteurs économiques du CODEC : CCI, CMA, Club d'entreprises, etc. Cela pourrait par exemple se matérialiser sous la forme de page d'information sur les sites existants ou d'envoi de newsletters en mobilisant les outils déjà existants auprès de ces organismes.</p> <p>Des communications aux entreprises pourraient également être effectuées dans les différentes instances de réunions existantes pour les entreprises actuellement.</p> <p>Action en lien avec l'action 7.</p>
OBJECTIF(S) DE L'ACTION	L'objectif de cette action est de trouver les meilleurs leviers de communication en proposant aux organismes participants au plan d'action CODEC de mobiliser leurs outils de communication.

MOYENS		Période de réalisation indicative
<i>Déclinaison opérationnelle</i> 1	Réaliser une réunion pour définir les différents moyens de communication possibles et existants auprès des acteurs économiques.	2019
<i>Déclinaison opérationnelle</i> 2	Déploiement des moyens de communication définis.	2019-2020

PILOTE	CCRM
ACTEURS CONCERNES	L'ensemble des acteurs du CODEC
INDICATEURS DE SUIVI	Nombre de communication réalisée ou support de communication créé
MOYENS FINANCIERS	Moyens humains principalement mais un budget communication pourrait être mobilisé.

5. Les Indicateurs du CODEC

a. Les indicateurs de résultat retenus

Indicateur de résultat obligatoire n°1	Taux de réduction des DMA (dont déblais et gravats) en kg/hab/an de 1% sur 1 an soit 3% sur 3 ans
Indicateur de résultat obligatoire n°2	Réduction de 100% du tonnage des déchets non inertes dirigés vers le stockage ;
Indicateur de résultat obligatoire n°3	Taux global de valorisation : recyclage matière et organique, fabrication de combustible (ex : biométhane), valorisation énergétique
Indicateur de résultat n°4 - Acteurs économiques (20 points minimum)	Entreprises ou démarches engagés dans un projet d'économie circulaire (EIT, EF, Boucle EC, Eco-conception, achats responsable).

b. Les indicateurs de suivi

L'ensemble des indicateurs de suivi par action est disponible dans le tableur Excel du Plan d'action.

c. Le calendrier

En résumé :

Axe 1 :

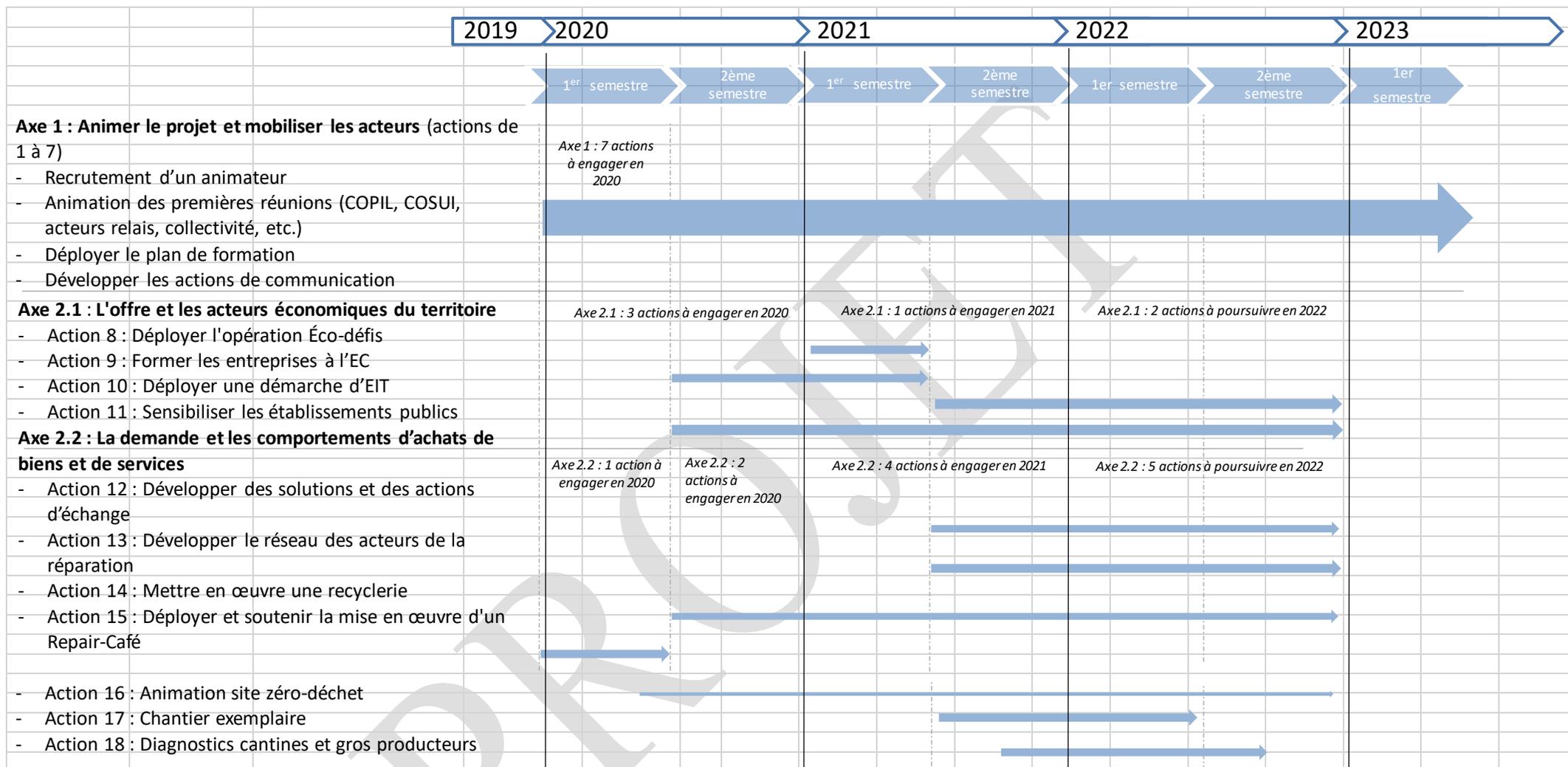
- 7 actions à engager en 2019
- 7 actions à poursuivre sur la période 2020-2022

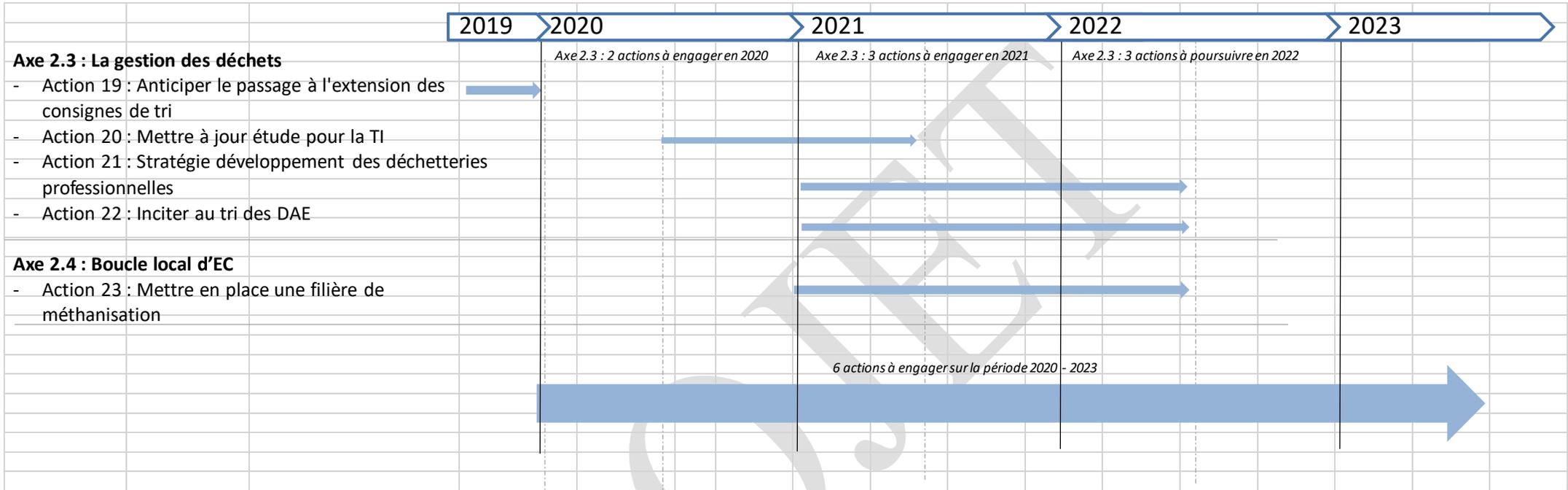
Axe 2 :

- 1 action à engager en 2019
- 7 actions à engager en 2020
- 8 actions à engager en 2021
- 10 actions à poursuivre en 2022

Axe 3 :

- 6 actions à engager et à poursuivre sur la période 2019 – 2022





PROJET

d. Le budget prévisionnel

Le tableau de financement envisagé sur les 3 ans du CODEC est le suivant :

	Fourchette moyenne (en €)	Fourchette basse (en €)
Budget Animation	145 000	145 000
Budget Etudes	116 500	78 000
Budget total	261 500	223 000
Apport ADEME	185 000	185 000
Apport CCRM	75 000	75 000
Apports ADEME + CCRM	260 000	260 000
Reste à charge CCRM	1 500	-37 000

Pour être complet, en plus des études déjà prévues dans le CODEC, d'autres devront être réalisées sur les 3 années de sa réalisation. L'ADEME peut les financer à hauteur de 70% :

- Etude sur la mise en œuvre d'une ressourcerie (entre 15 000 et 17 500 €),
- Diagnostic dans les cantines et auprès des gros producteurs (entre 30 000 et 55 000 €),
- Etude sur la collecte séparée des biodéchets (entre 20 000 et 30 000 €).

Questionnaire

Merci de bien vouloir remplir ce questionnaire lors du retrait de votre composteur en bois. Ce questionnaire nous permettra de recenser vos connaissances et vos pratiques en termes de réduction des déchets, afin d'améliorer nos actions pour vous accompagner (les données resteront confidentielles).

Nom - Prénom :
Adresse :
Code postal : Commune :
Téléphone : E-mail :
Age : Nombre de personnes dans le foyer :

- Connaissez-vous les outils de communication de la Communauté de Communes ?
- | | Je l'utilise | Je ne l'utilise pas | Je ne le connais pas |
|---|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| - Calendrier de la collecte des déchets | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| - Guide du tri | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| - Site internet (www.ccmaizieres.com) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

De manière générale, l'information de la Communauté de Communes sur les déchets vous semble-t-elle suffisante ?

Inexistante Insuffisante Suffisante Excessive

- Avez-vous déjà entendu parler de prévention des déchets ? oui non
- Essayez-vous de réduire la production de vos déchets ? oui non

Si oui, par quels gestes principalement :

- Si vous deviez choisir des actions pour réduire vos déchets, quels thèmes ci-dessous vous sembleraient les plus intéressants et faciles à réaliser (plusieurs réponses possibles) ?

- | | | | |
|---|--------------------------|-------------------------|--------------------------|
| Composter | <input type="checkbox"/> | Acheter éco-responsable | <input type="checkbox"/> |
| Lutter contre le gaspillage alimentaire | <input type="checkbox"/> | Boire l'eau du robinet | <input type="checkbox"/> |
| Réduire les pubs | <input type="checkbox"/> | Réduire les emballages | <input type="checkbox"/> |
| Réemploi, revente ou don d'objets | <input type="checkbox"/> | | |



- Pratiquiez-vous déjà le compostage avant l'acquisition de ce composteur en bois ?

	oui	non	
Pour tous les déchets compostables (jardin / cuisine)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Pour les déchets du jardin uniquement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Pour les déchets de la cuisine uniquement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

- Quelle est la surface de votre jardin (environ) ?

- Amenez-vous des déchets verts en déchèterie ? oui non

- Quelle taille de composteur en bois avez-vous choisi ? Petit Grand

- Lisez-vous les pubs que vous recevez dans votre boîte aux lettres ? oui non pas toutes

- Connaissez-vous les autocollants Stop Pub mis à disposition par la Communauté de Communes ?

oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	

- Avez-vous mis un autocollant Stop Pub sur votre boîte aux lettres ? oui non

- Si oui, est-il bien respecté ? oui non

- Si non, pourquoi ?

.....

- Concernant vos habitudes d'achats, prenez-vous le temps de comparer les produits ? oui non

- Si oui, que comparez-vous (plusieurs réponses possibles) ?

Les prix	<input type="checkbox"/>	Les origines de production	<input type="checkbox"/>	
La qualité (labellisée ou non)	<input type="checkbox"/>	L'emballage (sur-emballé ou non)	<input type="checkbox"/>	
Les dates de péremption	<input type="checkbox"/>			

- Dans la liste de produits ci-dessous, quel sont les produits que vous avez l'habitude d'utiliser ?

Rasoir : jetable à lame changeable électrique aucun

Produits d'entretien : lingettes Eponge + flacon produit

Piles : jetables rechargeables

Mouchoirs : papier tissu

- Que faites-vous de vos habits, chaussures et articles de maroquinerie usagers ? (Plusieurs choix possibles)

Don à des associations

Chiffons



Don à des proches

Stockés à la maison

Conteneurs textiles

Poubelle d'ordures ménagères

Autres (citez) :

Avez-vous des enfants en bas-âge ? oui non



- Si oui,

o Connaissez-vous les couches lavables ? oui non

o Seriez-vous prêt à en tester ? oui car j'en utilise déjà oui non

- Consommez-vous l'eau du robinet ? oui non



- Si non, pourquoi ? Vous avez des doutes sur sa qualité

Vous trouvez qu'elle a un goût

Autres :

- Avez-vous des remarques ou des propositions à faire ? oui non

- Si oui, nous sommes à votre écoute :

.....

- La Communauté de Communes est à la recherche de foyers témoins. Leur rôle sera de tester des actions de réduction des déchets qui permettront de mieux cibler les opérations à promouvoir ensuite sur l'ensemble de son territoire. Souhaitez-vous faire devenir foyer témoin ?

oui

non

En savoir plus (sans engagement)

- Seriez-vous intéressé pour devenir guide composteurs ? Cela consiste à répondre aux questions des habitants de votre commune ayant besoin d'informations sur le compostage après avoir bénéficié d'une formation sur le compostage.

Oui

non

pourquoi pas